

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA MOBILISATION DES
RESSOURCES EN EAU

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET D'ETUDES DE
MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX
PLUVIALES A TRAVERS
DES RETENUE COLLINAIRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES AND
ENERGY

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF WATER RESOURCE
MOBILISATION

CONTRAT N°000007/C/MINEE/SG/PEMVEP/2024 06 JUIN 2024 PASSE APRES AUTORISATION DE
GRE A GRE NO 2151-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMA/NMG DU 03 MAI 2024 POUR LA
REALISATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES CINQ SITES RETENUS DU PEMVEP

REALISATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES CINQ SITES RETENUS DU PROJET D'ETUDES DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD)



VERSION FINALE – Novembre 2025

FICHE QUALITE	
Nom du projet	PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)
Activité	REALISATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES CINQ SITES : Barkehi, Ndjam-Badi, Poli, Mousgoy et Bassira
Référence du projet	CONTRAT N°000007/C/MINEE/SG/PEMVEP/2024 06 JUIN 2024
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)
Financement	Banque Africaine de Développement (BAD)
Localisation du projet	Barkehi, Ndjam-Badi, Poli, Mousgoy et Bassira - Cameroun
Type de document	Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Etude réalisée par le Groupement COMETE Engineering International et COMETE International

Liste des versions		
N° de la version	Description	Date
Révision 1	Rapport provisoire	13.11.2024
Révision 2	Version prise en compte des observations	02.2025
Final	Version finale	

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
1.1	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	1
1.1.1	Contexte environnemental	1
1.1.2	Contexte social	1
1.1.3	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)	2
1.2	OBJECTIF GENERAL DU P3P	2
1.3	CADRE DE REFERENCE DU P3P	3
1.4	METHODOLOGIE	4
1.5	LES PARTIES PRENANTES DU PROJET	4
1.6	LES PRINCIPES DIRECTEURS DU P3P	5
2	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	1
2.1	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	1
2.2	ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	1
2.3	RECUEIL DES TYPES DE PARTICIPATION DES ACTEURS.....	1
2.4	CONSULTATION DES GROUPES VULNERABLES	1
2.5	CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES INTERESSEES PAR LE PROJET	2
3	CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	1
3.1	CADRE REGLEMENTAIRE.....	1
3.1.1	Constitution du Cameroun (1996).....	1
3.1.2	Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.....	1
3.1.3	Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation	1
3.1.4	Loi n° 2011/008 du 6 mai 2011 régissant l'utilisation des terres.....	1
3.1.5	Décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 sur les EIES.....	1
3.1.6	. Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant Régime de l'eau.....	2
3.1.7	Code de la planification urbaine et rurale (Loi n°2004/003 du 21 avril 2004)	2
3.1.8	Politique Nationale de Développement Durable	2
3.1.9	Conflits et chevauchements potentiels	2
3.1.10	Conflits et chevauchements potentiels	2
3.2	CADRE INSTITUTIONNEL DU P3P DU PROJET	3
3.2.1	Primature.....	3
3.2.2	Primature Ministères.....	3
3.2.3	Comité interministériel de l'environnement.....	5
3.2.4	. Parlementaires	5
3.2.5	Chefs des circonscriptions administratives de la zone d'influence du projet.....	6
3.3	NORMES INTERNATIONALES.....	6
3.3.1	Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement d'Aarhus (Danemark), du 25 juin 1998	6
3.3.2	Exigences du SSI de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes	6
3.3.3	Normes environnementales et sociales (NES) du cadre environnementale et sociale de la Banque Mondiale	8
3.3.4	Normes de Performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI)	8
3.3.5	Principes de l'Equateur (PE) des institutions de financement.....	8
3.3.6	Principe d'action 2 de la Commission Mondiale des Barrages (CMB)	9
3.3.7	Protocole de l'IHA pour l'évaluation des niveaux de durabilité.....	9
4	PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	10
4.1	IDESCRPTION DU PROJET	10

4.2	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET NECESSITANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	14
4.2.1	Classification des impacts.....	14
4.2.2	Analyse approfondie des impacts négatifs et mesures d'atténuation	14
4.2.3	Analyse des impacts positifs.....	15
5	RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES	17
5.1	CONSULTATIONS ANTERIEURES A LA PREPARATION DU P3P	17
5.1.1	Consultations antérieures à la préparation du P3P	17
5.1.2	Consultations durant la préparation du P3P	17
6	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	18
6.1	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	18
6.1.1	Communautés locales et agriculteurs	18
6.1.2	Les services publics.....	19
6.1.3	Les acteurs du secteur privé.....	19
6.1.4	Organisations de la société civile.....	19
6.1.5	Consultants et Entreprises	19
6.1.6	Acteurs de la protection de l'environnement et des droits humains.....	20
6.1.7	Entreprises de communication	20
6.1.8	Institutions financières locales.....	20
6.1.9	Partenaires financiers.....	20
6.1.10	Personnes influentes et élites de la zone d'influence directe du projet.....	20
6.1.11	Petites et moyennes entreprises locales	20
6.2	ANALYSE DETAILLEE DES IMPACTS SUR LES PARTIES PRENANTES LOCALES.....	21
6.2.1	Hiérarchisation des parties prenantes.....	21
6.3	MECANISMES DE PARTICIPATION	22
6.3.1	Consultations adaptées aux groupes vulnérables.....	22
6.3.2	Comités de gestion locaux	22
6.3.3	Plateformes numériques et enquêtes régulières.....	22
6.3.4	Sensibilisation et formation :	22
6.4	ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIES	22
6.4.1	Mécanismes de coordination.....	26
7	IDENTIFICATION DES TYPES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	30
8	STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	37
8.1	PARTICIPATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES, INCLUANT LES GROUPES VULNERABLES..	37
8.1.1	. Phasage de l'engagement	37
8.1.2	Phase de cadrage	37
8.1.3	Engagement phase d'étude	38
8.1.4	Engagement phase des travaux.....	38
8.2	PROGRAMME DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION	38
8.3	ETABLISSEMENT D'UNE BASE DE DONNEES DES PARTIES PRENANTES, DES INTERLOCUTEURS CLES ET DES PERSONNES AFFECTEES.....	39
8.4	DEVELOPPEMENT DES ACTIONS POUR LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	39
8.4.1	Création et animation d'un bureau local du projet à proximité du site.....	39
8.4.2	Enrôlement des points focaux dans les villages.....	40
8.4.3	Enrôlement des points focaux des administrations.....	40
8.5	DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	40
8.5.1	Cadres de collaboration avec les autorités locales	40
8.5.2	Elaboration d'une procédure de prise en charge des tiers	40
8.5.3	Installation des boîtes à suggestion et des panneaux d'information	41

8.5.4	Réalisation des posters, banderoles, etc.....	41
8.5.5	Utilisation des médias locaux.....	41
8.5.6	Utilisation des Groupes WhatsApp, mails et communication ciblée avec les interlocuteurs (téléphones, SMS, etc.)	41
8.6	STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DU POINT DE VUE DES PERSONNES VULNERABLES	41
8.6.1	Identification des Groupes Vulnérables.....	41
8.6.2	Consultation et Participation Active	42
8.6.3	Communication Accessible et Adaptée.....	42
8.6.4	Mesures de Compensation et de Relocalisation Prioritaire.....	42
8.6.5	Suivi et Évaluation des Impacts sur les Groupes Vulnérables	42
8.6.6	Collaboration avec les Organisations Locales et Internationales.....	43
9	SYNTHESE GLOBALE	44
9.1	REGROUPEMENT DES ACTIONS LIEES AUX POINTS FOCALIS	44
9.2	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES PAR PHASE.....	44
9.2.1	Phase de cadrage	44
9.2.2	Phase d'études	44
9.2.3	Stratégie de renforcement des capacités	45
9.2.4	Gouvernance et coordination.....	45
9.3	PLAN DE COMMUNICATION, DE CONSULTATION ET D'IMPLICATION DES PP	46
9.3.1	Stratégie de communication et de consultation des PP.....	46
9.3.2	Plan de communication, de consultation et d'implication spécifique aux parties prenantes de la zone d'influence du projet.....	53
9.3.3	Stratégie de renforcement des capacités locales.....	53
9.4	CONTRIBUTION DES PARTENAIRES ET LES CONSULTANTS A LA MISE EN ŒUVRE DU P3P	53
10	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	54
10.1	- PRINCIPES RELATIFS AU MGP	54
10.2	. OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	55
10.3	. RESULTATS ATTENDUS	56
10.4	. ELIGIBILITE DES PLAINTES.....	56
10.5	. PERIODE DE MANIFESTATION DES PLAINTES ET RECLAMATION	57
10.6	. TYPOLOGIE DES PLAINTES ET RECLAMATIONS	57
10.7	. MISE EN ŒUVRE DU MGP	58
10.7.1	Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles.....	58
10.7.2	Enregistrement des plaintes et réclamations	60
10.7.3	Information des PAP sur les procédures de recours.....	60
10.7.4	Vérification de la pertinence des plaintes et litiges.....	60
10.7.5	Représentation des PAPs dans les instances de gestion des plaintes et conflits.....	61
10.8	TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES.....	61
10.8.1	Principe pour le traitement des plaintes.....	61
10.9	-SUIVI DES GRIEFS ET REPORTING.....	62
10.10	COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP	62
11	SUIVI ET EVALUATION DU P3P	63
10.11	SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROJET DE RETENUE D'EAU COLLINAIRE.....	63
10.11.1	Objectifs du Suivi et de l'Évaluation.....	63
10.11.2	Indicateurs Clés de Performance (ICP)	65
10.11.3	Approches Recommandées pour le Suivi des ICP.....	66
10.11.4	Méthodologie du Suivi et de l'Évaluation	66
10.11.5	Méthodes et Outils Complémentaires.....	67

10.11.6 Avantages Attendus.....	67
10.11.7 Outils de Suivi et Évaluation	67
10.11.8 Implication des Parties Prenantes dans le S&E	69
10.11.9 Adaptation du Plan d'Engagement.....	69
11 . BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P	71
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	76
ANNEXES.....	77
ANNEXE 1: QUELQUES PHOTOS D'ENTRETIENS AVEC CERTAINES PARTIES PRENANTES.....	78
ANNEXE 2: MODELE JOURNAL DE CONSULTATION	80
ANNEXE 3: MODELE DE RAPPORT DE CONSULTATION	81
ANNEXE 4: FORMULAIRE DE FEEDBACK.....	82
ANNEXE 5: FORMULAIRE BOITE A QUESTION.....	83
ANNEXE 6: REGISTRE DE PLAINTES.....	84
ANNEXE 7: FICHES D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATIONS DES PARTIES PRENANTES.....	85
ANNEXE 8 : ACTEURS AU NIVEAU DES LOCALITES DES SITES DU PROJET	106
ANNEXE 8 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	125

LISTE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1: IMPACTS NEGATIFS DU PROJET</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 2 : RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 3: CATEGORIES DES PERSONNES ET DES MENAGES AFFECTES</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 4: CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU P3P</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 5: COUTS DES PRINCIPALES ACTIVITES</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 6: POTENTIAL IMPACTS OF THE PROJECT</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 7: CATEGORIES OF PERSONS AND HOUSEHOLDS AFFECTED BY THE PROJECT</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 8: PROVISIONAL CALENDAR FOR IMPLEMENTATION OF RESETTLEMENT PLAN</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 9: COSTS OF ACTIVITIES</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 10: CADRE LEGISLATIF CAMEROUNAIS</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>TABLEAU 11: ROLES ET RESPONSABILITES DES MINISTERES IMPLIQUES</i>	4
<i>TABLEAU 12 : CARACTERISTIQUES DES BARRAGES EN TERRE</i>	10
<i>TABLEAU 13 : COUTS DES BARRAGES</i>	11
<i>TABLEAU 14 : SUPERFICIE A IRRIGUER PAR SITE</i>	11
<i>TABLEAU 15 : LOTISSEMENT DES PERIMETRES</i>	11
<i>TABLEAU 16 : COUTS D'AMENAGEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES</i>	12
<i>TABLEAU 17 : SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET</i>	14
<i>TABLEAU 18: IMPACTS NEGATIFS ET MESURES D'ATTENUATIONS</i>	14
<i>TABLEAU 19: IMPACTS POSITIFS</i>	15
<i>TABLEAU 20 : PLANNING CONSULTATIONS PUBLIQUES</i>	17
<i>TABLEAU 21 : CATEGORIES DES PERSONNES ET DES MENAGES AFFECTES PAR LE PROJET</i>	18
<i>TABLEAU 22: ANALYSE DETAILLEE DES IMPACTS SUR LES PARTIES PRENANTES LOCALES</i>	21
<i>TABLEAU 23: HIERARCHISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	21
<i>TABLEAU 24 : ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES AU PROJET</i>	23
<i>TABLEAU 25 : ROLES ACTIONS CONCRETES ET DELAIS DE MISE EN ŒUVRE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET</i>	25
<i>TABLEAU 26: ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET ET DE POUVOIR DES PARTIES PRENANTES</i>	27
<i>TABLEAU 27 : PRESENTATION DE LA PARTICIPATION ET LES BESOINS DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS ET ASSOCIATIONS AU NIVEAU DES LOCALITES</i>	31
<i>TABLEAU 28 : PRESENTATION DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR PUBLIC ET LEURS PARTICIPATIONS ET BESOINS</i>	32
<i>TABLEAU 29: GOUVERNANCE ET COORDINATION</i>	45
<i>TABLEAU 30 : PLAN DE COMMUNICATION, DE CONSULTATION ET D'IMPLICATION DES PP</i>	46
<i>TABLEAU 31 : CALENDRIER INDICATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE</i>	50
<i>TABLEAU 32 : PLAN DE CONSULTATION/MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	51
<i>TABLEAU 33 : TYPES DE PLAINTES ET RÉCLAMATIONS</i>	57
<i>TABLEAU 34 : COMPOSITION ET RÔLES DES COMITÉS DE GESTION DES PLAINTES</i>	59
<i>TABLEAU 35 : COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP</i>	62
<i>TABLEAU 36 : BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</i>	71
<i>TABLEAU 37: COUTS UNITAIRES</i>	73
<i>TABLEAU 38: EXEMPLE DE NOUVELLES RUBRIQUES BUDGETAIRES</i>	75

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: QUELQUES PHOTOS D'ENTRETIENS AVEC CERTAINES PARTIES PRENANTES.....	78
ANNEXE 2: MODELE JOURNAL DE CONSULTATION.....	80
ANNEXE 3: MODELE DE RAPPORT DE CONSULTATION	81
ANNEXE 4: FORMULAIRE DE FEEDBACK.....	82
ANNEXE 5: FORMULAIRE BOITE A QUESTION.....	83
ANNEXE 6: REGISTRE DE PLAINTES.....	84
ANNEXE 7: FICHES D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATIONS DES PARTIES PRENANTES.....	85
ANNEXE 8 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	125

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Alimentation en eau potable
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
BV	Bassin versant
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CED	Cellule d'Exécution du Projet
DMRE	Direction de la mobilisation des ressources en eau
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
D.U.P.	Déclaration d'Utilité Publique
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EIIES	Evaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux
ESMP	Environmental and Social Management Plan
ETP	Etudes techniques préliminaires
EVE	Eléments valorisés de l'environnement
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FNEDD	Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable
GIC	Groupe d'Initiative Commune
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INS	Institut National de la Statistique
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINH DU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MOE	Maîtrise d'Œuvre
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NES	Normes environnementales et sociales
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PCD	Plan Communal de Développement
PEES	Procédures d'évaluation environnementale et sociale
P3P	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PEMVEP	Projet d'études de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PLADDT	Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCM	Ressources culturelles matérielles
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome Immuno Déficitaire Acquise
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SSI	Système de sauvegardes intégré

RESUME NON TECHNIQUE

Contexte

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) s'inscrit dans le cadre des études complémentaires du Projet d'études en vue de la mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers les retenues collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP).

Le projet consiste à réaliser 05 barrages avec périmètres irrigués dans les sites de Barkehi (Commune de Gashiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Bénoué, Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti et Poli dans le Département du Faro. Deux types de barrages sont envisagés notamment : les barrages en terre homogène pour les sites de Ndjam-Badi et Poli et les barrages en enrochement à masque amont pour les sites de Barkehi, Bassira et Mousgoy.

Objectifs

L'objectif général de ce Plan d'engagement des parties prenantes (P3P) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, prenant en compte la diffusion des informations et les consultations tout au long du cycle du projet.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- Identifier toutes les catégories d'acteurs concernés notamment les populations bénéficiaires, Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, les groupes de producteurs, les associations locales, les autorités administratives et locales, les institutions sectorielles, les acteurs du secteur privé, les programmes et projets, etc. ;
- Analyser les principales activités, mandats, intérêts, forces, faiblesses, opportunités et menaces des acteurs et groupes d'acteurs ;
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des parties prenantes ;
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- Identifier la démarche à adopter pour assurer et maintenir l'implication des parties prenantes aux initiatives du projet dans une perspective d'assurer la durabilité.

Approche méthodologie

La méthodologie de réalisation du P3P a consisté à effectuer les étapes suivantes :

- Identification des parties prenantes ;
- Entretiens avec les parties prenantes ;
- Recueil des types de participation des acteurs

Cadre réglementaire et institutionnel

Le cadre législatif camerounais établit une base solide pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures telles que les retenues collinaires. Les plus importants liés à ce P3P sont :

- Constitution du Cameroun (1996)
- Loi n°96/12 du 5 août 1996 (Loi-cadre sur l'environnement)
- Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 (Décentralisation)
- Loi n° 2011/008 du 6 mai 2011 (Gestion des terres)
- Décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 (EIES)
- Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 (Régime de l'eau)
- Loi N° 2004-003 du 21 avril. 2004 régissant l'urbanisme
- Politique Nationale de Développement Durable

Présentation sommaire du projet

Le projet consiste à construire des barrages collinaires et à aménager des périmètres irrigués pour les activités hydroagricoles. Concernant les barrages, deux types sont envisagés à savoir :

- Barrage en terre homogène pour les sites de Ndjam-Badi et Poli,
- Barrage en enrochement à masque amont pour les sites de Barkéhi, Bassira et Mousgoy

Impacts potentiels du projet

Ces barrages sont susceptibles de causer les impacts suivants :

Impact négatif	Mesures d'atténuation
Pollution de l'air	Limiter l'usage des machines polluantes en optant pour des équipements modernes et effectuer un contrôle régulier des émissions.
Pollution des eaux de surface	Installer des bassins de rétention pour limiter le ruissellement des polluants et s'assurer que les activités respectent les normes locales.
Erosion des sols	Reboiser les zones sensibles, aménager des talus et construire des ouvrages anti-érosion dans les périmètres concernés.
Perte de terres cultivables dans la zone de retenue	Mettre en œuvre des programmes de compensation pour les agriculteurs touchés et aménager de nouvelles zones agricoles en aval du barrage.
Baisse des revenus agricoles	Accompagner les producteurs avec des formations sur l'agriculture irriguée et fournir des intrants adaptés.
Risque de conflits fonciers	Renforcer les consultations publiques et établir des mécanismes de résolution des conflits fonciers avec la participation des autorités locales.
Prolifération des IST/VIH/SIDA et autres maladies	Mener des campagnes de sensibilisation et mettre en place des services de santé pour les populations locales et les ouvriers.

Résumé des consultations publiques et institutionnelles

Les entretiens avec les parties prenantes rencontrées ont permis à ces acteurs de comprendre le projet, d'apprécier la nécessité de leur engagement et d'exprimer leurs modes de participation dans les phases de réalisation et d'exploitation.

Site	Partie prenante	Description de la participation	Conditions/besoins exprimés pour assurer la participation
Barkehi	GIC Naral	- Contribuer à l'identification des champs fourragers. - Fournir la main-d'œuvre (technicien en embouche bovine).	- Structuration et légalisation du GIC.
	GIC des forgerons de Tchiffel	- Fournir du matériel pour la maintenance. - Sensibiliser les populations. - Sensibiliser les populations.	- Besoin de matériel (fers). - Renforcement des capacités sur l'importance et les risques du barrage.
	GIC des agro-éleveurs de Barkehi	- Sensibiliser les populations sur les risques liés au barrage. - Contribuer à la maintenance des infrastructures.	- Financement pour structuration du GIC. - Besoin d'équipements (abreuvoirs, seaux, charrues).
	Groupe des apiculteurs dynamiques de Pamchi-Demso (GIC JADP)	- Fournir la main-d'œuvre pour la construction du barrage. - Sensibiliser les populations sur une utilisation durable.	- Mise à disposition de matériel pour l'entretien des voies. - Renforcement des capacités sur l'irrigation et les engrais biologiques.

Site	Partie prenante	Description de la participation	Conditions/besoins exprimés pour assurer la participation
	GIC des femmes dynamiques de Barkehi	- Appuyer la restauration des ouvriers. - Sensibiliser sur les risques de noyade des enfants	- Appui pour la légalisation. - Formation sur l'utilisation des fertilisants. - Sensibilisation sur les risques liés au barrage.
	GIC Habdobe	- Apporter la main-d'œuvre pour la construction et l'entretien du barrage. - Sensibiliser pour sécuriser le site.	- Financement pour équipements de protection individuelle. - Appui pour le reboisement de la zone périphérique
Poli	Association Mboscuda - Pôle de Poli	- Résolution des conflits agro-pastoraux. - Sensibilisation à la scolarisation des enfants	- Formation de barragistes peulhs. - Appui à la scolarisation des enfants peulhs.
	Société Coopérative des jeunes éleveurs Bovins du Faro	- Sensibiliser sur les conflits agro-pastoraux. - Offrir des prestations spécifiques.	- Accès à l'eau pour pâturage. - Espaces fourragers et appui au développement de Bracaria (herbe fourragère).
	GIC des producteurs des cultures vivrières de Poli (Aniya Demri)	- Fournir la main-d'œuvre (transport de sable). - Sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles.	- Renforcement des capacités sur l'utilisation des intrants agricoles. - Mise à disposition de matériels (charrues, tricycles).
	Association des Kanuris de Poli (AKAPO)	- Promouvoir les activités piscicoles. - Fournir une assistance technique (maçons, menuisiers).	- Construction des abreuvoirs. - Opportunités d'emplois décents
Ndjam-Badi (Adoumri)	Kawtal Aïro	- Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques agricoles.	- Octroi de champs irrigués. - Renforcement des capacités sur l'utilisation des intrants agricoles.
	Djamhang (GEPEC)	- Fournir la main-d'œuvre (transport de sable). - Sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles.	- Formation sur l'utilisation d'engrais biologiques. - Fourniture de matériels agricoles adaptés.
	Cercle des jeunes laïcs d'Adoumri	- Fournir du matériel pour la maintenance. - Sensibiliser les populations sur les bénéfices du barrage.	- Besoin de matériel (fers). - Renforcement des capacités sur l'importance et les risques liés au barrage

Identification des parties prenantes

Les parties prenantes comprennent les catégories affectées par le projet, les individus ou groupes défavorisés/vulnérables et les acteurs externes dont les missions et activités couvrent ou peuvent couvrir la zone du projet. Les catégories des parties prenantes sont identifiées au niveau des localités des sites e projet ainsi que dans les arrondissements, les départements, la Région du Nord et au niveau national.

Les Catégories des personnes et des ménages affectés par le projet et le types d'impacts qui les affectes sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Catégories affectées au niveau local	Types d'impacts	Zones du projet
Agriculteurs et éleveurs	Pertes de terres Perte d'infrastructures agricoles	Retenues collinaires
Propriétaire des biens bâti et non-bâti	Perte des habitations Perte des terrains	Retenues collinaires Zones à haut risque en aval du barrage
Propriétaires des équipements économiques	Perte d'activités agricoles et commerciales	Zones déclarées d'utilité publique
Ménages ruraux dont les activités seront perturbées par le projet	Perte de mobilité nécessaire aux activités des ménages ruraux, contournements forcés	Routes barrées par le chantier de construction du barrage
Groupements des producteurs (SCOOPS)	Perte des espaces cultivables	Retenues collinaires Périmètre irrigué

Identification des types d'engagement des parties

Les entretiens avec les parties prenantes rencontrées ont permis à ces acteurs de comprendre le projet, d'apprécier la nécessité de leur engagement et d'exprimer leurs modes de participation dans les phases de réalisation et d'exploitation.

Stratégie d'engagement des parties prenantes

La stratégie d'engagement consistera fondamentalement en :

- Des réunions avec les principales parties prenantes des secteurs public, privé et de la société civile ;
- Des visites sur site pour collecter des données et fournir aux parties prenantes l'occasion de poser des questions sur le projet proposé ;
- De la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes ;
- De la mise en place d'un plan de mobilisation des parties prenantes

La mise en œuvre de la stratégie d'engagement des parties va consister à procéder selon les phases suivantes :

- Phase de l'engagement comprenant le cadrage, études, travaux et exploitation ;
- La diffusion de l'information ;
- Etablissement des données de base des parties prenantes ;
- Développement des actions de promotion de l'engagement des parties prenantes ;
- Développement des outils de promotion des outils de promotion de l'engagement des parties prenantes ;
- Stratégie de prise en compte les personnes vulnérables ;
- Plan de communication, de consultation et d'implication des PAP

Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Le mécanisme de gestion de plainte sera, disponible, transparent, accessible et permanent (pendant toute la durée du projet). Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le projet d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de réduire et si besoin à prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts sociaux et humain et environnementaux et qui pourrait affecter le projet et les actions du projet, les acteurs, la communauté.

Le mécanisme de gestion de plainte répondra aux préoccupations de façon prompt et efficace, d'une manière transparente et facilement accessible à toutes les parties prenantes du projet.

Les plaintes peuvent être liées directement ou indirectement au projet. Les plaintes peuvent toucher soit les activités proprement dites, soit les différents acteurs du projet, incluant les contractuels ou prestataires engagés pour exécuter des tâches précises pendant et après les travaux.

Quelques types de plaintes susceptibles d'apparaître avant la réinstallation sont :

- Conflit sur la propriété d'un bien ;
- Conflits sur le partage de bien entre les ayants-droits (entre héritiers) ;
- Désaccord et erreur sur l'évaluation du bien perdu et faisant l'objet de l'expropriation et de réinstallation ;
- Différends entre les mitoyens sur des limites du bien.

Quelques plaintes susceptibles d'apparaître pendant la mise en œuvre du P3P :

- Différends dans le partage des indemnisations au sein d'un ménage ;
- Différends entre le voisinage quant au nouvel emplacement de la PAP expropriée
- Hostilités des riverains à l'endroit des nouveaux venus et création de troubles dans l'accès aux ressources naturelles et aux services de base, au sein des communautés ;
- Plaintes sur la régularisation des indemnisations : non-respect de calendrier de paiement, ou retard de paiement, ... ;

Des registres de plaintes seront disponibles au niveau des chefs des différentes localités de la zone d'influence du projet. Toutes les couches et catégories de la population auront accès à ces registres point inscrire les plaintes avant, pendant et après les travaux.

Le Projet pourra développer d'autres canaux tels numéros verts (dont les détails seront développés pendant la phase de préparation), plateforme web et réseaux sociaux, collaboration avec les organisations de la société civile, etc. pour faciliter la collecte des plaintes.

Toutes plaintes reçues devraient être traitées équitablement (enregistrées, vérifiées et analysées, investigation si nécessaire, statuées et dont les réponses seront communiquées). Le traitement d'une plainte est considéré comme achevé après résolution/prise de décision et retours d'information auprès des plaignants.

Les niveaux de traitement des plaintes et doléances seront :

- Le comité local comprenant les chefferies de Barkehi, Tchiffel et Sondjilo
- Le comité communal (Gaschiga)
- Le comité départemental de la Benoué (Garoua)
- Le comité régional du Nord (Garoua)
- L'unité de gestion du projet (UGP)

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie amiable. C'est une voie à suivre en dernier recours, tant bien même que souvent cette voie n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités.

12. Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du P3P

La mise en œuvre des activités du P3P est faite avant, pendant et après les travaux de construction du barrage collinaire et d'aménagement du périmètre irrigué.

Activités	Période de réalisation	Durée
Information des PAP et autres riverains sur le démarrage du projet	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	01 mois
Publication de la liste des PAP	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	0,5 mois
Recueil des avis et doléances	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	0,5 mois
Information et sensibilisation des PAP et populations riveraines sur la mise en œuvre du P3P	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	02 mois
Formation des facilitateurs et traducteurs locaux	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	10 jours
Formation des acteurs de suivi	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	10 jours
Construction de forage et aménagement des puits à Barkehi	1 ^{er} trimestre de l'année 1 avant le début des travaux	01 mois
Réinstallation des PAP	Année 1 : 03 trimestres avant le début des travaux Année 2 : 1 ^{er} trimestre début des travaux	12 mois
Compensation des pertes des cultures	Années 1 et 2 pendant la réalisation des travaux	24 mois

Activités	Période de réalisation	Durée
Sensibilisation des acteurs du projet et populations locales	Année 1 (avant les travaux), Année 2 et 3 pendant les travaux	36 mois
Compensation des pertes des arbres fruitiers	Années 2, 3, 4, 5 et 6	60 mois
Assistance aux personnes vulnérables	Années 1,2,3,4,5 et 6 (par trimestre)	36 mois
Suivi des activités du P3P	Années 1,2,3,4,5 et 6	72 mois
Mise en œuvre du MGP	Années 1,2,3,4,5 et 6	72 mois
Evaluation à mi-parcours du P3P	Dernier mois de chaque année	06 années
Suivi-évaluation de l'impact social après réinstallation pour 02 années	Années 2, 3, 4 et 5 (par trimestre)	24 mois
Evaluation final du P3P	2 ^e trimestre de l'année 6	02 mois
Audit du P3P	4 ^e trimestre de l'année 6	03 mois

Suivi et évaluation du P3P

Le suivi et l'évaluation (S&E) du plan d'engagement des parties prenantes sont essentiels pour garantir une participation continue et efficace, l'atteinte des objectifs du projet, et l'intégration des besoins des communautés locales et des autres acteurs. Ce processus permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, d'ajuster les stratégies d'engagement en temps réel et d'assurer que les parties prenantes restent impliquées tout au long du cycle de vie du projet.

Résultats Attendus

- Une gestion proactive et réactive des plaintes, assurant la satisfaction des parties prenantes.
- Une acceptation sociale renforcée grâce à un dialogue transparent et inclusif.
- Une amélioration continue des méthodes d'engagement basée sur des retours documentés et des données fiables.
- Une réduction notable des tensions sociales et des conflits liés au projet.
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des populations vulnérables

Indicateurs Clés de Performance (ICP)

Les ICP sont organisées selon quatre catégories principales : participation, communication, réactivité, et impact. Ils incluent des mesures quantitatives et qualitatives, adaptées aux spécificités du projet.

Indicateurs de Participation :

Ces indicateurs évaluent l'engagement des parties prenantes, notamment leur diversité et leur inclusion active.

- Nombre total de réunions de consultation avec les parties prenantes (communautés locales, ONG, autorités).
- Taux de participation des groupes clés, notamment :
 - o Femmes (% de femmes présentes aux réunions).
 - o Jeunes (% de participants de moins de 35 ans).
 - o Personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, ménages pauvres, etc.).
- Diversité des parties prenantes engagées : répartition par genre, âge, et statut socio-économique.
- Taux de satisfaction des participants à l'issue des consultations (évalué via des sondages ou des retours).

Indicateurs de Communication :

Ils mesurent l'efficacité des stratégies d'information et la perception des parties prenantes concernant la transparence du projet.

- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées, y compris :
 - o Sessions communautaires.
 - o Diffusions via médias locaux (radios, affiches, réseaux sociaux).
- Proportion des parties prenantes informées des décisions clés (%).

- Taux de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de la qualité de l'information reçue (%).
- Perception de la transparence : % des parties prenantes estimant que les décisions sont communiquées de manière transparente (via enquêtes périodiques).

Indicateurs de Réactivité :

Ces indicateurs suivent la capacité du projet à répondre aux préoccupations des parties prenantes.

- Nombre total de plaintes ou réclamations déposées (catégorisées par thème).
- Délai moyen de traitement des plaintes (en jours).
- Taux de résolution des plaintes :
 - o Général (%).
 - o Spécifique aux groupes vulnérables (%).
- Taux de satisfaction des plaignants à l'issue de la résolution de leurs réclamations (%).

Indicateurs d'Impact

Ces indicateurs permettent de mesurer les résultats durables du projet, notamment sur le plan socio-économique.

- Changements dans les perceptions des parties prenantes sur :
 - o L'acceptabilité sociale (% d'acceptation exprimée dans les sondages).
 - o La confiance dans les gestionnaires du projet (%).
- Évolution des revenus agricoles des populations locales (% d'augmentation).
- Augmentation de la superficie des terres irriguées grâce au projet (en hectares).
- Amélioration de la qualité de vie :
 - o Accès amélioré à l'eau (% de foyers desservis).
 - o Opportunités d'emploi local créées (nombre de postes).

Budget de mise en œuvre du P3p

Le budget de mise en œuvre du P3P est estimé à 121 060 000FCFA (Cent vingt et un millions soixante mille francs CFA)

La ventilation du budget par activités spécifiques :

Principales Activités / Détails	Coût Total (CFA)
1. Information et mobilisation	18 000 000
2. Formation	34 500 000
3. Budget mécanisme de gestion des plaintes	29 200 000
4. Suivi-Évaluation	39 360 000
TOTAL	121 060 000

NON-TECHNICAL SUMMARY

Context

The Stakeholder Participation Plan is designed within the framework of the complementary studies of Project for the mobilization and valorization of rainwater through hill reservoirs in the Northern Region (PEMVEP).

The project consists of building 05 dams with irrigated areas in the sites of Barkehi (Gashiga), Ndjam-Badi (Bibemi) in Benoue Department, Mousgoy and Bassira (Guider) in Mayo Louti Department and Poli in Faro Department. Two types of dams have been identified: Earthfill dams with homogenous soil in Ndjam-Badi and Poli and Rockfill dams in Barkehi, Bassira and Mousgoy sites.

Objectives

The main objective of this Stakeholder Engagement Plan is to define a stakeholder mobilization plan, taking into account the dissemination of information and consultations throughout the project cycle.

The specific objectives of this study are:

- Identify all categories of actors concerned, in particular beneficiary populations, disadvantaged or vulnerable individuals or groups, farmers groups, local associations, administrative and local authorities, sectoral institutions, private sector actors, programs and projects, etc.;
- Analyze the main activities, mandates, interests, strengths, weaknesses, opportunities and threats of actors and groups of actors;
- Identify the concerns, perceptions and reactions of stakeholders;
- Identify the priorities of stakeholders, their main constraints and the areas for which their involvement is required;
- Identify the approach to adopt to ensure and maintain the involvement of stakeholders in project initiatives with a view to ensuring sustainability.

Methodology

The methodology applied in the designing of the Stakeholder Engagement Plan is based on the following steps:

- Identification of stakeholders;
- Interviews with stakeholders;
- Identification of types of stakeholder participation

Legal and institutional framework

The legal framework of Cameroon establishes a solid basis for the implementation of infrastructure projects such as hill reservoirs. The most relevant with regards to this stakeholder participation plan are:

- Constitution of Cameroun (1996)
- Law n°96/12 of 5th August 1996 (Protection of the environment)
- Law n° 2004/017 of 22nd July 2004 (Decentralization)
- Law n° 2011/008 of 6th May 2011 (Land tenure)
- Decree n° 2013/0171/PM of 14th February 2013 (ESIA)
- Law n° 98/005 of 14 April 1998 (Water)

- Law N° 2004-003 of 21st April 2004 (urban planning)
- National Policy on sustainable development.

Brief presentation of the project

The project is characterized by the construction of dams to retain water in hilly areas and the installation of irrigation network for agriculture and livestock. Two type of dams have been identified:

- Earthfill dams with homogenous soil in Ndjam-Badi and Poli and
- Rockfill dams in Barkehi, Bassira and Mousgoy

Potential impacts of the project

The potential impacts that could be created by these dams are:

Negative impacts	Mitigation measures
Air pollution	Limit the use of polluting machines by opting for modern equipment and carrying out regular monitoring of emissions.
Pollution of surface water	Install retention basins to limit runoff of pollutants and ensure that activities comply with local standards.
Soil erosion	Plant trees in sensitive areas, create embankments and construct anti-erosion structures in the affected areas
Loss of arable land	Enable access to farmland for affected farmers
Decrease in income from agriculture	Provide subsidies and capacity building to farmers
Risque of land tenure conflicts	Reinforce public consultations Establish grievance relief mechanism with the participation of administrative and local authorities
Risk of sexually transmissible diseases	Carry out senistization campaigns

Summary of stakeholder consultations

Encounters with stakeholder enable the different actors to acknowledge the project, appreciate the importance of their participation and express conditions pertaining to their implication in the different phases of the project.

Site	Stakeholder	Participation	Conditions and needs
Barkehi	GIC Narral	- Assist in the identification of fodder farms - Provide labour force	- Facilitate the legalization of farmer group
	GIC des forgerons de Tchiffel	- Provide maintenance material - Sensitize the population.	- Working material (iron rods) - Capacity building
	GIC des agro-éleveurs de Barkehi	- Sensitize the population. - Contribute in maintenance.	- Financial assistance. - Equipment
	Groupe des apiculteurs dynamiques de Pamchi-Demso (GIC JADP)	- Provide labour force dur the construction works - Sensitize the population	- Tools for road maintenance. - Capacity building on irrigation and utilization of biological fertilizers
	GIC des femmes dynamiques de Barkehi	- Provide food to labourers - Sensitize the children on risks	- Facilitate the legalization of the group. - Capacity building on utilization of fertilizers

Site	Stakeholder	Participation	Conditions and needs
			- Sensitization on risks related to the dam.
	GIC Habdobe	- Provide labour power during construction works. - Sensitize for site reservation	- Support in individual safety equipment - Support in planting of trees
Poli	Association Mboscuda - Pôle de Poli	- Sensitize and manage agro-pastoral conflicts - Sensitization for child education	- Capacity building for Mbororos - Support for the education of Mbororo children
	Société Coopérative des jeunes éleveurs Bovins du Faro	- Sensitize on agro-pastoral conflicts - Provide services	- Facilitate access to water for the cattle - Support de creation of fodder farms (Bracaria type)
	GIC des producteurs des cultures vivrières de Poli (Aniya Demri)	- - Provide labour force - - Sensitize on good farming praticices.	- Capacity building in fertilizers management - Supply good transportation facilities (tricycles and bicycles)
	Association des Kanuris de Poli (AKAPO)	- Promote fishing activityies - Provide technical assistance in masonry and carpentry	- -Construction of abreuvoirs - Employment opportunities
Ndjam-Badi (Adoumri)	Kawtal Aïro	- Sensitization on good pratics	- Attribution of irrigated farms. - Capacity building on management of agricultural inputs
	Djamhang (GEPEC)	- Supply labour force in transportation of sand - Sensitize on good agricultural practices	- Capacity building on utilization of biological fertilizers - Supply of adequate agricultural materials
	Cercle des jeunes laïcs d'Adoumri	- Supply equipment for maintenance - Sensitize the local population on benefits of dams	- Supply of material (iron rods) - Capacity building on risks

Identification of stakeholders

Stakeholders include categories of people affected by the project, disadvantaged/vulnerable individuals or groups and external actors whose missions and activities could be necessary in the project area. The categories of stakeholders are identified at the local level within project sites as well as in the Councils, Sub-Divisions, Divisions, the North Region and at the national level.

The different categories of persons and households affected by the project and the type of impacts they are faced to are presented in the table below:

Categories affected at the local level	Impacts	Project area
Farmers and breeders	Loss of farmland Loss of agricultural equipment	Hill reservoir perimeter
Proprietors of land and constructed equipment	Loss of land Loss of constructions	Hill reservoir perimeter Risk areas in the irrigated perimeter
Proprietors of economic equipment	Loss of economic activity	Areas declared of public utility
Households which activities are affected by the project	Damaged paths and tracks to activity areas	Hill reservoir perimeter
Farmer groups and cooperatives (SCOOPS)	Loss of farmland	Hill reservoir perimeter Irrigated perimeter

Strategy for Stakeholder engagement

The engagement strategy will fundamentally consist of:

- Meetings with key stakeholders of the public, private and civil society sectors;
- Site visits to collect data and enable stakeholders to express their concern and inquiries;
- The designing of grievance relief mechanism;
- Implementation of a stakeholder mobilization plan.

The implementation of the stakeholder engagement strategy will consist of the following phases:

- Engagement phase during scoping, studies, implementation and exploitation;
- Dissemination of information;
- Establishment of stakeholder baseline data;
- Development of actions to promote stakeholder engagement;
- Development of tools to promote tools to promote stakeholder engagement;
- Vulnerable people inclusion strategy;
- Communication, consultation and involvement plan for PAPs

Grievance Relief Mechanism (GRM)

The grievance relief mechanism will be available, transparent, accessible and permanent (during the entire duration of the project). The mechanism is a means and tool made available by the project to identify, avoid, minimize, manage, reduce and if necessary, take charge of actions/activities/facts having impacts social, human and environmental and which could affect the project and the project's actions, the actors, the community.

The grievance relief mechanism will respond to concerns promptly and effectively, in a transparent manner and easily accessible to all project stakeholders

Complaints may be directly or indirectly related to the project. Complaints can affect either the activities themselves or the various stakeholders of the project, including contractors or service providers hired to carry out specific tasks during and after the work.

Some types of complaints that may arise before resettlement are:

- Conflict over ownership of property;
- Conflicts over the sharing of property between beneficiaries (between heirs);
- Disagreement and error on the valuation of the lost property subject to expropriation and resettlement;

- Disputes between adjoining neighbors over the boundaries of the property

Some complaints likely to appear during the implementation of the resettlement:

- Disputes in the sharing of compensation within a household;
- Disputes between the neighborhood regarding the new location of affected persons;
- Hostilities from local residents towards newcomers and creation of disturbances in access to natural resources and basic services within communities;
- Complaints about the regularization of compensation: non-compliance with the payment schedule, or late payment, etc.

Complaint registers will be available at the level of the chiefs of the different localities in the project area. All categories of the population will have access to these registers to consider complaints before, during and after the work.

The Project may develop other channels such as toll-free numbers (the details of which will be developed during the preparation phase), web platform and social networks, collaboration with civil society organizations, etc. to facilitate the collection of complaints

All complaints received should be treated fairly (recorded, verified and analyzed, investigated, if necessary, adjudicated and the responses communicated). The processing of a complaint is considered completed after resolution/decision-making and feedback from the complainants.

The levels of processing complaints and grievances will be:

- The local committee including the chiefdoms of Barkehi, Tchiffel and Sondjilo
- The municipal committee (Gaschiga)
- The departmental committee of Benoué (Garoua)
- The North regional committee (Garoua)
- The project management unit

Appeal to justice is possible if there is failure of personal understanding. This approach is taken as last resort, even though this path is often not recommended for the project because it can constitute a path to blocking and delaying activities.

12. Provisional calendar for implementation of resettlement plan

The implementation of the resettlement plan is effective before, during and after the construction of the hill dam and equipment of the irrigated perimeter.

Activities	Exécution period	Duration
Information of persons affected and other local population on the work schedule	1 st quarter of year 1 before construction works	01 month
Publication of the list of people affected by the project	1 st quarter of year 1 before construction works	0,5 month
Registration of opinions and expectations	1 st quarter of year 1 before construction works	0,5 month
Information and sensitization of persons affected by the project and the local population	1 st quarter of year 1 before construction works	02 months
Training of local facilitators and translators	1 st quarter of year 1 before construction works	10 days
Training of monitoring actors	1 st quarter of year 1 before construction works	10 days
Construction of potable water borehole in Barkehi	1 st quarter of year 1 before construction works	01 month

Activities	Exécution period	Duration
Resettlement of affected persons	Year 1: 03 quarters before construction works Year 2: 1st quarter of construction works	12 months
Compensation of affected farm products	Years 1 and 2 during construction works	24 months
Sensitization of actors of the project	Years 1 (before construction works), Years 2 and 3 during construction works	36 months
Compensation of affected fruit trees	Years 2, 3, 4, 5 and 6	60 months
Assistance to vulnerable persons	Years 1,2,3,4,5 and 6	36 months
Monitoring of Resettlement plan activities	Years 1,2,3,4,5 and 6	72 months
Management of grievances and wishes	Years 1,2,3,4,5 et 6	72 months
Mid-term evaluation of the resettlement plan	Last month of every year	06 years
Monitoring and evaluation of social impact of resettlement on the affected persons	Years 2, 3, 4 and 5	24 months
Final evaluation of the resettlement plan	2 nd quarter of year 6	02 months
Audit of the resettlement plan	4 th quarter of year 6	03 months

Monitoring and evaluation of the Stakeholder Engagement Plan

Monitoring and evaluation (M&E) of the stakeholder engagement plan is essential to ensure continued and effective participation, achievement of project objectives, and integration of the needs of local communities and other stakeholders. This process makes it possible to measure the effectiveness of actions implemented, adjust engagement strategies in real time and ensure that stakeholders remain involved throughout the project life cycle.

Expected Results:

- Proactive and reactive management of complaints, ensuring stakeholder satisfaction.
- Strengthened social acceptance through transparent and inclusive dialogue.
- Continuous improvement of engagement methods based on documented feedback and reliable data.
- A notable reduction in social tensions and conflicts linked to the project.
- Better consideration of the specific needs of vulnerable populations

Key performance indicators:

The key performance indicators are presented according to four main categories: participation, communication, responsiveness, and impact. They include quantitative and qualitative measures, adapted to the specificities of the project.

Indicators of participation:

These indicators assess stakeholder engagement, including their diversity and active inclusion.

- Total number of consultation meetings with stakeholders (local communities, NGOs, authorities).
- Participation rates of key groups, including:
 - o Women (% of women present at meetings).
 - o Young people (% of participants under 35 years old).
 - o Vulnerable people (people with disabilities, poor households, etc.)
- Diversity of stakeholders involved: distribution by gender, age, and socio-economic status.
- Participant satisfaction rate at the end of the consultations (assessed via surveys or feedback).

Indicators of communication:

They measure the effectiveness of information strategies and the perception of stakeholders regarding the transparency of the project

- Number of awareness campaigns carried out, including:
 - o Community sessions.
 - o Broadcasts via local media (radios, posters, social networks).
- Proportion of stakeholders informed of key decisions (%).
- Satisfaction rate of stakeholders with the quality of the information received (%).
- Perception of transparency: % of stakeholders believing that decisions are communicated transparently (via periodic surveys).

Responsiveness Indicators:

These indicators track the project's ability to address stakeholder concerns.

- Total number of complaints or claims filed (categorized by theme).
- Average time for processing complaints (in days).
- Complaint resolution rate:
 - o General (%).
 - o Specific to vulnerable groups (%).
- Satisfaction rate of complainants following the resolution of their complaints (%).

Indicators of impact:

These indicators make it possible to measure the sustainable results of the project, particularly on a socio-economic level.

- Changes in stakeholder perceptions of:
 - o Social acceptability (% acceptance expressed in surveys).
 - o Trust in project managers (%).
- Evolution of agricultural income of local populations (% increase).
- Increase in the area of irrigated land thanks to the project (in hectares).
- Improved quality of life:
 - o Improved access to water (% of households served).
 - o Local employment opportunities created (number of positions).

Budget of the stakeholder engagement plan

The P3P implementation budget is estimated at 121,060,000 FCFA (one hundred twenty-one million sixty thousand CFA francs)

The breakdown of the budget by specific activities is as follows:

Main Activity / Details	Total Cost (CFA)
1. Information et mobilization	18 000 000
2. Capacity building	34 500 000
3. GRM cost	29 200 000
4. Monitoring and evaluation	39 360 000
TOTAL	121 060 000

1 INTRODUCTION

Le Projet d'Études en vue de la Mobilisation et de la Valorisation des Eaux Pluviales à travers des Retenues Collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP), initié par le gouvernement camerounais à travers le ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE), vise à renforcer la résilience des populations locales face aux défis climatiques. Ce projet est financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et s'inscrit dans une logique de développement agro-pastoral durable.

Le PEMVEP prévoit la construction de cinq barrages collinaires dans les localités suivantes :

- Barkehi (Commune de Gaschiga),
- Ndjam-Badi (Commune de Bibemi),
- Mousgoy et Bassira (Commune de Guider),
- Poli (Département du Faro).

Les barrages auront une hauteur de 15 à 20 mètres et une capacité de rétention de 3 à 5 millions de mètres cubes d'eau. Ces infrastructures permettront :

- L'irrigation de périmètres agricoles de 190 à 230 hectares,
- L'approvisionnement en eau pour l'élevage, grâce à l'aménagement d'abreuvoirs,
- L'amélioration des conditions de vie des populations locales, particulièrement en période de sécheresse.

Le projet vise à répondre aux besoins hydriques croissants tout en limitant les impacts des changements climatiques.

1.1 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

1.1.1 Contexte environnemental

La région du Nord-Cameroun, où se situe Barkehi, est marquée par un climat sahélien, caractérisé par une saison des pluies courte et des sécheresses prolongées. Cette variabilité climatique engendre une gestion inefficace des eaux pluviales, entraînant une diminution de la disponibilité en eau et une dégradation accélérée des sols. Les terres agricoles deviennent moins productives, accentuant les risques de désertification.

Face à ces défis, le projet PEMVEP propose une gestion durable des ressources en eau grâce aux retenues collinaires. Ces infrastructures permettront non seulement de capter et de stocker les eaux pluviales, mais aussi de restaurer les sols, recharger les nappes phréatiques, et limiter l'érosion.

1.1.2 Contexte social

Les populations locales de Barkehi dépendent principalement de l'agriculture et de l'élevage pour leur subsistance. Cependant, les effets combinés de la sécheresse et des inondations réduisent leurs moyens de subsistance, aggravant la pauvreté et les inégalités sociales. Les groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont particulièrement touchés par ces défis.

Le PEMVEP prévoit de réduire ces inégalités en garantissant un accès équitable à l'eau pour l'ensemble des communautés locales. Des mécanismes de participation inclusive permettront à tous les groupes, y compris les plus marginalisés, de bénéficier des retombées positives du projet.

Impacts attendus du projet

1. Pour les populations locales

- Un accès amélioré à l'eau pour l'irrigation, l'élevage et les besoins domestiques.
- Une augmentation des rendements agricoles grâce à l'irrigation des périmètres aménagés.
- Une meilleure sécurité alimentaire et des revenus accrus pour les agriculteurs.
- Une réduction des tensions liées à la gestion des ressources hydriques, renforçant la cohésion sociale.

2. Pour les autorités administratives

- Intégration des infrastructures hydrauliques dans les plans de développement local.
- Renforcement des capacités locales en gestion des ressources en eau.
- Amélioration de la gouvernance et des services publics dans la région.

3. Pour l'environnement

- Stabilisation des écosystèmes grâce à la réduction de l'érosion et à la restauration des sols.
- Recharge des nappes phréatiques, garantissant un approvisionnement durable en eau.
- Préservation et renforcement de la biodiversité locale.

1.1.3 Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le projet PEMVEP répond directement aux ODD suivants :

- ODD 2 : Faim "Zéro" : Les périmètres irrigués permettront d'améliorer la productivité agricole, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire.
- ODD 6 : Eau propre et assainissement : En garantissant un accès équitable à l'eau pour les besoins agricoles et domestiques.
- ODD 13 : Action climatique : En renforçant la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas climatiques.
- ODD 15 : Vie terrestre : En favorisant la restauration des sols et la préservation des écosystèmes locaux.

Le projet PEMVEP constitue une réponse ambitieuse et intégrée aux défis environnementaux, sociaux et climatiques auxquels sont confrontées les populations de Barkehi et des autres localités ciblées. En mobilisant les ressources naturelles de manière durable et en impliquant toutes les parties prenantes, le projet améliore les conditions de vie locales tout en soutenant les objectifs globaux de développement durable.

1.2 OBJECTIF GENERAL DU P3P

Le P3P est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et de bon voisinage avec les riverains qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Le plan de Participation des parties prenantes (P3P) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés par le projet. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les préoccupations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet d'engager toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités. Ces processus d'engagement et consultation offrent aux parties prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus des études et la mise en œuvre du projet, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet au BGC de les prendre en compte et d'y répondre.

L'approche systématique du P3P est aussi d'engager les ressources d'expertise environnementale, sociale et technique afin de répondre aux préoccupations des parties prenantes et d'identifier et/ou d'étudier des alternatives dans le but d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts du projet. Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- ☛ Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par ledit projet ou susceptibles d'avoir une influence ;
- ☛ Faire comprendre aux parties prenantes leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- ☛ Donner l'opportunité permettant aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes et leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet ;
- ☛ Donner l'opportunité aux parties prenantes de partager leurs expériences, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;
- ☛ Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet ;
- ☛ Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- ☛ Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour exprimer des préoccupations et suggestions sur des activités du projet, susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale ;
- ☛ Veiller à ce que les communautés affectées par le projet et les autres parties prenantes aient des opportunités et bénéficient des canaux de communication adaptées pour exprimer leur point de vue sur le projet grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des retours constructifs sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération ;
- ☛ Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet ;
- ☛ Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et des formats locaux culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative ;
- ☛ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG)

1.3 CADRE DE REFERENCE DU P3P

Ce plan de participation des parties prenantes est basé sur la réglementation nationale et les sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD notamment les SO1 et SO10. L'engagement continu des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un principe auquel le P3P adhère.

Également, le P3P adhère au principe de l'intégration du genre et inclusion Sociale. Selon ce principe, l'on doit tenir compte : (i) des opinions aussi bien de la population féminine que de la population masculine et toute autre catégorie sociale, si nécessaire dans le cas de forums ou de réunions distinctes, et (ii) des préoccupations et priorités divergentes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables en ce qui concerne les impacts, les mécanismes d'atténuation et les bénéfices du projet d'exploration géothermique de Karthala.

Le présent plan s'appuie particulièrement sur la Sauvegarde opérationnelle n°10 : Participation des Parties Prenantes et Diffusion de l'Information de la Banque Africaine de Développement. Selon la SO 10, l'engagement des parties prenantes est un processus continu et itératif par lequel l'Emprunteur ou le projet facilite une interaction bidirectionnelle avec les parties prenantes du projet. Il peut s'agir de consultation, de dialogue, de gestion des plaintes ou de toute autre forme d'échange d'information, de discussion ou de collaboration bidirectionnelle.

Les principales exigences de participation des parties prenantes durant les processus sont les suivantes :

- ☛ Mobilisation des parties prenantes : le promoteur devra mobiliser les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet, en commençant le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet ;

Consultation : le promoteur mènera des consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes. Il communiquera aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulteront d'une manière adaptée à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation ;

- ☛ Diffusion de l'information : le promoteur maintiendra, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, l'ensemble de documents rendant compte de la mobilisation des parties prenantes, y compris une présentation des parties prenantes consultées, un résumé des réactions obtenues et une brève explication de la manière dont ces réactions ont été prises en compte, ou des motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été.

1.4 METHODOLOGIE

La méthodologie de réalisation du P3P a consisté à effectuer les étapes suivantes :

- Identification des parties prenantes ;
- Entretiens avec les parties prenantes ;
- Recueil des types de participation des acteurs

Les informations concernant la participation des parties prenantes sont capitalisées dans le cadre du rapport qui ressort le P3P.

1.5 LES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Les parties prenantes comprennent les catégories affectées par le projet, les individus ou groupes défavorisés/vulnérables et les acteurs externes dont les missions et activités couvrent ou peuvent couvrir la zone du projet.

Les parties affectées sont résidents des sites du projet. Il s'agit ici des communautés locales, des personnes affectées par le projet, les producteurs et groupes de producteurs, les fournisseurs des

intrants agricoles et autres services. Les autorités traditionnelles et locales font parties des parties prenantes au niveau des localités affectées par le projet.

Au niveau de l'Arrondissement et communal, les parties prenantes concernent : la Sous-Préfecture, la Mairie, les délégations d'arrondissement du MINADER et MINEPIA, les organisations des producteurs et les organismes d'appui local de la société civile.

Au niveau des départements (Benoué, Mayo Louti et Faro) et de la Région du Nord, les parties prenantes du secteur public concernent les délégations départementales et régionales du MINEE, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINAS ; MINPROFF, MINDCAF, MINSANTE, MINTP, MINH DU, MINFOF et MINDDEVEL. Autres parties prenantes au niveau régional sont : le Conseil Régional du Nord, la MEADEN et la CDEN.

Les services centraux des différentes unités administrations déconcentrées sont des parties prenantes au niveau central.

1.6 LES PRINCIPES DIRECTEURS DU P3P

Le plan d'engagement des Parties Prenantes repose sur les principes ci-après :

- La participation précoce : Impliquer les populations dès les premières étapes du projet pour que les recommandations soient prises en compte pendant que les options sont encore débattues ;
- La transparence : définir clairement les objectifs de la participation, les étapes du processus, son calendrier et ses limites ;
- Le partage d'information : transmettre les informations fiables, pertinentes, compréhensibles et accessible en temps et lieu opportun pour permettre aux participants de débattre et de se prononcer sur le projet en connaissance de cause ;
- L'équité : S'assurer de mettre en place les mécanismes appropriés pour lever les obstacles à la participation de tous les groupes sociaux. Il devra garantir un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations des groupes marginalisés ou susceptible de l'être du fait de leur sexe, de leur éducation, etc.
- La co-construction/ consultation : Le P3P facilitera les interactions entre les parties ayant des intérêts divergents de parvenir à des accords qui devraient être respectés par tous. Les parties prenantes seront impliqués dans le processus d'élaboration des plans d'action (identification et analyse des problèmes, recherche des solutions adéquates, mise en œuvre suivi évaluation et capitalisation,) Cette implication se fera au moyen des enquêtes des consultations, des entretiens, etc.

2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie de réalisation du P3P est axée sur des rencontres et des échanges afin permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs intentions de participation dans le cycle de vie du projet respectivement à leurs objectifs et missions.

L'équipe d'étude a procédé par étapes pour assurer la collecte des informations nécessaires pour décrire l'engagement des parties prenantes dans le cadre du PEMVEP. Ces étapes comprennent :

- Identification des parties prenantes ;
- Entretiens avec les parties prenantes ;
- Recueil des types de participation des acteurs

2.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Pour identifier les parties prenantes, l'équipe a exploité le rapport d'étude d'impact environnemental et social réalisée à la phase APD notamment dans le sous-titre concernant les Cadre Institutionnel où un certain nombre d'acteurs institutionnels avaient été identifiés. Le PGES issu de l'étude a également permis de ressortir les acteurs de mise en œuvre et de suivi.

L'identification des autres parties prenante a été faite à travers les entretiens avec les services publics déconcentrés, les autorités administratives et municipales et au cours des consultations publiques avec les autorités traditionnelles et locales dans la zone du projet.

Au cours des consultations publiques avec les populations des différents sites du projet, les parties prenantes locales sont identifiées notamment le chef du village, le lamido, les SCOOPS, les associations de développement, les sociétés qui interviennent dans la zone et les opérateurs économiques.

2.2 ENTRETIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES

A la suite de l'identification des parties prenantes, l'étape suivante a consisté à effectuer des rencontres avec les parties prenantes.

L'équipe s'est rendu au sein des services des acteurs publics au niveau de la Région, des départements et des arrondissements pour solliciter des entretiens. Ces entretiens ont servi de cadre d'information sur le projet, de présentation du niveau d'évolution des études, de présentation des objectifs du plan d'engagement des parties prenantes et de susciter l'expression écrite des intentions de participation des parties prenantes. Dans le cadre de ces entretiens, les parties prenantes expriment les conditions souhaitées pour assurer leurs participations dans le cycle du projet respectivement à leurs missions.

2.3 RECUEIL DES TYPES DE PARTICIPATION DES ACTEURS

La suite des entretiens avec les parties prenantes identifiées, l'équipe sollicite que les intentions de participation dans le cadre du projet soient consignées dans une fiche. Cette fiche requiert la précision des conditions de chaque acteur pour assurer leur participation.

Les fiches remplies et signées de plusieurs acteurs sont insérées dans les annexes du présent plan d'engagement des parties prenantes du projet PEMVEP.

2.4 CONSULTATION DES GROUPES VULNERABLES

Les personnes vulnérables participent rarement aux réunions d'information sur le Projet, et leur existence peut demeurer inconnue si le projet n'adopte pas une démarche spéciale d'identification. Durant la mission dans les départements du Mayo Louti, Faro et Bénoué concernés par le projet, les responsables des affaires sociales nous ont fait part de la présence de plusieurs associations et de groupes de personnes ayant un handicap dont les activités sont liées directement ou indirectement du site du projet.

2.5 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES INTERESSEES PAR LE PROJET

Les parties prenantes intéressées, comprennent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un ou des intérêt(s) direct(s) ou indirect(s) spécifique(s), pouvant influencer ou être influencés par le projet dans un processus décisionnel.

3 CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Le cadre législatif camerounais établit une base solide pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures telles que les retenues collinaires. Toutefois, une analyse critique révèle des forces, des faiblesses, des conflits potentiels, ainsi que des lacunes à combler pour assurer une participation inclusive et efficace des parties prenantes.

3.1 CADRE REGLEMENTAIRE

3.1.1 Constitution du Cameroun (1996)

La garantie constitutionnelle du droit à l'information et à la participation citoyenne est une pierre angulaire pour impliquer les communautés locales dans les projets de développement comme les retenues collinaires. Ce principe soutient l'organisation des consultations publiques et la transparence dans la prise de décisions. Malgré cette disposition, l'application reste souvent symbolique, notamment dans les zones rurales où le manque de sensibilisation et d'accès à l'information limite la participation effective des populations.

3.1.2 Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

L'article 9 impose que les populations soient consultées avant toute initiative ayant des impacts environnementaux, comme la construction de retenues collinaires. Cette loi exige également une étude d'impact environnemental et social (EIES), ce qui garantit une évaluation rigoureuse des effets du projet. Les consultations publiques peuvent être biaisées par un accès limité à l'information technique ou par des dynamiques de pouvoir qui favorisent certaines parties prenantes au détriment des groupes marginalisés.

3.1.3 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

La décentralisation donne aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) un rôle clé dans la gestion locale des projets. Cette approche permet une meilleure adaptation des projets aux réalités locales et renforce leur appropriation par les populations. Le manque de ressources humaines et financières au niveau communal peut compromettre la capacité des CTD à organiser des consultations efficaces ou à gérer les conflits fonciers liés au projet.

3.1.4 Loi n° 2011/008 du 6 mai 2011 régissant l'utilisation des terres

Elle impose des consultations foncières préalables pour éviter les conflits liés à l'expropriation ou à l'utilisation des terres. Cela est crucial pour garantir que les communautés locales bénéficient équitablement des retombées des projets. Les terres nécessaires à la construction des barrages peuvent être revendiquées par des acteurs locaux influents, créant des tensions entre les bénéficiaires supposés et les propriétaires fonciers.

3.1.5 Décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 sur les EIES

Ce texte renforce l'importance des consultations publiques dans les EIES et exige l'implication active des parties prenantes tout au long du processus. Cela garantit une prise en compte des

impacts sociaux et environnementaux. En pratique, la mise en œuvre des EIES est souvent perçue comme une formalité, avec une participation limitée des communautés locales.

3.1.6 . Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant Régime de l'eau

Cette loi exige une gestion concertée de l'eau avec les communautés locales, en ligne avec les objectifs du projet PEMVEP. Elle soutient également la durabilité des infrastructures hydrauliques. Les mécanismes institutionnels pour la concertation manquent parfois de coordination, ce qui peut limiter l'efficacité des projets.

3.1.7 **Code de la planification urbaine et rurale (Loi n°2004/003 du 21 avril 2004)**

Ce code encourage une approche inclusive, impliquant les populations locales dans les décisions liées à l'aménagement du territoire. Les zones rurales, comme Barkehi, souffrent d'un faible niveau d'organisation communautaire, ce qui peut limiter la participation réelle des populations concernées.

3.1.8 Politique Nationale de Développement Durable

Elle met un accent particulier sur l'implication des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles. Cette politique reste parfois floue quant aux mécanismes pratiques d'inclusion des parties prenantes.

3.1.9 **Conflits et chevauchements potentiels**

Les lois et règlements mentionnés sont complémentaires, mais ils peuvent également se chevaucher ou entrer en contradiction :

La Loi sur la décentralisation et celle sur la gestion de l'eau confèrent des responsabilités à des acteurs différents (CTD, MINEE, MINADER), entraînant des conflits de compétence. Les processus de consultation formels exigés par la loi peuvent être en décalage avec les pratiques traditionnelles locales, ce qui limite l'acceptation sociale des projets.

3.1.10 **Conflits et chevauchements potentiels**

Les textes mettent un fort accent sur la participation des parties prenantes et la durabilité environnementale. L'exigence des EIES garantit une évaluation rigoureuse des impacts :

- La décentralisation facilite l'intégration des projets aux plans locaux avec comme faiblesses :
- La mise en œuvre pratique de ces lois est souvent compromise par un manque de ressources et de coordination
- Les consultations publiques ne sont pas toujours inclusives, laissant de côté les groupes vulnérables.
- Les mécanismes de résolution des conflits fonciers restent insuffisants.

Le cadre législatif camerounais offre une base prometteuse pour la mise en œuvre de projets comme le PEMVEP. Cependant, des efforts doivent être faits pour surmonter les lacunes pratiques et institutionnelles, afin de garantir une participation véritablement inclusive et efficace des parties prenantes.

Tableau 1: Cadre législatif camerounais

CADRE LEGISLATIF NATIONAL	CONSIDERATIONS GENERALES
Constitution du Cameroun (1996)	Garantit le droit à l'information et à la participation des citoyens dans les affaires publiques. Soutient la transparence et les consultations dans les projets locaux.
Loi n°96/12 du 5 août 1996 (Loi-cadre sur l'environnement)	Implique une consultation publique obligatoire et des études d'impact environnemental et social (EIES) pour les projets ayant un impact sur l'environnement.
Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 (Décentralisation)	Renforce le rôle des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la gestion locale des projets et promeut une approche participative pour le développement.
Loi n° 2011/008 du 6 mai 2011 (Gestion des terres)	Prévoit la consultation des communautés locales avant tout projet modifiant l'utilisation des terres, pour éviter les conflits fonciers et garantir une répartition équitable.
Décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 (EIES)	Impose une implication active des parties prenantes dans les études d'impact environnemental et social, notamment à travers des consultations publiques approfondies.
Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 (Régime de l'eau)	Exige la concertation avec les communautés locales pour tout projet de gestion des ressources en eau, y compris la construction de barrages ou de retenues collinaires.
Code de la planification urbaine et rurale (2004/003)	Encourage une approche inclusive pour la planification et l'aménagement des infrastructures dans les zones rurales, en impliquant activement les populations locales.
Politique Nationale de Développement Durable	Met un accent particulier sur l'implication des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et dans les projets d'infrastructure.

Le Tableau 1 présente les principales dispositions législatives et leur pertinence pour assurer une mise en œuvre participative et durable du projet PEMVEP.

3.2 CADRE INSTITUTIONNEL DU P3P DU PROJET

Les administrations qui sont parties prenantes du projet sont :

3.2.1 Primature

La Primature, en tant qu'institution de coordination de l'action gouvernementale, joue un rôle stratégique dans le pilotage et la supervision du projet PEMVEP. Créée par le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement, et modifiée par le décret n° 2018/190 du 2 mars 2018, elle a pour mission principale de veiller à la cohérence des politiques publiques et à leur mise en œuvre effective par les différents ministères et organes concernés.

3.2.2 Primature Ministères

Les ministères sectoriels impliqués dans le projet PEMVEP jouent un rôle clé dans l'application des politiques publiques et dans la mise en œuvre opérationnelle des actions spécifiques liées à leurs domaines d'attribution. Ces institutions, créées par le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 2 mars 2018, apportent leurs expertises techniques et administratives pour assurer le succès du projet.

Tableau 2: Rôles et responsabilités des ministères impliqués

MINISTERE	ROLE ET RESPONSABILITES DANS LE PROJET PEMVEP
Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE)	Chef de file du projet, responsable de la planification et de la construction des infrastructures hydrauliques. Supervise la gestion des ressources en eau et veille à leur durabilité
Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT)	Assure la coordination administrative et la sécurité des activités dans les zones d'intervention. Facilite la collaboration entre les acteurs locaux et régionaux.
Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL)	Soutient l'implication des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la gestion locale du projet. Favorise la participation communautaire et l'intégration dans les plans de développement local.
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Responsable de la mobilisation des financements et du suivi des indicateurs de performance. Intègre le projet dans les politiques nationales de développement et de planification territoriale.
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)	Supervise les études d'impact environnemental et social (EIES). Veille au respect des normes environnementales et aux engagements liés à la durabilité et à la résilience climatique.
Ministère de la Défense (MINDEF) – Secrétariat d'État à la Gendarmerie	Garantit la sécurité des infrastructures et des équipements du projet, notamment dans les zones sensibles.
Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)	Apporte un appui à la sécurité des activités du projet et au suivi des éventuelles tensions sociales liées à la mise en œuvre du projet.
Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	Responsable de la gestion foncière, facilite les négociations relatives à l'acquisition des terres nécessaires à la construction des retenues collinaires.
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)	Contribue à l'analyse des impacts liés aux ressources naturelles dans les zones d'intervention.
Ministère des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	Veille à ce que les infrastructures soutiennent les activités d'élevage et promeut l'utilisation durable des ressources hydriques pour l'abreuvement du bétail.
Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	S'assure que le projet respecte les écosystèmes forestiers et préserve la biodiversité dans les zones concernées.
Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	Soutient l'intégration des dimensions culturelles et patrimoniales dans la mise en œuvre du projet, notamment en préservant les sites culturels.
Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)	Garantit l'accès à des services de santé pour les populations affectées et promeut des mesures de prévention pour limiter les impacts sanitaires liés aux activités du projet.
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	Partenaire clé pour promouvoir les activités agricoles irriguées dans les périmètres aménagés et soutenir les agriculteurs locaux avec des formations et des intrants agricoles.
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU)	S'assure que le projet respecte les normes d'aménagement rural et urbain, en intégrant les infrastructures dans un cadre harmonisé.
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	Soutient la formation technique des jeunes et des populations locales pour les impliquer dans la construction et la maintenance des infrastructures du projet.

MINISTERE	ROLE ET RESPONSABILITES DANS LE PROJET PEMVEP
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)	Veille au respect des droits des travailleurs impliqués dans le projet, notamment en matière de sécurité et de conditions de travail.
Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)	Explore les opportunités de valorisation des retenues collinaires comme sites d'écotourisme, favorisant ainsi une diversification des sources de revenus locaux.
Ministère des Travaux Publics (MINTP)	Assure l'intégration technique des infrastructures hydrauliques aux autres équipements publics, tels que les routes d'accès nécessaires pour la construction et la maintenance des retenues collinaires.

La coordination entre ces ministères est essentielle pour garantir une mise en œuvre cohérente et efficace du projet PEMVEP. Chacun apporte une expertise spécifique et joue un rôle stratégique dans son domaine de compétence, permettant ainsi une réponse adaptée aux défis locaux, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques.

Elles sont créées par le par le décret n ° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N °2018/190 du 02 mars 2018.

3.2.3 Comité interministériel de l'environnement

Le Comité interministériel de l'environnement est l'organe qui assiste le Gouvernement dans ses missions d'élaboration, de coordination, d'exécution et de contrôle des politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable. A ce titre, il :

- Veille au respect et à la prise en compte des considérations environnementales notamment dans la conception et la mise en œuvre des plans et programmes économiques, énergétiques et fonciers ;
- Approuve le rapport biennuel sur l'état de l'environnement établi par l'Administration chargée de l'Environnement ;
- Coordonne et oriente l'actualisation du Plan National de Gestion de l'Environnement,
- Donne un avis sur toute étude d'impact sur l'Environnement ;
- Assiste le Gouvernement dans la prévention et la gestion des situations d'urgence ou de crise pouvant constituer des menaces graves pour l'environnement ou pouvant résulter de sa dégradation.

Le Comité émet un avis ou mène des études sur toute autre question relative à ces missions, dont il est saisi, par le Ministre chargé de l'environnement.

Il examinera le rapport de l'EIES et accordera le certificat de conformité environnementale et sociale pour le projet.

3.2.4 . Parlementaires

Les députés en poste sont issus des élections législatives du 9 février 2020 et les sénateurs des élections du 25 mars 2018 (des élections sont prévues pour un renouvellement partiel en 2023). Les Députés et les sénateurs investis par les partis politiques. Les partis politiques présents dans la zone du projet sont le :

- Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) ;
- Union des Populations du Cameroun (UPC) ;
- Parti Camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN) ;
- Front Social Démocratique (SDF) ;
- Peuple uni pour la rénovation sociale (PURS) ;

- Mouvement Patriotique pour le Changement du Cameroun (MPCC), Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise (MLJC), Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC).

3.2.5 Chefs des circonscriptions administratives de la zone d'influence du projet

Les circonscriptions administratives du Cameroun sont : les régions, les départements et les arrondissements. Les chefs de ces circonscriptions sont respectivement : les gouverneurs (région) les préfets (département) et les sous-préfets (arrondissement). Ils sont particulièrement chargés du maintien de l'ordre public qui est l'ensemble des mesures visant à préserver la paix civile et bénéficient du soutien des forces de maintien de l'ordre (la police et la gendarmerie).

3.3 NORMES INTERNATIONALES

Face à la faible participation des populations affectées par les projets de développement dans leurs différentes phases, les organisations internationales interétatiques, les institutions financières internationales, ou encore les associations professionnelles internationales ont édicté des normes en matière d'engagement des parties prenantes.

3.3.1 Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement d'Aarhus (Danemark), du 25 juin 1998

Cette convention prend appui sur :

- Le premier principe de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain ;
- Le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- Les résolutions de l'Assemblée générale 37/7 du 28 octobre 1982 relative à la Charte mondiale de la nature et 45/94 du 14 décembre 1990 relative à la nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun ;
- La Charte européenne sur l'environnement et la santé adoptée à la Première Conférence européenne sur l'environnement et la santé qui s'est tenue sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé à Francfort- sur- le- Main (Allemagne) le 8 décembre 1989.

Cette convention invite les Etats à prendre les mesures législatives, réglementaires ou autres nécessaires, y compris des mesures visant à assurer la compatibilité des dispositions donnant effet aux dispositions de la Convention relatives à l'information, à la participation du public et à l'accès à la justice, ainsi que des mesures d'exécution appropriées, dans le but de mettre en place et de maintenir un cadre précis, transparent et cohérent aux fins de l'application des dispositions de la convention.

3.3.2 Exigences du SSI de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes

SO 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et SO 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information

Les SO1 et SO 10 exigent que les promoteurs de projets s'engagent avec les communautés touchées par la divulgation d'informations, la consultation et la participation informée, d'une manière proportionnée aux risques et aux impacts sur les communautés affectées.

Afin de promouvoir une conception efficace du projet, de renforcer le soutien ou l'appropriation du projet au niveau local, et de réduire le risque de retards ou de controverses liés au projet, l'Emprunteur entreprendra un processus de consultation avec les groupes vulnérables affectés, comme l'exige la SO10. Ce processus de participation comprendra une analyse exhaustive des parties prenantes et une planification de la participation, la diffusion d'informations et une consultation adaptée, d'une manière culturellement appropriée et inclusive du point de vue du genre et y compris les considérations intergénérationnelles. Cela permettra également de :

- impliquer les organes et organisations représentatifs des groupes vulnérables (par exemple, les conseils des anciens ou les conseils de village, les chefs, ou les groupes/représentantes des femmes) et, le cas échéant, d'autres membres de la communauté ;
- prévoir suffisamment de temps pour les processus décisionnels des groupes ; et
- permettre la participation effective des groupes vulnérables à la conception des activités du projet ou des mesures d'atténuation qui pourraient les affecter positivement ou négativement.

L'objectif d'engager les parties prenantes est d'établir et de maintenir une relation constructive avec une variété d'intervenants externes au cours de la durée de vie du projet. Lorsque le projet concerne des éléments, des aspects et des installations physiques spécifiquement identifiés qui sont susceptibles de générer des risques ou des impacts négatifs sur les communautés affectées, la SO 10 fixe des exigences pour que les communications externes prennent en compte des mécanismes de règlement des plaintes spécifiques. Ces mécanismes servent à prévenir et à répondre aux préoccupations de la communauté, à réduire les risques et à supporter les processus plus larges qui créent un changement social positif.

Les principaux objectifs de la SO 10 sont :

- Établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à identifier celles-ci et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, et en particulier avec les parties affectées par le projet.
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet, sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des plaintes, et permettre aux Emprunteurs de répondre à ces plaintes et de les gérer ;

- Promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive

3.3.3 Normes environnementales et sociales (NES) du cadre environnementale et sociale de la Banque Mondiale

La banque mondiale fait partie des principaux financeurs pour les projets de développement dans le domaine public. Les normes édictées par cette institution font référence. Elles sont cependant assez similaires aux normes de performances de la SFI (cf ci-dessous).

NES 1 et 5 : Elles exigent du promoteur du projet de collaborer avec les acteurs concernés pendant toute la durée de vie du projet et leur fournira des informations d'une manière adaptée à la nature de leurs intérêts et aux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet. Dans le cas où le projet présente un risque élevé ou substantiel, le promoteur devra transmettre à la Banque et rendre public, les documents définitifs ou actualisés, tel qu'indiqué dans le PEES.

NES 10 (Mobilisation des parties prenantes et information) : Elle invite l'Emprunteur à mettre en place un processus de mobilisation des parties prenantes qui sera intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du projet, tel que préconisé dans la NES N O 1. Elle reconnaît que l'engagement des parties prenantes est la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet.

3.3.4 Normes de Performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI)

La SFI, filiale de la Banque Mondiale, fait partie des principaux financeurs de projets industriels de développement privés ou semi-publics. Les normes de performance font référence pour les projets qu'elle soutient, et sont également reconnues par un grand nombre de partenaires financiers (y compris par les signataires des principes de l'équateur). Les normes de performance sont similaires aux NES de la banque mondiale.

Parmi les huit NP de la SFI, deux sont relatives à l'engagement des parties prenantes. Il s'agit précisément de:

La NP 1 relative à l'évaluation et à la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. Elle recommande des concertations avec les parties prenantes ;

La NP 5 qui régit le déplacement forcé et la réinstallation des PAP. Le promoteur doit élaborer un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en concertation avec les PAP.

3.3.5 Principes de l'Équateur (PE) des institutions de financement

Les principes de l'Équateur, dont le schéma directeur a été mis à jour en 2020, sont une association regroupant 138 établissements financiers, dont un grand nombre de banques commerciales incontournables pour le financement des grands projets.

L'objectif des PE, pour les établissements financiers signataires, est de s'assurer que les projets qu'ils financent, et particulièrement ceux qu'ils financent dans les pays et marchés émergents, sont réalisés en tenant compte de critères sociaux et environnementaux. Dans leur deuxième version, les PE sont au nombre de 10, et les principes 5 et 6 portent de manière plus spécifique à l'engagement des parties prenantes.

- Principe 5 (Consultation et communication) : le promoteur doit effectuer des consultations des communautés affectées, et ce, d'une manière coordonnée et adaptée afin de faciliter leur participation à l'ensemble du processus du projet.
- Principe 6 (Mécanisme de règlement des griefs) : le promoteur devra mettre en place un mécanisme de règlement des griefs afin de recevoir les plaintes et de faciliter la résolution des conflits avec des individus ou des groupes affectés par le projet.

Les principes de l'Équateur s'appuient explicitement sur les normes de performance de la SFI : « Le processus d'évaluation évalue le respect des normes de performance de l'IFC en matière de durabilité environnementale et sociale (les « Normes de performance ») ».

3.3.6 Principe d'action 2 de la Commission Mondiale des Barrages (CMB)

La commission mondiale des barrages est un organe temporaire émanant de la banque mondiale et de l'UICN créé en 1998 ayant travaillé sur les conditions à satisfaire pour allier développement économique et humain pour l'engagement de nouveaux projets.

La CMB invite les autorités de contrôle, les promoteurs et les institutions de financement, à veiller à ce que l'examen ouvert et participatif de tous les barrages en cours ou prévus :

- S'appuie sur l'analyse des parties prenantes et la reconnaissance de leurs droits. Cette analyse conduira à la création d'un forum où les parties prenantes seront consultées sur toutes questions les concernant ;
- Donne aux groupes vulnérables et défavorisés la possibilité de participer en toute connaissance de cause .
- Comprenne une analyse de distribution pour déterminer qui supporte les coûts et qui tire profit du projet ;
- Mette en place des mesures concertées visant à atténuer l'impact du projet ou à la réinstallation des personnes déplacées. Ces mesures assureront le partage équitable des avantages et donneront aux personnes touchées des possibilités de développement ;
- Permette d'éviter les effets sévères et irréversibles sur l'écosystème, en révisant la conception du projet ;•
- Prévoie des mesures pour satisfaire aux exigences du débit sanitaire et environnemental et atténue ou compense les effets inévitables sur les écosystèmes ;
- Mette au point et crée des mécanismes de recours et de respect des normes.

3.3.7 Protocole de l'IHA pour l'évaluation des niveaux de durabilité

L'IHA (International Hydropower Association), fait partie des associations de référence rassemblant les acteurs de l'hydro-électricité. Le protocole pour l'évaluation des niveaux de durabilité de l'IHA établit que la bonne pratique de base implique un engagement bien programmé avec les communautés affectées par le projet, et la mise en place de « processus suivis afin que les communautés affectées par les projets puissent soulever leurs préoccupations et recevoir la réaction ». Il recommande de rechercher et d'obtenir un consentement directement des groupes indigènes affectés.

4 PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

4.1 IDESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire des barrages collinaires et à aménager des périmètres irrigués pour les activités hydroagricoles. Concernant les barrages, deux types sont envisagés à savoir :

- Barrage en terre homogène pour les sites de Ndjam-Badi et Poli,
- Barrage en enrochement à masque amont pour les sites de Barkéhi, Bassira et Mousgoy

Caractéristiques des barrages en terre

Tableau 3 : Caractéristiques des barrages en terre

NDJAM-BADI	POLI
Hauteur du barrage pour retenue normale (RN) Hauteur optimale $H_{RN} = 12\text{m}$, correspondant à un volume $V_{RN} = 4,2 \text{ Mm}^3$	Hauteur du barrage pour retenue normale (RN) Hauteur optimale $H_{RN} = 17\text{m}$, correspondant à un volume $V_{RN} = 3,3 \text{ Mm}^3$
Evacuateur des crues Latéral sur la rive droite Seuil déversoir $T=100$ ans Débit laminé $Q_{100} = 96 \text{ m}^3/\text{s}$ Longueur du seuil $L_s = 35\text{m}$ Lame d'eau déversante $PHE = 1,3\text{m}$ Revanche $R = 1,4\text{m}$ Hauteur du barrage $H_d = 15\text{m}$ Dénivelé entre la cote crête et celle du seuil déversoir $\Delta H = 3 \text{ m}$	Evacuateur des crues Placé sur la rive gauche Seuil déversoir $T=100$ ans Débit laminé $Q_{100} = 170 \text{ m}^3/\text{s}$ Longueur du seuil $L_s = 40\text{m}$ Lame d'eau déversante $PHE = 1,7\text{m}$ Revanche $R = 1,1\text{m}$ Hauteur du barrage $H_d = 20\text{m}$ Dénivelé entre la cote crête et celle du seuil déversoir $\Delta H = 3 \text{ m}$
Capacité de transit de l'évacuateur de crues $T = 1000$ Débit laminé est $Q_{1000} = 196 \text{ m}^3/\text{s}$ Lame d'eau $H_{\max} = 2\text{m}$ Marge de sécurité de 1m	Capacité de transit de l'évacuateur de crues $T = 1000$ Débit laminé est $Q_{1000} = 299 \text{ m}^3/\text{s}$ Lame d'eau $H_{\max} = 2,4\text{m}$ Marge de sécurité de $0,6\text{m}$ Mur de garde : $0,5\text{m}$ de hauteur
Diamètre de la conduite de prise et vidange : 1000mm pour vider 50% de la retenue en 6 jours et vidange totale en 13 jours. Vitesse de l'écoulement dans la conduite variant de $4,5$ à $6,5 \text{ m/s}$	Diamètre de la conduite de prise et vidange : 1000mm pour vider 50% de la retenue en 3,7 jours et vidange totale en 13 jours. Vitesse de l'écoulement dans la conduite variant de $2,3$ à $6,7 \text{ m/s}$

Caractéristiques des barrages en enrochement

Le barrage en enrochement sera constitué par les 2 principales composantes suivantes :

- Un remblai en enrochements compactés par couches de 1 à 2 m par des rouleaux vibrants de 10 tonnes, avec un minimum de 4 passes. En effet, grâce au compactage, les tassements

des enrochements de bonne qualité peuvent être réduits à 0,4% de la hauteur du barrage, ce qui constitue un grand avantage.

- b) Un dispositif d'étanchéité qui sera constitué de 3 éléments : un masque amont en béton bitumineux, une plinthe qui assure la jonction entre le masque amont et le substratum rocheux et un rideau d'étanchéité qui empêche les écoulements sous le barrage.

Le masque bitumineux à mettre en place sur le parement amont du barrage collinaire, sera constitué de bas en haut par les couches suivantes :

- Une couche de transition en roches concassés (0 – 90 mm) de 60 cm d'épaisseur,
- Une couche d'imprégnation ou d'accrochage,
- Une couche de béton bitumineux filtrant (Binder filtrant) de 5 cm d'épaisseur,
- Une couche de béton bitumineux drainant (Binder drainant) de 10 cm d'épaisseur,
- Deux couches de béton bitumineux étanches de 6 cm d'épaisseur chacune, pour permettre un compactage efficace de l'enrober.
- Une couche de protection thermique constituée de peinture spéciale type « mastix »

Tableau 4 : Coûts des barrages

Barrage	Type du barrage	Hauteur du barrage (m3)	Volume de l'ouvrage (m3)	Cout du barrage (Milliards CFA)	Volume RN (Mm3)	Cout du m3 d'eau (CFA)
Barkehi	En enrochement	19	173 000	12,5	4,5	2 800
Bassira	En enrochement	20	167 000	14,0	3,0	4 500
Mousgoy	En enrochement	16	56 000	6,7	4,2	1 600
Ndjam-Badi	En terre	15	537 000	9,1	4,2	2 200
Poli	En terre	20	178 000	4,9	3,3	1 500

Tableau 5 : Superficie à irriguer par site

Paramètres	Sites				
	Bassira	Mousgoy	Ndjam-Badi	Barkehi	Poli
Volume disponible pour irrigation (Vdis) en m3/an	2 386 360	2 939 660	2 505 764	2 174 171	2 495 093
Besoins bruts en eau en ha assolé en m ³	12 738	12 738	12 738	12 738	12 738
Superficie à irriguer en ha	187	231	197	225	196

Tableau 6 : Lotissement des périmètres

Désignation du périmètre	Superficie (en ha)	Main d'eau en l/s	Q en l/s	Nombre de lot	Superficie du lot
Barkehi	225	25	614	25	9 ha
Ndjam-Badi	197	25	538	22	9 ha (8.95ha)

Désignation du périmètre	Superficie (en ha)	Main d'eau en l/s	Q en l/s	Nombre de lot	Superficie du lot
Bassira	187	25	511	21	9 ha (8.9ha)
Mousgoy	231	25	273 (aval)	10, 13	10 ha
Poli	196	25	273 (aval)	11, 10	9 ha, 10 ha

Tableau 7 : Coûts d'aménagement des périmètres irrigués

Site	Situation du périmètre	Zone irriguée en amont	Superficies à irriguer (ha)	Cout d'irrigation (Millions CFA)	Cout par ha (Millions CFA)
Bassira	En aval du barrage	Non	187	2073	11,1
Mousgoy	En aval du barrage	Oui	230	1113	4,83
Ndjam-Badi	En aval du barrage	Non	197	1978	10
Barkehi	En aval du barrage	Non	225	1133	5.03
Poli	En aval du barrage	Oui	196	481	2,45

La Figure 1 montre la localisation des sites des cinq barrages du projet PEMVEP.

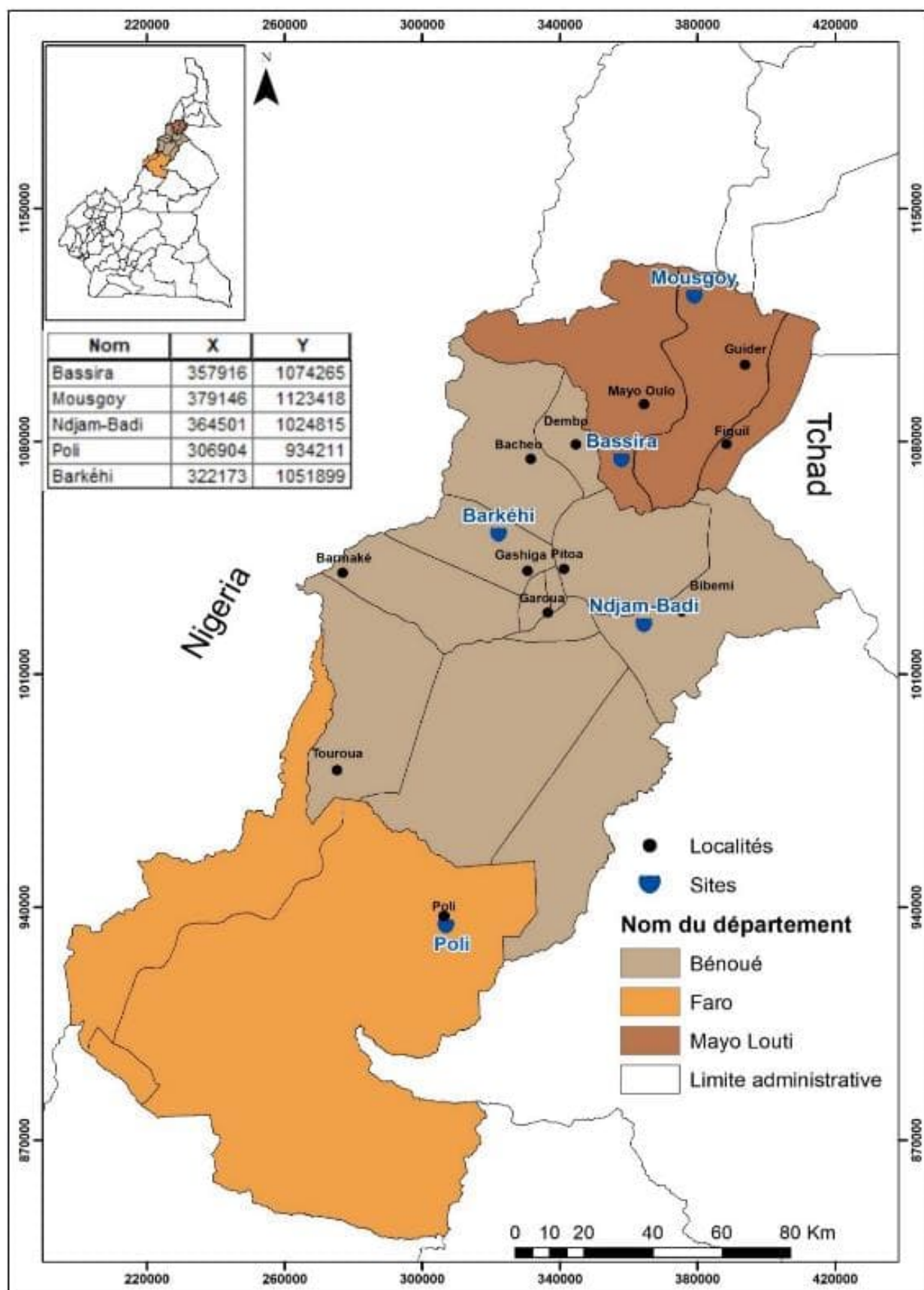


Figure 1: Localisation des sites des 05 barrages du projet PEMVEP

4.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET NECESSITANT L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

4.2.1 Classification des impacts

Tableau 8 : Synthèse des impacts du projet

Catégorie	Impact	Nature	Interaction	Durée	Ampleur	Réversibilité	Population affectée
Milieu biophysique	Pollution de l'air	Négatif	Direct	Court terme	Local	Réversible	/
	Risque de pollution des eaux de surface	Négatif	Direct	Moyen terme	Local	Partiellement réversible	/
	Erosion des sols	Négatif	Indirect	Long terme	Régional	Réversible	/
	Modification du régime naturel des cours d'eau	Négatif	Direct	Moyen terme	Local	Réversible	/
Milieu humain	Création d'emplois temporaires	Positif	Direct	Court terme	Local	Non applicable	
	Perte de 376,25 ha de terres cultivables	Négatif	Direct	Long terme	Local	Irréversible	Cultivateurs
	Barkehi (82,75 ha), Poli (76 ha), Mousgoy (217,5 ha)						
	Impact sur les groupes vulnérables : Les populations marginalisées (femmes, jeunes, personnes âgées)	Négatif	Indirect	Long terme	Local	réversible	Personne vulnérables
	Augmentation de la production agricole	Positif	Direct	Long terme	Régional	Non applicable	Cultivateurs
	Réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs	Positif	inirect	Long terme	Régional	Non applicable	Cultivateurs et éleveurs

4.2.2 Analyse approfondie des impacts négatifs et mesures d'atténuation

Tableau 9: Impacts négatifs et mesures d'atténuations

Impact négatif	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de suivi d'évaluation des mesures
Pollution de l'air	Limiter l'usage des machines polluantes en optant pour des équipements modernes et effectuer un contrôle régulier des émissions.	Entreprise de réalisation des travaux	Rapport trimestriel de contrôle des émissions.
Pollution des eaux de surface	Installer des bassins de rétention pour limiter le ruissellement des polluants et	Entreprise de réalisation des travaux	Présence de bassins de rétention

Impact négatif	Mesures d'atténuation	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de suivi d'évaluation des mesures
	s'assurer que les activités respectent les normes locales.		
Pollution des eaux de surface	Installer des bassins de rétention pour limiter le ruissellement des polluants et s'assurer que les activités respectent les normes locales.	Entreprise de réalisation des travaux	Présence de bassins de rétention
Erosion des sols	Reboiser les zones sensibles, aménager des talus et construire des ouvrages anti-érosion dans les périmètres concernés.	Entreprise de réalisation des travaux	les zones sensibles Reboisées
Perte de terres cultivables dans la zone de retenue	Mettre en œuvre des programmes de compensation pour les agriculteurs touchés et aménager de nouvelles zones agricoles en aval du barrage.	Maitre d'ouvrage (MINEE)	90% de terres compensées,
Baisse des revenus agricoles	Accompagner les producteurs avec des formations sur l'agriculture irriguée et fournir des intrants adaptés.	Prestataire charge des formations	100% des PAP formées à de nouvelles techniques agricoles
Risque de conflits fonciers	Renforcer les consultations publiques et établir des mécanismes de résolution des conflits fonciers avec la participation des autorités locales.	Unité de Gestion du Projet	00 % de plainte liée aux conflits fonciers
Prolifération des IST/VIH/SIDA et autres maladies	Mener des campagnes de sensibilisation et mettre en place des services de santé pour les populations locales et les ouvriers.	Entreprise de réalisation des travaux	Fiche de présence des campagnes de sensibilisation Et rapport mensuel du service de santé

4.2.3 Analyse des impacts positifs

Tableau 10: Impacts positifs

Impact positif	Détails et bénéficiaires	Mesures d'optimisation	Indicateurs de suivi d'évaluation des mesures
Création d'emplois temporaires	Pendant la phase de construction, des emplois pour les ouvriers locaux seront créés, bénéficiant directement aux jeunes et aux ménages précaires.	-Etablir une politique de recrutement transparent ; -Accorder une priorité la main d'œuvre locale en cas de compétence égale pour la main d'œuvre qualifiée ; -Eviter les discriminations de genre dans le recrutement	Environs 200 emplois créés,
Amélioration des revenus agricoles	Les périmètres hydro-agricoles permettront une augmentation de la production de cultures maraîchères,	-Accompagner les producteurs avec des formations sur l'agriculture irriguée et fournir des intrants adaptés.	50 % d'augmentation des revenus des agriculteurs

Impact positif	Détails et bénéficiaires	Mesures d'optimisation	Indicateurs de suivi d'évaluation des mesures
	général des revenus supplémentaires.	-Facilitation de l'accès aux intrants	
Amélioration de la nutrition et de la santé animale	L'accès à des abreuvoirs permettra de stabiliser le cheptel, réduisant les pertes dues au manque d'eau, et améliorant la qualité des produits d'élevage.	-Sensibilisation et organisation des agriculteurs sur la gestion des ressources en eau ; -Suivi des acteurs de la culture hydro-agricole par les services techniques de proximité	90 de réduction de décès du bétail dû au manque d'eau
Réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs	En offrant des infrastructures adaptées aux deux groupes, les tensions traditionnelles autour des ressources seront atténuées, favorisant la cohésion sociale.	-Sensibilisation et organisation des agriculteurs sur la gestion des ressources en eau -Sensibilisation des éleveurs nomades ; -Facilitation de l'accès des éleveurs nomade au foncier ; -Sensibilisation des communautés d'accueil des éleveurs	90% des cultivateurs et éleveurs sensibilisés sur l'utilisation de l'eau

5 RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

5.1 CONSULTATIONS ANTERIEURES A LA PREPARATION DU P3P

5.1.1 Consultations antérieures à la préparation du P3P

Le projet a mené une série de consultations publiques communautaires et institutionnelles avant l'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Ces consultations visaient à :

- Informer les parties prenantes locales et institutionnelles sur le projet.
- Recueillir leurs avis, préoccupations et attentes.
- Identifier les points critiques nécessitant des mesures d'atténuation spécifiques.

Tableau 11 : Planning consultations publiques

Lieux	Période	Site concernés
Bassira	Aout 2024	Bassira
Mousgoy	Aout 2024	Mousgoy
Ndjam-Badi	Aout 2024	Ndjam-Badi
Barkehi	Aout 2024	Barkehi
Poli	Aout 2024	Bassira

5.1.2 Consultations durant la préparation du P3P

5.1.2.1 Objectifs des consultations

- Informer les autorités administratives, les services techniques et les communautés locales sur le projet et ses implications.
- Recueillir leurs préoccupations, suggestions et recommandations pour garantir une approche participative.

5.1.2.2 Méthodes de collecte des données

- Réunions communautaires : Planifiées avec l'aide des autorités locales pour mobiliser les populations.
- Entretiens avec les autorités et sectoriels : Conduits pour recueillir des points de vue techniques et institutionnels.
- Synthèse des recommandations : Compilation des contributions des parties prenantes dans des rapports.

5.1.2.3 Consultations des autorités et services sectoriels

Les consultations avec les autorités administratives et sectorielles ont eu lieu dans les arrondissements de Poli, Gaschiga, entre le 6 et le 9 aout 2024

6 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est faite à différents niveaux notamment au sein des localités des différents sites, dans la commune, le département et la région. Les rôles et responsabilités des parties prenantes ont été ressortis à la suite des échanges.

Les catégories des parties prenantes sont identifiées au niveau des localités des sites e projet ainsi que dans les arrondissements, les départements, la Région du Nord et au niveau national.

6.1.1 Communautés locales et agriculteurs

Au niveau local, les catégories des personnes ou groupes de personnes affectées font partie des parties prenantes. Les différentes catégories sont : les personnes affectées par le projet, les ménages affectés et les ménages vulnérables.

Les personnes affectées par le projet sont des individus qui vont subir des pertes de biens et/ou d'accès à des ressources économiques sur l'emprise de construction des barrages collinaires et auxquelles une compensation est due.

Les ménages affectés par le projet sont ceux qui se trouvent dans la zone d'impact du projet dont l'activité est liée au quotidien à des exploitations agricoles ou commerciales et qui subiront des préjudices durant les travaux de construction de barrages collinaires.

Les ménages vulnérables sont ceux qui risquent de devenir plus vulnérables suite aux travaux de construction des barrages ou de l'installation définitive de celle-ci accentuant ainsi leur vulnérabilité.

Tableau 12 : Catégories des personnes et des ménages affectés par le projet

Catégories affectées au niveau local	Types d'impacts	Zones du projet
Agriculteurs et éleveurs	Pertes de terres Perte d'infrastructures agricoles	Retenues collinaires
Propriétaire des biens bâti et non-bâti	Perte des habitations Perte des terrains	Retenues collinaires Zones à haut risque en aval du barrage
Propriétaires des équipements économiques	Perte d'activités agricoles et commerciales	Zones déclarées d'utilité publique
Ménages ruraux dont les activités seront perturbées par le projet	Perte de mobilité nécessaire aux activités des ménages ruraux, contournements forcés	Routes barrées par le chantier de construction du barrage
Groupements des producteurs (SCOOPS)	Perte des espaces cultivables	Retenues collinaires Périmètre irrigué

Les communautés locales, notamment les agriculteurs et éleveurs, sont au centre de ce projet. En tant que principaux bénéficiaires, leur implication active est cruciale pour identifier les besoins réels et assurer l'adhésion au projet. Ils participent non seulement à la phase de conception par le partage de leurs connaissances et besoins, mais également à l'entretien des infrastructures après leur mise en place. Leur engagement garantit la durabilité du projet et assure une gestion équitable des ressources en eau au profit des activités agricoles et de subsistance.

Les chefs traditionnels, en tant que garants des valeurs communautaires, et les autorités locales, comme les mairies et conseils municipaux, jouent un rôle de médiateurs et de facilitateurs. Ils assurent une communication fluide entre les populations locales et les autres acteurs du projet, tout en veillant à ce que les préoccupations des communautés soient prises en compte. Leur responsabilité dans la supervision et l'intégration du projet aux plans de développement local est vitale pour renforcer l'ancrage institutionnel et social du projet.

6.1.2 Les services publics

Les acteurs publics sont les ministères et leurs délégations déconcentrées, les collectivités territoriales décentralisées (CTD), les missions et programmes de développement mis en place par l'Etat.

Les acteurs publics jouent un rôle clé et déterminant car leur missions et prérogatives mises au service du projet assurera l'efficacité et la durabilité marquant ainsi un impact significatif des résultats du projet dans le développement agroalimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations du Cameroun et plus particulièrement celles de la Région du Nord.

6.1.3 Les acteurs du secteur privé

Le présent projet va contribuer au développement de l'agro-industrie dans la Région du Nord. Les acteurs privés sont les entreprises de transformation des produits agropastoraux, les entreprises de commerce agroalimentaire, les transporteurs ou fournisseurs, les coopératives et les opérateurs économiques.

La présence et la participation des entreprises et autres acteurs du secteur privé assure l'achat, le transport, la transformation et la commercialisation des produits provenant des périmètres de production agricole et animale.

6.1.4 Organisations de la société civile

Les organisations de la société civile comprennent les associations de développement, les organisations socioprofessionnels et de producteurs, les syndicats, les ONG locales innervant dans la zone du projet et dans la région du Nord.

Les organisations de la société civile sont des acteurs importants dans la facilitation de la participation des acteurs locaux dans le projet. Elles sensibilisent, organisent les bénéficiaires pour une meilleure adhésion au projet.

6.1.5 Consultants et Entreprises

Les consultants une expertise essentielle dans la réalisation de certaines études et actions pouvant garantir le succès et la pérennité du projet. Les consultants peuvent être mobilisés avant le début des travaux, pendant les travaux et à la phase d'exploitation.

Les entreprises de construction, pour leur part, sont responsables de la mise en œuvre concrète des infrastructures de retenue, selon les normes de qualité et les spécifications techniques requises.

6.1.6 Acteurs de la protection de l'environnement et des droits humains

Ce sont les institutions (Commission des droits de l'homme du Cameroun, ONG et associations nationales) basées au Cameroun qui militent en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion des droits humains.

Les acteurs de protection de l'environnement et de promotion des droits de l'homme puisent leur force dans les instruments juridiques internationaux et nationaux de protection des droits de l'homme et de l'environnement.

6.1.7 Entreprises de communication

Elles interviendront pour faire connaître la situation de mise en œuvre du projet au grand public. Il s'agit des médias. Les hommes de médias attendent que des situations se créent dans le projet pour faire large écho auprès du public.

6.1.8 Institutions financières locales

Elles ont pour mission de promouvoir la culture de l'épargne et du crédit dans la zone d'influence du projet. Elles existent grâce à la loi no 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune modifiée et complétée par la loi no 98/009 du 1 juillet 1998 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1998/1999. L'institution financière la plus présente dans la zone du projet est le groupe d'épargne et de crédit (GVEC).

6.1.9 Partenaires financiers

Ils ont pour mission de participer au financement du projet, à la supervision des activités du projet, notamment les aspects environnementaux et sociaux. Ils sont aussi garants de la participation des parties prenantes.

6.1.10 Personnes influentes et élites de la zone d'influence directe du projet

L'enquête village ressort une liste de personnes présentées comme influentes et élites. Elles peuvent au sens de la population influencer le comportement du reste de la population vis-à-vis du projet. Ces personnes vivent dans les villages et à l'extérieur du village. Elles tiennent leur pouvoir de leur niveau d'institution, de fonction dans l'administration publique et de leur position dans le secteur privé.

6.1.11 Petites et moyennes entreprises locales

Elles fournissent des biens et services de proximité au projet.

6.2 Analyse détaillée des impacts sur les parties prenantes locales

Tableau 13: Analyse détaillée des impacts sur les parties prenantes locales

Catégories de parties prenantes	Types d'impacts	Implications spécifiques (sociales, économiques, culturelles)
Agriculteurs et éleveurs	Perte de terres arables, diminution des pâturages, coûts d'adaptation aux nouvelles pratiques agricoles	Réduction des revenus agricoles et pastoraux, réinstallation forcée, adaptation nécessaire à des pratiques agricoles plus intensives.
Propriétaires de biens bâtis/non bâtis	Perte d'habitations, perte de terrains dans les zones déclarées d'utilité publique	Déplacement forcé, compensation insuffisante potentielle, perte de repères culturels liés aux lieux d'habitation.
Groupements de producteurs (SCOOPS)	Perte d'habitations, perte de terrains dans les zones déclarées d'utilité publique	Déplacement forcé, compensation insuffisante potentielle, perte de repères culturels liés aux lieux d'habitation.
Groupements de producteurs (SCOOPS)	Pertes temporaires de productivité agricole pendant la construction des infrastructures	Baisse des revenus, nécessité de réorganisation interne et de mise en place de programmes d'appui technique et financier pour les maintenir actifs.
Ménages vulnérables	Accroissement de la vulnérabilité économique et sociale, risques accrus d'exclusion des bénéfices du projet	Dépendance accrue à l'aide extérieure, perte de résilience face aux
Chefs traditionnels et autorités locales	Implication dans les négociations foncières, rôle de médiateurs	Renforcement du rôle d'intermédiaires entre les communautés locales et les autorités publiques pour résoudre les conflits et garantir la cohésion sociale.
Communautés locales	Perturbation temporaire de la mobilité et des activités quotidiennes	Ajustements logistiques nécessaires, risques accrus de tensions sociales si les attentes ne sont pas prises en compte efficacement.

6.2.1 Hiérarchisation des parties prenantes

Tableau 14: Hiérarchisation des parties prenantes

Niveau d'influence	Catégories de parties prenantes	Description de leur rôle
Élevée	Ministères sectoriels, partenaires financiers, autorités locales	Élaborent, supervisent et financent le projet ; rôle clé dans les décisions stratégiques et l'alignement avec les priorités nationales.
Élevée	Ministères sectoriels, partenaires financiers, autorités locales	Élaborent, supervisent et financent le projet ; rôle clé dans les décisions stratégiques et l'alignement avec les priorités nationales.
Moyenne	Agriculteurs, éleveurs, groupements de producteurs, chefs traditionnels	Principaux bénéficiaires et facilitateurs locaux, leurs contributions influencent l'acceptation et le succès du projet.
Faible	PME locales, entreprises de communication, OSC, élites locales	Apportent un soutien logistique et technique, sensibilisent les populations, influencent la perception publique du projet

6.3 MECANISMES DE PARTICIPATION

Pour assurer une participation effective, continue et inclusive des parties prenantes, les mécanismes suivants seront déployés :

6.3.1 Consultations adaptées aux groupes vulnérables

- Organisation de réunions spécifiques pour les ménages vulnérables.
- Assistance logistique (transport, interprétariat, prise en charge des coûts liés à la participation).
- Écoute active de leurs préoccupations avec un suivi dédié pour garantir leur inclusion.

6.3.2 Comités de gestion locaux

- Mise en place de comités mixtes regroupant des représentants des communautés locales, des autorités et des OSC pour superviser le projet.
- Attribution de rôles clairs pour la gestion des ressources et des infrastructures.

6.3.3 Plateformes numériques et enquêtes régulières

- Développement d'une plateforme interactive pour informer et recueillir des retours des parties prenantes en temps réel.
- Enquêtes périodiques pour évaluer la satisfaction et identifier les ajustements nécessaires.

6.3.4 Sensibilisation et formation :

- Formation des populations locales sur les opportunités générées par le projet, notamment l'irrigation, la diversification des cultures et l'entretien des infrastructures.
- Sensibilisation aux bénéfices du projet pour renforcer l'adhésion et réduire les résistances éventuelles.

6.4 ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIES

L'approche d'implication des parties prenantes envisagée dans le cadre du projet est multisectorielle. Ceci met en lumière l'importance de la synergie entre les parties prenantes. Chaque acteur, qu'il s'agisse des communautés locales, des autorités traditionnelles, des ministères sectoriels ou des partenaires techniques, joue un rôle complémentaire. Le succès du projet repose donc sur une collaboration harmonieuse, où chaque partie prenante assume pleinement ses responsabilités pour assurer la durabilité, l'efficacité et l'appropriation locale des infrastructures hydrauliques.

Tableau 15 : Rôles et responsabilités des parties prenantes au projet

Parties prenantes	Rôles	Responsabilités
Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie (MINEE)	Cadre réglementaire et technique	- Veiller à ce que le projet respecte les lois en vigueur (gestion de l'eau, environnement) - Fournir un appui technique et des recommandations - Surveiller l'utilisation des ressources en eau
Communautés locales	Bénéficiaires directs Acteurs dans la gestion de l'eau	- Participer aux consultations et décisions locales - Apporter des connaissances locales sur l'environnement et les besoins en eau - Veiller à l'entretien et à la durabilité des infrastructures
Agriculteurs	Utilisateurs principaux de l'eau pour l'agriculture	- Participer à la planification des usages de l'eau - Aider à la mise en œuvre des systèmes d'irrigation - Partager leurs expériences et besoins en matière d'irrigation
Chefs traditionnels et leaders locaux	Représentants des communautés locales	- Faciliter les consultations communautaires - Assurer la médiation entre les parties prenantes - Aider à résoudre les conflits liés à l'eau et à l'utilisation des terres
Autorités locales (mairies, conseils municipaux)	Planification et gestion locale Coordination du projet	- Assurer l'intégration du projet dans les plans de développement local - Superviser la mise en œuvre et la conformité aux règlements locaux - Coordonner avec d'autres services publics
Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)	Protection environnementale	- Superviser les études d'impact environnemental - Assurer que le projet minimise les impacts négatifs sur l'environnement - Mettre en place des mesures de suivi environnemental
Ministère des Affaires Sociales	Promotion du bien-être social	- Garantir que les droits des populations vulnérables sont respectés - Favoriser l'inclusion sociale dans le projet - Assurer la sensibilisation aux enjeux sociaux du projet
Ministère des Affaires Foncières	Gestion des droits fonciers	- Veiller à la régularisation foncière des terrains utilisés pour le projet - Faciliter les consultations sur l'utilisation des terres - Prévenir et résoudre les conflits fonciers
Ministère des Forêts et de la Faune	Protection des ressources forestières et fauniques	- Évaluer les impacts du projet sur les forêts et la faune - Promouvoir des pratiques durables de gestion des ressources naturelles - Assurer le respect des lois sur la conservation de la biodiversité

Parties prenantes	Rôles	Responsabilités
Ministère de l'Administration Territoriale	Coordination administrative	- Assurer l'application des politiques de décentralisation - Coordonner les efforts entre les ministères et les autorités locales - Superviser les aspects administratifs du projet
ONG et associations locales	Intermédiaires entre les communautés et le projet	- Sensibiliser les communautés à l'importance du projet - Former les parties prenantes sur la gestion durable des ressources en eau - Faciliter les discussions et renforcer les capacités locales
Bailleurs de fonds (BAD Banque Mondiale)	Financement et appui technique	- Fournir les ressources financières nécessaires - Assurer un suivi financier du projet - Exiger des rapports réguliers sur la mise en œuvre et les résultats
Consultants et experts techniques	Expertise en conception et gestion technique	- Concevoir et superviser la construction des infrastructures - Réaliser des études d'impact environnemental et social - Former les opérateurs locaux à la gestion des systèmes d'eau
Entreprises de construction	Construction et aménagement des infrastructures	- Construire les retenues collinaires selon les spécifications techniques - Respecter les délais et les normes de qualité - Veiller à la sécurité sur le chantier
Institutions de recherche et universités	Appui scientifique et technique	- Réaliser des études hydrologiques et environnementales - Fournir des recommandations basées sur la recherche - Contribuer à l'évaluation des résultats du projet
Population générale	Soutien et adhésion sociale	- Participer aux consultations publiques - Apporter un soutien général au projet pour son succès à long terme
Comités de gestion de l'eau	Gestion quotidienne et long-terme des infrastructures	- Veiller à une utilisation équitable de l'eau - Résoudre les conflits liés à l'accès à l'eau - Assurer la maintenance des infrastructures
Services déconcentrés de l'État (délégations régionales)	Application des politiques nationales au niveau local	- Contrôler l'application des normes et des lois en matière de gestion de l'eau et de l'environnement - Coordonner les interventions techniques au niveau local

Tableau 16 : Rôles actions concrètes et Délais de mise en œuvre des parties prenantes au projet

Parties prenantes	Rôles	Actions concrètes	Délais indicatifs
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau (MINEE)	Cadre réglementaire et technique	- Élaborer un guide technique pour les infrastructures hydrauliques. - Superviser l'utilisation durable des ressources en eau.	Avant le début des travaux. Tout au long du projet.
Communautés locales	Bénéficiaires directs et gestionnaires	- Organiser des ateliers sur la gestion des infrastructures. - Former des comités de gestion de l'eau pour assurer la maintenance.	Trimestriellement. Avant la fin de la construction.
Agriculteurs	Utilisateurs principaux de l'eau	- Participer aux consultations pour la planification des usages de l'eau. - Co-développer des pratiques agricoles adaptées aux infrastructures.	Pendant la phase de conception. Pendant la mise en œuvre.
Chefs traditionnels et leaders locaux	Représentants des communautés locales	- Médiation en cas de conflits liés à l'eau et aux terres. - Mobiliser les populations pour les consultations.	Pendant la phase de conception. Pendant la mise en œuvre.
Autorités locales	Planification et gestion locale	- Intégrer le projet dans les plans communaux de développement. - Superviser les activités locales et fournir des rapports trimestriels.	Avant le lancement du projet. Tout au long du projet.
Ministère de l'Environnement (MINEPDED)	Protection environnementale	- Superviser les études d'impact environnemental et social (EIES). - Évaluer et rapporter sur les mesures d'atténuation environnementale.	Avant le début des travaux. Trimestriellement.
ONG et associations locales	Facilitation de la participation locale	- Sensibiliser les populations sur l'importance du projet. - Former les communautés sur la gestion durable des ressources hydriques.	Avant et pendant la mise en œuvre. Semestriellement.
Bailleurs de fonds	Financement et supervision	- Valider les rapports techniques et financiers. - Auditer l'impact environnemental et social du projet.	Semestriellement. À mi-parcours et à la fin du projet.
Entreprises de construction	Construction et aménagement	- Construire selon les spécifications techniques et respecter les délais. - Assurer la sécurité et la qualité sur le chantier.	Selon le calendrier du projet. Tout au long de la construction.

6.4.1 Mécanismes de coordination

Mise en place d'un comité de coordination multisectoriel composé de représentants des communautés locales, autorités, ministères, OSC avec une fréquence des réunions : mensuelle pour la phase de construction, trimestrielle pour la phase d'exploitation.

Les responsabilités de l'équipe de coordination porteront sur : le suivi des progrès techniques et financiers, la gestion des défis opérationnels et résolution des conflits et enfin la diffusion des informations auprès des autres parties prenantes.

Tableau 17: Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
1. Village de Barkehi	1.Agriculteurs locaux 2.Éleveurs transhumants 3.Femmes commerçantes 4.Groupements de jeunes agriculteurs 5.Chefs traditionnels 6.Leaders d'opinion locaux 7.Autorités locales (mairie, sous-préfecture) 8.Associations locales et OSC 9.Groupements féminins 10.Établissements scolaires et formations sanitaires	Très élevé	Très Élevé	- Organiser des ateliers d'information sur le projet et ses impacts. - Fournir des informations régulières sur l'évolution des travaux. - Mettre en place des mécanismes d'écoute pour recueillir les retours des populations et ajuster les actions selon leurs besoins.
2. Village de Bassira	« 1.Agriculteurs locaux 2.Éleveurs transhumants 3.Femmes commerçantes 4.Groupements de jeunes agriculteurs 5.Chefs traditionnels 6.Leaders d'opinion locaux 7.Autorités locales (mairie, sous-préfecture) 8.Associations locales et OSC 9.Groupements féminins 10.Établissements scolaires et formations sanitaires»	Très élevé	Élevé	- Mobiliser les leaders communautaires pour garantir l'adhésion des populations. - Organiser des sessions de sensibilisation sur la gestion des ressources en eau. - Créer des comités pour superviser les impacts locaux du projet.

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
3. Village de Houlé (Poli)	1.Agriculteurs locaux 2.Éleveurs transhumants 3.Femmes commerçantes 4.Groupements de jeunes agriculteurs 5.Chefs traditionnels 6.Leaders d'opinion locaux 7.Autorités locales (mairie, sous-préfecture) 8.Associations locales et OSC 9.Groupements féminins 10.Établissements scolaires et formations sanitaires»	Très élevé	Élevé	- Échanger directement avec les éleveurs transhumants pour comprendre leurs attentes. - Faciliter la participation des jeunes et des femmes dans les ateliers. - Renforcer les capacités locales en matière de gestion durable des infrastructures.
4. Village de Mousgoy	1.Agriculteurs locaux 2.Éleveurs transhumants 3.Femmes commerçantes 4.Groupements de jeunes agriculteurs 5.Chefs traditionnels 6.Leaders d'opinion locaux 7.Autorités locales (mairie, sous-préfecture) 8.Associations locales et OSC 9.Établissements scolaires et formations sanitaires	Très élevé	Élevé	- Impliquer activement les artisans locaux et les chefs traditionnels dans le suivi des travaux. - Diffuser régulièrement des rapports d'avancement du projet auprès des communautés. - Établir un cadre de dialogue pour gérer les éventuels conflits locaux liés au projet.

Partie prenante	Catégorie d'appartenance	Niveau		Stratégie de mobilisation
		Intérêt	Pouvoir	
5. Village de Ndjam Badi (Adoumri)	1. Agriculteurs locaux 2. Éleveurs transhumants 3. Femmes commerçantes 4. Groupements de jeunes agriculteurs 5. Chefs traditionnels 6. Leaders d'opinion locaux 7. Autorités locales (mairie, sous-préfecture) 8. Associations locales et OSC	Très élevé	Très élevé	- Collaborer avec les associations locales pour intégrer les préoccupations des agriculteurs et éleveurs. - Créer un forum participatif pour discuter des bénéfices et impacts attendus. - Garantir la transparence dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des actions.

7 IDENTIFICATION DES TYPES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les entretiens avec les parties prenantes rencontrées ont permis à ces acteurs de comprendre le projet, d'apprécier la nécessité de leur engagement et d'exprimer leurs modes de participation dans les phases de réalisation et d'exploitation.

Les tableaux suivants présentent les acteurs au niveau des localités, de la commune, des départements et de la région en ressortant les actions de participations exprimées et les conditions et besoins pour assurer l'engagement.

Tableau 18 : Présentation de la participation et les besoins des organisations des producteurs et associations au niveau des localités

Site	Partie prenante	Description de la participation	Conditions/besoins exprimés pour assurer la participation
Barkehi	GIC Naral	- Contribuer à l'identification des champs fourragers. - Fournir la main-d'œuvre (technicien en embouche bovine).	- Structuration et légalisation du GIC.
	GIC des forgerons de Tchiffel	- Fournir du matériel pour la maintenance. - Sensibiliser les populations. - Sensibiliser les populations.	- Besoin de matériel (fers). - Renforcement des capacités sur l'importance et les risques du barrage.
	GIC des agro-éleveurs de Barkehi	- Sensibiliser les populations sur les risques liés au barrage. - Contribuer à la maintenance des infrastructures.	- Financement pour structuration du GIC. - Besoin d'équipements (abreuvoirs, seaux, charrues).
	Groupe des apiculteurs dynamiques de Pamchi-Demso (GIC JADP)	- Fournir la main-d'œuvre pour la construction du barrage. - Sensibiliser les populations sur une utilisation durable.	- Mise à disposition de matériel pour l'entretien des voies. - Renforcement des capacités sur l'irrigation et les engrais biologiques.
	GIC des femmes dynamiques de Barkehi	- Appuyer la restauration des ouvriers. - Sensibiliser sur les risques de noyade des enfants	- Appui pour la légalisation. - Formation sur l'utilisation des fertilisants. - Sensibilisation sur les risques liés au barrage.
	GIC Habdobe	- Apporter la main-d'œuvre pour la construction et l'entretien du barrage. - Sensibiliser pour sécuriser le site.	- Financement pour équipements de protection individuelle. - Appui pour le reboisement de la zone périphérique
Poli	Association Mboscuda - Pôle de Poli	- Résolution des conflits agro-pastoraux. - Sensibilisation à la scolarisation des enfants	- Formation de barragistes peulhs. - Appui à la scolarisation des enfants peulhs.
	Société Coopérative des jeunes éleveurs Bovins du Faro	- Sensibiliser sur les conflits agro-pastoraux. - Offrir des prestations spécifiques.	- Accès à l'eau pour pâturage. - Espaces fourragers et appui au développement de Bracaria (herbe fourragère).
	GIC des producteurs des cultures vivrières de Poli (Aniya Demri)	- Fournir la main-d'œuvre (transport de sable). - Sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles.	- Renforcement des capacités sur l'utilisation des intrants agricoles. - Mise à disposition de matériels (charrues, tricycles).
	Association des Kanuris de Poli (AKAPO)	- Promouvoir les activités piscicoles. - Fournir une assistance technique (maçons, menuisiers).	- Construction des abreuvoirs. - Opportunités d'emplois décents
Ndjam-Badi (Adoumri)	Kawtal Aïro	- Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques agricoles.	- Octroi de champs irrigués. - Renforcement des capacités sur l'utilisation des intrants agricoles.

Site	Partie prenante	Description de la participation	Conditions/besoins exprimés pour assurer la participation
	Djamhang (GEPEC)	- Fournir la main-d'œuvre (transport de sable). - Sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles.	- Formation sur l'utilisation d'engrais biologiques. - Fourniture de matériels agricoles adaptés.
	Cercle des jeunes laïcs d'Adoumri	- Fournir du matériel pour la maintenance. - Sensibiliser les populations sur les bénéfices du barrage.	- Besoin de matériel (fers). - Renforcement des capacités sur l'importance et les risques liés au barrage

Tableau 19 : Présentation des Parties prenantes du secteur public et leurs participations et besoins

N°	PARTIES PRENANTES	Activités de participation exprimées	Conditions et/ou besoin exprimé pour assurer la participation
1	Conseil Régional du Nord	- La Région CTD du Nord dans la logique de la pérennisation du projet PEMVEP s'engage à : - Participer au suivi de l'exploitation des ouvrages, - Assurer dans l'intervalle de 3 à 5 ans un appui aux opérations d'entretien périodique des infrastructures si la compétence est transférée.	- Capacité des ouvrages et générer des redevances de service pour son autofinancement ; - Création d'un cadre institutionnel de gestion du projet impliquant les collectivités territoriales décentralisées : - Prendre en compte les routes Régionales et communales de la zone des ouvrages comme actif opérationnels du projet et prévoir le financement de leur réhabilitation/construction ; - Prévoir des dotations en petits équipements pour les communautés et engins lourd pour les CTD en vue de l'entretien courant ; - Que les travaux de Haute Intensité en Main d'œuvre soient effectués par les communautés concernées qui s'engagent pour les tâches d'entretien courant
2	Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN)	- Mise à la disposition des documents et informations disponibles pour l'exploitation et l'analyse des données en rapport avec le projet - Accompagnement pour le suivi de la gestion du patrimoine issu des infrastructures d'aménagement dans les domaines agropastoral et piscicoles ; - Accompagnement pour la supervision de l'utilisation des périmètres hydro agricoles ; - Accompagnement à la mise en place d'un réseau hydrométéorologique et d'un dispositif d'alerte contre les inondations,	- Echange et/ou discussion dans le cadre du projet (partage d'information) - Signature d'une convention de partenariat

N°	PARTIES PRENANTES	Activités de participation exprimées	Conditions et/ou besoin exprimé pour assurer la participation
		- Accompagnement à la mise en place d'un dispositif sécuritaire des barrages et des infrastructures connexes, - Accompagnement à la conduite des études en vue d'une meilleure connaissance des retenues (Impact des activités anthropiques sur les retenues) - Aménagement (reboisement) des zones de confluence (rivières) en rapport avec les retenues.	
3	Délégué Régional MINDDEVEL- Nord Garoua	- Sensibilisation communautaire - Mise en place des cadres de concertation et de digestion - Formation ou renforcement des capacités sur le changement de comportement social - Formation sur le montage des projets - Formation sur le suivi évaluation des projets	- Accord préalable du Ministre - Logistique (Ordinateur, tablette, clé USB) et moyen de transport, - Moyen financier
4	MINEPIA /Délégation Régionale de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Nord	▪ Développement de la pisciculture - Identifier et organisé les acteurs de la filière piscicole, - Suivi de la construction des étangs piscicoles, bacs de stockage, éclosionerie, bâtiment administratif, fumoirs améliorés, - Promouvoir la pisciculture en cage. ▪ Volet élevage - Réinstaller les éleveurs et les différents cheptels dans les zones dédiées à l'activité pastorale, - Aménager les superficies destinées à la culture fourragère, - Appuyer les promoteurs des champs fourragers (formation accompagnement technique, transformation et commercialisation des produits fourragers) ▪ Développement de la pêche - Empoisonner les lacs avec les espèces priées et adaptées au milieu, - Organiser et former les pêcheurs aux métiers de la pêche, - Appuyer les pêcheurs en équipements et engins de pêche réglementaires,	La formalisation de la convention pour assurer cette participation sera effectuée avec la hiérarchie

N°	PARTIES PRENANTES	Activités de participation exprimées	Conditions et/ou besoin exprimé pour assurer la participation
		- Appuyer la mise en place d'un processus de cogestion des plans d'eau, - Instaurer le repos biologique dans toutes les pêcheries des plans d'eau, - Aménager des quais de débarquement des poissons, - Aménager les halls de vente des poissons	
5	MINFOF / Délégation Départementale de la Bénoué	La délégation départementale des Forêts et de la Faune de la Bénoué, pour participer à atteindre les objectifs assignés au projet en : Pour le barrage collinaire de Barkehi, nous allons sensibiliser les populations riveraines du projet sur les méfaits de la coupe illégale du bois de chauffe et sur la carbonisation. Des séances de formation sur les techniques de reboisement des berges seront également exécutées. Par ailleurs, la création d'une forêt communautaire dans la localité de Sodjoli permettrait à coup sûr de juguler l'épineux problème d'accès aux ressources bois énergie. La mise en œuvre du projet de barrage collinaire de Ndjambadi dans la commune de Bibemi sera accompagnée par la délégation départementale des forêts et de la faune de la Bénoué (DDFOF-BENOUE) notamment sur les aspects de restauration des sols dégradés dans le paysage du bassin versant du projet ; la sensibilisation des populations sur la protection des berges du barrage par la plantation des espèces stabilisantes, enfin sur la compréhension harmonisée de la nouvelle loi de 2024 portant régime des forêts et de la faune	La principale condition pour assurer la pleine participation de la DDFOF Bénoué est la signature d'une convention entre le promoteur ou la coordination du projet et le MINFOF et les responsabilités de l'équipe du projet En outre, l'accompagnement des initiatives de restauration des terres portées par les communes de Gaschiga et de Bibemi mériteraient d'être soutenues par le projet
6	DD MINEPDED Bénoué	- Participer à la réalisation des études d'impact environnemental dans la phase des consultations publiques, - Education et sensibilisation des riverains dans la mise en œuvre des mesures environnementales	- Produire les rapports de mise en œuvre des PGES de manière semestrielle, - Supporter la mission de suivi des PGES.
7	DDADER Bénoué	- Préparer et évaluer les campagnes agricoles	- Structuration des et organisation des producteurs en groupement (GIC, SCOOPS OU COOP-CA),

N°	PARTIES PRENANTES	Activités de participation exprimées	Conditions et/ou besoin exprimé pour assurer la participation
		- Assurer la protection phytosanitaire des cultures contre les ravageurs, - Assurer la gestion des infrastructures de canalisation de drainage des eaux, - Sensibiliser, informer et former les producteurs sur les techniques innovantes et appropriées pour la production durable - Assurer la gestion communautaire de production et de stockage, - Approvisionner en intrants agricoles de qualité pour une production compétitive et rentable, - Assurer la gestion rationnelle des productions - Tenir des réunions périodiques d'évaluation et de planification des activités dans ces localités - Mettre à niveau/recycler le personnel sur les actions d'accompagnement d'information et de conseil agricoles	- Formation des producteurs sur la gestion des OP, l'entrepreneuriat agricole, la production durable des filières ciblées (oignons, riz, tomates etc) la gestion durable des équipements d'irrigation et de production, - Construction des équipements agricoles (magasins de stockage des céréales, magasins de stockage des oignons), - Appui aux producteurs en intrants agricoles, - Renforcement des capacités des services déconcentrés, - Appui des services déconcentrés en carburants, fournitures de bureau et matériels didactique.
8	Mission Spéciale d'Elimination des Glossines (Division du nord et de l'extrême nord)	- Mise en place d'un système permanent d'épidémo surveillance dont les activités consisteront à : - Effectuer les enquête entomologiques (capture d'éventuels vecteurs à l'aide des pièges) ; - Enquête parasitologique (recherche des parasites) ; - Détermination de la diversité spécifique (identification des différents éventuels vecteurs) ; - Détermination de la dynamique vectorielle (variation des potentiels vecteur en fonction du temps) - Détermination de la densité vectorielle	- Frais de mission pour collecte des données dans les différents sites, - Frais de carburants pour collecte des données dans différents sites, - Matériels de capture des vecteurs, - Matériels de lutte anti vectoriels en cas de présence des vecteurs - Mise à disponibilité du matériel roulant pour descente sur le terrain
9	MINAS /Délégation départementale de la Bénoué	- Contribuer au bien-être des populations riveraines à travers : - Sensibilisation sur la portée du projet ; - Implication dans la pérennisation des ouvrages, - Accompagnement des personnes impactées par le projet, - Participation à l'élaboration des mécanismes de gestion des plaintes,	- Création des centres sociaux fonctionnelles, - Amélioration des moyens de déplacement des intervenants sociaux, - Mise en place d'une plateforme d'échange des différents intervenants

N°	PARTIES PRENANTES	Activités de participation exprimées	Conditions et/ou besoin exprimé pour assurer la participation
		- Médiation sociale en cas de VBG ou de conflits agro pastoral impliquant les personnes socialement vulnérables (Mbororos, femmes, personnes handicapées)	
10	DDTP/Benoué	- Ouverture des pistes et pénétrantes dans la zone du projet, - Travail avec les CTD sur la maturation des interventions sur le projet, - Entretien des routes existantes dans l'environnement du projet	- Accord de la hiérarchie - Disponibilité des financements
11	DDEPAT Benoué	- Personnellement impliqué dans le processus de mise en œuvre du projet	
12	Commune de Gaschiga	- Gestion et suivi du projet, - Recherche et mobilisation des ressources pour le bon fonctionnement du projet, - Sensibilisation des populations et producteurs, - Assistance aux producteurs dans le cadre des microprojets	- Être membre du comité de gestion et de suivi du projet, - Appui des services de l'état et partenaires en développement dans le cadre de la mobilisation et de la mise en œuvre des ressources. - Renforcement des capacités de son personnel
13	Canton Mousgoy	- Sensibilisation à une bonne et parfaite adhésion de la population cible touchée par le projet pour une meilleure réalisation jusqu'à la phase finale du projet	Tout moyen jugé nécessaire pour mener à bien notre participation à la réalisation de ce projet serait la bienvenue (financier, logistique et matériel)

8 STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les stratégies d'engagement des parties prenantes seront développées au cours des études ainsi qu'au cours des phases travaux et exploitation de natures diverses. L'engagement implique généralement la consultation des parties prenantes aux niveaux national, régional et local, ainsi que les populations des zones du projet proposé. Objectifs :

- Faciliter une implication active des parties prenantes tout au long des phases du projet.
- Recueillir les préoccupations et intégrer les besoins locaux pour améliorer la pertinence et l'acceptabilité sociale du projet.
- Garantir une communication claire et transparente à chaque étape pour renforcer la confiance et minimiser les conflits.
- Assurer l'inclusion et l'équité, particulièrement pour les groupes vulnérables.

Étapes clés :

- Phase de cadrage : Identification des parties prenantes et collecte des préoccupations initiales.
- Phase d'études : Validation des impacts et des mesures d'atténuation avec les parties concernées.
- Phase des travaux : Sensibilisation sur les activités de construction, mesures de sécurité et opportunités locales.
- Phase d'exploitation : Formation, transfert de compétences et suivi des impacts.

Résultats attendus :

- Meilleure compréhension et acceptation du projet par les communautés locales.
- Réduction des conflits liés à l'utilisation des terres et des ressources.

8.1 PARTICIPATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES, INCLUANT LES GROUPES VULNERABLES.

8.1.1 . Phasage de l'engagement

L'approche d'engagement des parties prenantes couvre les différentes phases du projet :

8.1.2 Phase de cadrage

L'engagement des parties prenantes pendant la phase de cadrage vise à intégrer à un stade précoce les préoccupations des parties prenantes dans rapport d'EIES,

Elle permet aux différentes parties prenantes de faire des observations et des suggestions pour améliorer la conception du projet et optimiser ses effets. Elle offre également aux parties prenantes l'occasion de mettre leurs connaissances locales au profit du projet et d'identifier les enjeux et les alternatives potentiels.

Au cours de cette phase déterminante, les activités d'identification et d'analyse des parties prenantes sont approfondies. De manière générale, les activités à entreprendre durant cette phase consisteront essentiellement à :

- Rencontrer les principales parties prenantes et leur présenter le projet proposé ;
- Initier le processus d'engagement des parties prenantes ;
- Présenter les composantes préliminaires concernant le projet à toutes les parties prenantes intéressées et concernées ;
- Offrir l'occasion aux parties prenantes de se renseigner et de communiquer leurs observations sur le projet et ces prochaines étapes ;
- Identifier et comprendre les préoccupations des parties prenantes et identifier les impacts potentiels et comment les intégrer dans les réflexions en cours ;
- Comprendre le contexte environnemental et socio-économique existant dans la zone d'influence du projet ;
- Comprendre comment les parties prenantes peuvent tirer profit des changements et les accepter ;
- Approfondir l'identification des parties prenantes potentiellement vulnérables au projet et celles qui peuvent contribuer à son acceptabilité sociale et soutenir sa mise en œuvre ; et vulgariser les effets réels du projet auprès des parties prenantes.

8.1.3 Engagement phase d'étude

Cette phase vise à fournir aux parties prenantes un aperçu des impacts et des mesures d'atténuation prévus et à leur donner l'occasion d'orienter le processus d'évaluation et d'atténuation à même de répondre à leurs attentes quand cela est possible et pertinent.

Les activités d'engagement concernent :

- La présentation des impacts sociaux et environnementaux identifiés dans le rapport d'EIES, et les mesures d'atténuation proposées ;
- L'implication des parties prenantes dans l'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation proposées ;
- La compréhension des préoccupations et des opinions des parties prenantes sur les impacts identifiés et les mesures d'atténuation proposées ;
- La collecte des avis, des commentaires et des remarques des parties prenantes pour ajouts au projet de rapport d'EIES.

8.1.4 Engagement phase des travaux

Pendant cette phase l'engagement des parties prenantes a consisté à fournir des informations en temps utile concernant les activités de construction prévues, non prévues et en cours.

Cela inclut les mesures de sécurité dans les chantiers, les opportunités d'emploi, et toute autre information identifiée lors de l'élaboration du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

Ces informations seront fournies via diverses méthodes, notamment des rapports d'avancement du projet et le mécanisme de gestion de plaintes.

8.2 PROGRAMME DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les supports pour toutes les activités de communication et engagement des parties prenantes seront adaptés au contexte dans le cadre du P3P.

Le programme se compose de plusieurs actions dont les objectifs sont :

- D'informer de façon générale le grand public sur le projet et leur offrir des voies pour soumettre leurs questions, requêtes et plaintes.

- De déployer une stratégie d'information et de consultation spécifique aux parties prenantes directement affectées par le projet, à savoir les riverains des lignes et les propriétaires et exploitants agricoles qui se trouvent sur leur tracé.

Ce programme prévoit de recourir à des supports de communication dédiés à chaque type d'audience qui seront créés et diffusés selon un calendrier bien défini.

- La création et l'alimentation de bases de données des interlocuteurs clés pour l'ensemble des parties prenantes listées dans la section précédente, et d'une base de données des personnes directement impactées,
- Le développement des actions pour la promotion de l'engagement des parties prenantes, -
- Le développement des actions de communication, de consultation et d'implication des parties prenantes,
- L'élaboration d'un plan de renforcement des capacités locales.

Ces différentes activités seront menées avec intensité en tenant compte de la zone d'influence du projet.

8.3 ETABLISSEMENT D'UNE BASE DE DONNEES DES PARTIES PRENANTES, DES INTERLOCUTEURS CLES ET DES PERSONNES AFFECTEES

Le répertoire est établi à partir de 2 critères : la mission générale de la partie prenante et sa relation avec le projet.

Après l'identification, le projet a communiqué avec chaque partie prenante pour avoir un interlocuteur clé. La liste des interlocuteurs a été utilisée pour la confection d'une base de données sur les parties prenantes et leurs interlocuteurs.

Le registre numérique des parties prenantes créé comporte plusieurs paramètres notamment :

- ID (code d'identification) ;
- Identité de la partie prenante (dénomination, Catégorie) ;
- Echelle (internationale ou nationale) ;
- Identité de l'interlocuteur (Nom, Prénom, fonction, adresse (Numéro de téléphone, Adresse email, adresse / Lieu de résidence) Nature de leur intérêt

Le répertoire sera régulièrement mis à jour pendant la durée du projet. Ce répertoire permet de suivre les échanges avec chaque partie prenante.

8.4 DEVELOPPEMENT DES ACTIONS POUR LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

8.4.1 Création et animation d'un bureau local du projet à proximité du site

Le bureau local est un lieu choisi à proximité du site du projet pour informer et répondre rapidement aux préoccupations des parties prenantes. Ouvert de 07h à 17h, les équipes de gestion du projet y séjourneront toutes les semaines de mardi à jeudi. Grace à ce bureau local, le personnel du projet sera en contact direct avec les parties prenantes tant au niveau local que national.

8.4.2 Enrôlement des points focaux dans les villages

Dans les villages de la zone d'influence directe, quelques personnes physiques seront sélectionnées, sur la base de leurs aptitudes dans le domaine de la communication de proximité et de leur niveau d'intégration, pour exécuter certaines tâches permanentes liées au projet. Il s'agit des relais communautaires ou points focaux ayant pour principale mission de :

- Relayer les informations sur les activités du projet dans l'ensemble des villages de la zone d'influence directe à travers la lecture des communiqués et l'affichage dans les lieux de rassemblement préalablement identifiés (église, foyers communautaires etc.),
- Faciliter la tenue des rencontres, réunions avec les populations locales,
- Faciliter l'identification des personnes ressources locales recherchées par le Bureau Local et leur lieu d'habitation,
- Guider le bureau local ou les équipes d'experts en cas de besoin,
- Identifier les ressources locales susceptibles de faciliter une mission ou une étude,
- Orienter les populations en manque d'information vers le bureau local,
- Transférer voire attirer l'attention du bureau local sur les requêtes de la population et les exigences locales non exprimées par celle-ci.

8.4.3 Enrôlement des points focaux des administrations

Les points focaux ont pour mission principale de faciliter les échanges entre les services centraux et déconcentrés des différentes administrations publiques concernées par le projet. Un processus de désignations a été mis en place et les différents points focaux désignés sont des cadres qui ont une bonne connaissance des implications du projet dans les domaines d'activités de leurs structures respectives et différentes interactions possibles. Ils constituent de ce fait une force de proposition pouvant orienter les actions du projet.

8.5 Développement des outils de promotion de l'engagement des parties prenantes

8.5.1 Cadres de collaboration avec les autorités locales

Les cadres de collaboration ont pour but de faciliter la participation des autorités administratives (sous-préfets) et traditionnelles (chefs traditionnels de 3e degré) au niveau local. Ils formalisent les relations entre le projet et ces groupes d'acteurs. L'objet et les modalités de participation sont contenus dans les conventions de collaboration négociées de commun accord.

8.5.2 Elaboration d'une procédure de prise en charge des tiers

La mise en œuvre du Projet peut nécessiter la participation de tiers à des réunions ou à des missions de terrain. Pour les parties prenantes sollicitées, cela représente des coûts de transport, et des frais de communication et de nutrition. Ces coûts peuvent représenter un frein à l'engagement de ces parties prenantes dans la réalisation des activités.

Pour atténuer ce risque, le projet a adopté le principe de paiement d'une indemnité forfaitaire, suivant un barème défini, à chaque partie prenante qui contribue à la réalisation d'une activité du projet, moyennant un reçu et une pièce justificative (feuille de présence, livrable...) valable sur le plan comptable.

8.5.3 Installation des boîtes à suggestion et des panneaux d'information

Des boîtes à suggestion et des panneaux d'information seront installés dans les chefferies les villages de la zone d'influence directe du projet et dans les sous-préfectures correspondantes. Les boîtes à suggestions servent à recueillir sans intermédiaires les préoccupations des parties affectées par le projet et à mettre à leur disposition des formulaires type relatifs à certaines activités. Les panneaux d'informations serviront à la pose des affiches, des communiqués et autres documents destinés à l'information des parties prenantes.

8.5.4 Réalisation des posters, banderoles, etc.

Il s'agit des papiers et des tissus contenant des informations sur le projet, destinées aux parties prenantes. Les posters seront placés définitivement dans les chefferies des villages de la zone d'influence directe du projet tandis que les banderoles seront placées dans les carrefours.

8.5.5 Utilisation des médias locaux

Dans le but de faciliter l'accès à l'information en langue locale, le projet utilisera les médias locaux notamment les radios communautaires pour passer des messages aux parties affectées par le projet.

8.5.6 Utilisation des Groupes WhatsApp, mails et communication ciblée avec les interlocuteurs (téléphones, SMS, etc.)

Dans le but de faciliter la communication avec certaines parties prenantes, des groupes WhatsApp seront créés et régulièrement animés par l'équipe du projet.

8.6 STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DU POINT DE VUE DES PERSONNES VULNERABLES

Les groupes vulnérables comprenant les veuves, les personnes en situation de handicap (sourds-muets, malades mentaux), les personnes âgées, ainsi que les personnes à faible revenu, sont souvent les plus affectés par des projets d'infrastructures de grande envergure. Il est donc essentiel de développer une stratégie pour intégrer leurs perspectives dans toutes les étapes du projet.

8.6.1 Identification des Groupes Vulnérables

- Objectif : Identifier de manière proactive toutes les personnes vulnérables dans les communautés affectées par le projet.
- Action :
 - Réaliser une cartographie sociale en collaboration avec les autorités locales et les chefs de communauté pour recenser les veuves, personnes handicapées, malades mentaux, et autres personnes en situation de vulnérabilité.
 - Utiliser des enquêtes participatives et des entretiens individuels pour comprendre leurs besoins spécifiques.
- Outils :
 - Questionnaires, formulaires de recensement
 - Réunions avec les chefs traditionnels, les services sociaux et les organisations locales

8.6.2 Consultation et Participation Active

- Objectif : Assurer que les points de vue des groupes vulnérables soient activement pris en compte lors de la planification, la mise en œuvre, et le suivi du projet.
- Action :
 - Mettre en place des réunions spécifiques avec les groupes vulnérables pour recueillir leurs préoccupations et recommandations.
 - Assurer une représentation des groupes vulnérables dans les comités locaux de gestion du projet.
- Outils :
 - Groupes de discussion spécifiques pour les groupes vulnérables
 - Présence d'un représentant social (ONG ou services sociaux) lors des consultations

8.6.3 Communication Accessible et Adaptée

- Objectif : Adapter les méthodes de communication pour garantir que les informations sur le projet soient accessibles à tous, y compris aux personnes vulnérables.
- Action :
 - Utiliser des supports de communication adaptés : matériaux visuels pour les personnes illettrées, langue des signes pour les sourds-muets, et recours aux traducteurs locaux pour des langues ou dialectes locaux.
 - Organiser des séances d'information sur les droits des personnes affectées et les modalités d'indemnisation dans des formats compréhensibles par tous.
- Outils :
 - Panneaux explicatifs, vidéos pédagogiques, radio communautaire
 - Séances de formation et d'information adaptées

8.6.4 Mesures de Compensation et de Relocalisation Prioritaire

- Objectif : Assurer que les groupes vulnérables reçoivent un soutien spécial dans les processus de compensation et de relocalisation.
- Action :
 - Prioriser les personnes vulnérables dans les relocalisations et veiller à ce qu'elles aient accès à des logements adaptés et à proximité des services essentiels (soins de santé, eau potable, etc.).
 - Mettre en place un programme d'assistance sociale et psychologique pour aider les personnes vulnérables à faire face aux impacts du déplacement.
- Outils :
 - Assistance juridique pour s'assurer que les compensations financières soient adéquates
 - Appui par des travailleurs sociaux et ONG locales pour la gestion des cas spécifiques

8.6.5 Suivi et Évaluation des Impacts sur les Groupes Vulnérables

- Objectif : Suivre de près les impacts du projet sur les groupes vulnérables pour ajuster les interventions si nécessaires.
- Action :

- Mettre en place un système de suivi participatif pour recueillir des retours réguliers sur les impacts du projet sur les personnes vulnérables.
- Intégrer des indicateurs spécifiques dans les systèmes d'évaluation du projet qui mesurent l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables.
- Outils :
 - Enquêtes régulières, audits sociaux
 - Comités locaux de suivi incluant des représentants des groupes vulnérables

8.6.6 Collaboration avec les Organisations Locales et Internationales

- Objectif : S'appuyer sur les compétences et l'expertise des organisations spécialisées dans la protection des droits des groupes vulnérables.
- Action :
 - Collaborer avec des ONG locales et des organisations internationales travaillant sur la protection des droits des personnes vulnérables pour fournir des services spécialisés (ex. : soutien psychologique, accès à l'éducation, etc.).
- Outils :
 - Partenariats avec des ONG spécialisées dans le soutien aux personnes handicapées et aux veuves
 - Renforcement des capacités des acteurs locaux pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables

Cette stratégie propose une approche globale et inclusive visant à garantir que les points de vue des groupes vulnérables soient pleinement intégrés dans le processus décisionnel et la mise en œuvre du projet. La clé du succès réside dans la participation active, la communication adaptée, et la protection sociale renforcée des personnes les plus à risque. Une stratégie bien exécutée favorisera non seulement l'équité et la justice sociale, mais assurera également la réussite du projet en renforçant l'adhésion communautaire.

9 SYNTHÈSE GLOBALE

La stratégie d'engagement des parties prenantes vise à garantir une participation inclusive, proactive et continue des acteurs concernés à toutes les étapes du projet. Son objectif principal est de renforcer la transparence, d'intégrer les préoccupations des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet, et d'optimiser ses impacts sociaux et environnementaux.

Portée de la stratégie :

- Acteurs ciblés : Communautés locales, autorités administratives, organisations de la société civile, groupes vulnérables, secteur privé, et partenaires financiers.
- Phases couvertes : Cadrage, études, travaux, exploitation et suivi post-projet.

Résultats attendus :

- Participation accrue : Atteindre un taux de participation supérieur à 80 % des parties prenantes.
- Réduction des conflits : Instaurer des mécanismes efficaces pour anticiper et résoudre les tensions.
- Amélioration des conditions de vie : Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité des actions.

9.1 REGROUPEMENT DES ACTIONS LIEES AUX POINTS FOCALIS

- Points focaux locaux : Sélectionner des représentants communautaires pour relayer les informations et faciliter les interactions entre les parties prenantes et le projet.
- Points focaux administratifs : Désigner des cadres dans les services publics pour coordonner les échanges entre les administrations et le projet.

9.2 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES PAR PHASE

9.2.1 Phase de cadrage

Objectifs : Identifier les préoccupations initiales, intégrer les retours dans le rapport d'EIES, et poser les bases d'une collaboration active.

Actions :

- Ateliers participatifs : Organiser des rencontres avec les communautés locales et les parties prenantes clés pour présenter les objectifs du projet.
- Supports visuels : Fournir des cartes, maquettes et présentations illustrées pour expliquer les impacts potentiels.

9.2.2 Phase d'études

Objectifs : Valider les impacts identifiés et les mesures d'atténuation, et affiner les choix techniques et sociaux.

Actions :

- Consultations formelles avec les parties prenantes.
- Groupes de discussion ciblés pour approfondir des thématiques critiques comme les compensations ou la gestion des ressources naturelles.

Objectifs : Informer régulièrement les parties prenantes sur l'avancement et les impacts directs des activités de construction.

Actions :

- Bulletins mensuels : Publier des rapports d'avancement.
- Séances d'information : Former les populations locales sur la sécurité et les opportunités d'emploi liées au projet.

- Cartographie des groupes vulnérables : Identifier les veuves, personnes handicapées, ménages à faible revenu, etc., grâce à des enquêtes communautaires.
- Consultations adaptées : Organiser des réunions spécifiques, en utilisant des traducteurs et des supports visuels simplifiés.
- Compensations prioritaires : Garantir un accès rapide et simplifié aux indemnités pour les populations vulnérables.
- Fonds spécial : Mettre en place un fonds pour répondre aux besoins imprévus.

9.2.3 Stratégie de renforcement des capacités

Plan de formation

- Modules clés : Gestion des infrastructures hydrauliques, maintenance des installations, gestion des conflits sociaux.
- Partenariats : Collaborer avec des centres de formation locaux et des ONG pour concevoir des programmes adaptés.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de formations réalisées.
- Taux d'adoption des pratiques enseignées (>70 %).
- Nombre d'acteurs locaux impliqués dans la gestion des infrastructures.

9.2.4 Gouvernance et coordination

Tableau 20: Gouvernance et coordination

Acteur	Rôle principal	Responsabilités clés
Bureau local du projet	Gestion quotidienne	Répondre aux préoccupations et assurer une communication fluide
Points focaux locaux	Communication communautaire	Relayer les informations et identifier les préoccupations locales
Administrations publiques	Appui technique	Intégrer le projet aux politiques locales et garantir sa conformité réglementaire

9.3 PLAN DE COMMUNICATION, DE CONSULTATION ET D'IMPLICATION DES PP

9.3.1 Stratégie de communication et de consultation des PP

Tableau 21 : Plan de communication, de consultation et d'implication des PP

Catégories	Plan de communication	Plan de consultation	Acteurs impliqués	Outils
Personnes affectées par le projet				
Parties prenantes touchées	- Les réunions d'information ouvertes à toute la population, - Les campagnes d'affichages, - Emissions radiophoniques en langue locale ; - Accueil et information des visiteurs au bureau local ; - Sensibilisation dans les lieux publics (marchés, églises, établissements scolaires)	- Focus groups, - Enquêtes ; - Sondages, - Consultation et Audiences publiques lors de la réalisation EIES ; - Co-construction des plans d'action	- L'équipe projet, - Les chefs de village - Les maires ; - Les sous-préfets ; - Les points focaux villages ; - Les ONG ; - Comités de développement ; - Les consultants ; - Media locaux,	- Communication orale, - Panneaux d'affichage, - Banderoles - Posters, - Banderoles - Boîtes à suggestions, - Cadre de collaboration, - Procédure de prise en charge des tiers - Newsletter - Dépliants du projet
Parties prenantes vulnérables	- Les réunions restreintes d'information, - Facilitation d'accès technique à l'information ; - Campagnes ciblées	- Entretien individuel, - Focus groups adaptés, - Enquêtes, - Intégration dans la conception et la mise en œuvre des activités	- L'équipe projet ; - Les chefs de villages ; - Les autorités locales : maires et sous-préfets ; - Les points focaux village ; - Les ONG et associations de groupes vulnérables dans la zone du projet ; - Consultants ; - Media locaux.	- Réunion, - Communication orale, - Panneaux d'affichage, - Banderoles, - Boîtes à suggestion ; - Procédure de prise en charge des tiers

Catégories	Plan de communication	Plan de consultation	Acteurs impliqués	Outils
Parties prenantes de la zone d'influence indirecte du projet	- Sensibilisation dans les lieux publics (marchés, églises, établissements scolaires) - Campagne médiatique ; - Campagnes d'affichages, - Emissions radiophoniques en langue locale	- Enquête ; - Focus group	- L'équipe projet, Les chefs de villages - Les maires ; - Les sous-préfets - Les points focaux villages - Les ONG ; - Les consultants ; - Media locaux	- Communication orale, - Panneaux d'affichage, - Banderoles, - Posters, - Banderoles, - Dépliants projet ; - Boites suggestions,
Autres parties prenantes				
Administration	- Réunions périodiques, - Campagnes médiatiques, - Documentation et diffusion des succès et des bonnes pratiques, - Participation aux événements spéciaux organisés, - Visite de terrain	- Atelier de concertation, - Mise en œuvre conjointe de certaines activités, - Délégation pour la réalisation de certaines activités	- L'équipe du projet, - Administrations centrales concernées, - Sous-préfets, - Maires, - Points focaux des administrations ; - Médias	- Cadre de collaboration, - Groupe de travail - Procédure de prise en charge des tiers Communiqué ; - Radio –TV ; - Groupes WhatsApp ; - Newsletter, - Site interne ; - Mailing List,
Organisations de la société civile	- Réunions d'information, - Campagnes médiatiques, - Participation aux événements spéciaux organisés, - Diffusion des succès et des bonnes pratiques	- Atelier de concertation sur les sujets sociaux et environnementaux, - Avis consultatif sur les rapports et autres études du projet, - Délégation pour la réalisation de certaines actions sur développement économique et développement des capacités locales,	- L'équipe projet ; - Maires, - Sous-préfets, - Chefs traditionnels, - Comités de développement des villages ; - Médias,	- Groupe de travail ; - Cadre de collaboration ; - Procédure de prise en charge des tiers ; - Groupe WhatsApp ; - Base de données ; - Site internet ; - Newsletter, - Mailing List,

Catégories	Plan de communication	Plan de consultation	Acteurs impliqués	Outils
Acteurs du secteur de l'eau et de l'énergie au Cameroun et dans la sous-région	- Rencontres ponctuelles ; - Campagne médiatique ; - Participation aux événements spéciaux organisés	- Participation aux études menées par les acteurs du secteur de l'eau et de l'énergie - Appui à la mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion du projet	- L'équipe projet, - Les administrations centrales concernées ; - Les partenaires techniques et financiers	- Cadre de collaboration
Utilisateurs finaux	- Campagne médiatique	- Atelier de concertation	- Administrations centrales concernées ; - L'équipe projet ; - Les autres acteurs du secteur de l'eau et de l'énergie	- Site internet ; - Publications
Parties prenantes d'appui	- Rencontres ponctuelles, - Diffusion des succès et des bonnes pratiques, - Participation aux événements spéciaux organisés	- Écodéveloppement du projet, - Appui-conseils techniques et financiers -	- L'équipe projet ; - Administration centrales concernées ; - Partenaires techniques et financiers ; - Points focaux des administrations	- Cadre de collaboration - Procédure de prise en charge des tiers Mailing List ; - Newsletters - Site internet

2. Outils Numériques à Déployer

1. Groupes WhatsApp :

- o Communication rapide et ciblée avec les parties prenantes locales et les points focaux.
- o Diffusion d'informations essentielles (calendriers, alertes, mises à jour).

2. Plateforme en ligne dédiée :

- o Centralisation des informations (documents, rapports, FAQ).
- o Système intégré de gestion des plaintes et de retours.

3. Mails et SMS :

- o Pour des communications formelles et des notifications aux partenaires institutionnels et acteurs clés.

4. Applications mobiles communautaires (si disponibles) :

- o Enquêtes de satisfaction.
- o Suivi des plaintes et des actions entreprises.

3. Plan d'Animation des Outils Numériques

Groupes WhatsApp :

- Responsable : Points focaux et équipe de coordination.
- Animation régulière :
 - o Partage hebdomadaire de mises à jour sur les activités.
 - o Sessions thématiques mensuelles pour répondre aux questions.
 - o Partage d'alertes importantes (changements de calendrier, incidents).
- Engagement : Encourager les parties prenantes à partager leurs préoccupations, avis ou suggestions.

Plateforme en ligne :

- Mise à jour trimestrielle : Publication des rapports d'avancement et des données clés.
- Interaction directe :
 - o Réponses aux questions via une FAQ interactive.
 - o Suivi en temps réel des plaintes déposées.
- Campagne de sensibilisation : Promouvoir l'utilisation de la plateforme à travers des sessions d'information.

Mails et SMS :

- Ciblage des envois :
 - o Mails pour les rapports formels aux partenaires institutionnels.
 - o SMS pour les notifications rapides aux parties prenantes locales.

4. Indicateurs de Performance des Outils Numériques

- Taux d'utilisation :
 - o Nombre de messages échangés dans les groupes WhatsApp.
 - o Fréquence de connexion à la plateforme en ligne.
- Taux de satisfaction :
 - o Résultats d'enquêtes auprès des utilisateurs sur la pertinence des informations reçues.
- Délai de réponse :
 - o Temps moyen de réponse aux questions posées via WhatsApp ou la plateforme en ligne.
- Nombre de plaintes résolues :
 - o Pourcentage de plaintes déposées via la plateforme et traitées dans les délais impartis.
- Engagement des parties prenantes :
 - o Nombre de participants aux sessions thématiques mensuelles.
 - o Taux de participation aux sondages et enquêtes.

5. Stratégies pour Encourager l'Utilisation

1. Formation :
 - o Organiser des sessions de formation pour les parties prenantes sur l'utilisation des outils numériques.
2. Promotion locale :
 - o Diffuser des flyers et organiser des campagnes via radios communautaires pour sensibiliser les populations locales aux outils numériques.
3. Incitations :
 - o Récompenser les utilisateurs actifs (par exemple, ceux qui fournissent des retours constructifs ou participent régulièrement).

Tableau 22 : Calendrier Indicatif pour la Mise en Œuvre

Activité	Échéance	Responsable
Création des groupes WhatsApp	Mois 1	Équipe projet
Lancement de la plateforme en ligne	Mois 2	Développeurs + Équipe projet
Formation des utilisateurs	Mois 3	Points focaux locaux
Première évaluation des outils	Mois 6	Équipe de suivi

L'intégration optimisée des outils numériques renforcera la transparence, la participation, et l'efficacité de la stratégie d'engagement des parties prenantes. Avec un plan d'animation structuré et des indicateurs mesurables, ces outils permettront de mieux répondre aux besoins des communautés et de suivre les progrès du projet de manière continue.

Tableau 23 : Plan de consultation/mobilisation des parties prenantes

Stade du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Méthode utilisée	Objectif spécifique	Calendrier / lieux / date	Parties prenantes ciblées	Stratégie/approche	Information à fournir	Responsable	Coût estimatif (en FCFA)
Phase de cadrage	Identification des préoccupations initiales des parties prenantes	Réunions publiques, ateliers participatifs, consultations individuelles	- Comprendre les besoins locaux - Identifier les impacts potentiels - Vulgariser les objectifs du projet	Mars 2025 Villages Barkehi, Mousgoy	Communautés locales, chefs traditionnels, autorités locales	- Méthode participative - Supports visuels (cartes, maquettes) - Discussion libre	Présentation des objectifs du projet, maquettes, et impacts potentiel	Bureau local du projet	2 000 000
Phase d'études	Validation des mesures d'atténuation et des options techniques	Groupes de discussion, focus group	- Recueillir des retours sur les mesures proposées - Affiner les options techniques	Juin 2025 Sous-préfecture de Poli	Autorités administratives, ONG, groupes vulnérables	- Organisation de sessions adaptées aux spécificités des groupes - Supports traduits/localisés	Rapport d'EIES, fiches explicatives sur les mesures d'atténuation	Consultants en EIES	3 000 000
Phase des travaux	Sensibilisation sur les impacts directs, opportunités d'emploi, et mesures de sécurité	Réunions d'information, médias locaux (radio)	- Réduire les conflits liés à l'utilisation des terres - Garantir la sécurité sur les chantiers - Informer sur les opportunités d'emploi	Août 2025 Sites de construction des barrages	Communautés locales, entreprises locales, agriculteurs	- Diffusion à travers la radio communautaire - Distribution de flyers - Installation de panneaux sur les chantiers	Information sur le calendrier des travaux, mesures de sécurité et critères de recrutement	Entreprises de construction	5 000 000

Stade du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Méthode utilisée	Objectif spécifique	Calendrier / lieux / date	Parties prenantes ciblées	Stratégie/approche	Information à fournir	Responsable	Coût estimatif (en FCFA)
Phase d'exploitation	Formation des comités locaux de gestion et sensibilisation sur l'utilisation durable des infrastructures	Ateliers de formation, visites de terrain	- Assurer la durabilité des infrastructures - Renforcer les capacités des acteurs locaux	Février 2026 Bureau local à Ndjam-Badi	Communautés locales, SCOOPS, GIC	- Sessions interactives - Documentation claire et accessible	Guides sur la maintenance des infrastructures, bonnes pratiques agricoles	ONG locales	4 000 000
Phase de suivi/évaluation	Collecte des retours sur la performance des infrastructures et des impacts sociaux	Enquêtes communautaires, audits participatifs	- Mesurer la satisfaction des parties prenantes - Identifier les besoins d'amélioration	Avril 2026 Villages impactés	Groupes vulnérables, bénéficiaires directs	- Entretiens semi-structurés - Outils numériques pour le suivi	Rapport d'impact social et environnemental	Bureau de suivi et évaluation	3 500 000

9.3.2 Plan de communication, de consultation et d'implication spécifique aux parties prenantes de la zone d'influence du projet

Le plan aura pour but d'établir les différentes étapes, les stratégies à mettre en place pour permettre une communication, une consultation et une implication efficace des différentes parties prenantes de la zone d'impacts indirect. Il sera calqué sur le modèle de plan de communication générale et sera centrée sur les impacts spécifiques de la zone.

Dans un premier temps, il conviendra d'évaluer précisément les impacts que rencontreront les populations de la ZIIP, ainsi que leurs attentes liées au projet. Ils seront décrits sommairement ci-dessous :

Impacts spécifiques pour les personnes situées à l'aval des barrages collinaire

- Risques liés à la sûreté hydraulique (conséquence possible d'aléas ;
- Risque lié à la sécurité des personnes sur et à proximité du barrage (à cause de possibles variations brutales du débit et du niveau d'eau),

Impacts et attentes pour les populations vivant à proximité de la zone du projet

- Besoin de développement des infrastructures locales,
- Besoin d'emplois, et souhait d'être considéré prioritairement dans les recrutements futurs.

9.3.3 Stratégie de renforcement des capacités locales

Un plan d'action de renforcement des capacités locales sera élaboré et mis en œuvre. Le renforcement va consister à développer les compétences avec l'appui d'autres partenaires.

- Centres de formation locaux,
- Artisanat et petites entreprises locales,
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEPROF), et le Ministère de l'Enseignement Secondaire (MINESEC)

Afin qu'elles puissent bien se mobiliser et interagir dans le cadre du projet. Ce renforcement sera considéré comme une activité continue qui devra être intégré à toutes les phases du projet.

Un travail spécifique sera mené en ce qui concerne les demandes d'emploi. Ces dernières seront considérées comme des requêtes. Le projet fournira des informations « publiques » aux candidats avec la possibilité d'obtenir par la « hotline » des informations sur le statut du dossier de candidature de chacun.

9.4 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES ET LES CONSULTANTS A LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

Les partenaires et les consultants devront contribuer à une meilleure gestion des parties prenantes. Ils devront participer de manière active à la mise œuvre intégrale du présent plan. Dans le cadre de leurs activités, ils devront s'assurer que leurs procédures d'information et de consultation ne sont pas contraires à celles décrite dans ce plan et devront remonter toutes les plaintes et autres requêtes dans le cadre du mécanisme prévu à cet effet.

Une matrice des rôles et responsabilités en matière d'engagement des parties prenantes sera annexées à tous les contrats.

10 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

La mise en œuvre des activités du projet déclenchera un certain nombre de conflits, de réclamations et plaintes tant de la part des parties prenantes affectées, que des prestataires de service et des travailleurs des différents chantiers. Pour garantir une satisfaction de toutes les parties prenantes du projet, la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est indispensable. Ce mécanisme sera élaboré en respectant les exigences de prévention et de gestion des conflits sur les projets financés par la Banque mondiale. Le MGP se présente ainsi comme un outil d'anticipation mais aussi de gestion des impacts du projet sur les populations en mettant un accent sur les risques et abus basés sur le genre.

Le Projet mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes et des doléances, étant donné la mise en œuvre des actions de compensation et de réinstallation pourront engendrer des désagréments pour les PAP et/ou les autres parties prenantes. Le mécanisme de gestion des doléances se veut être un dispositif global simple et efficace, impliquant le moins possible d'entités et de contraintes administratives, afin d'assurer aux Parties Prenantes un traitement rapide et efficace de tous les types de doléances liées au projet, voire au-delà de la réinstallation.

Le présent MGP se fonde sur un arrangement des différends à l'amiable tout en garantissant la conformité réglementaire du processus de traitement des plaintes. Il s'agit donc d'un système mis en place afin d'apporter des réponses ou clarifications aux préoccupations des parties prenantes. C'est un cadre permettant d'atténuer, de gérer et de résoudre les impacts négatifs potentiels résultant des activités du projet.

Le but est de créer un cadre formel de médiation et traitement des réclamations afin que tout plaignant puisse trouver réparation au cas où le dommage ou l'objet de la plainte serait avéré.

10.1- PRINCIPES RELATIFS AU MGP

Certains principes relatifs au mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre du projet sont :

- **Transparence et adaptation à la culture locale** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'ils l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. L'on peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre.
- **Accessibilité au système** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire. La vulgarisation dans les communautés aux différentes catégories sociales et socioprofessionnelles dans un langage simple et compréhensible à travers les réunions, les appels téléphoniques, le porte à porte et toute autre moyen de communication locale. Pour assurer l'accessibilité et l'inclusion, il est aussi nécessaire d'expliquer les procédures d'introduction des plaintes, assister les PAP dans l'introduction des plaintes, diversifier les canaux de plaintes et assurer la gratuité pour l'introduction des plaintes.
- **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités des programmes. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. Pour ce faire, les actions d'information et d'explication des objectifs du MGP doivent être effectuées auprès des PAPs. Les personnes

vulnérables doivent bénéficier d'une attention particulière pour assurer leur participation. Ces personnes vulnérables doivent être régulièrement assister dans le cadre de leur participation en fonction de leur handicap. Les autres membres des communautés doivent être sensibilisés sur le respect et la promotion de la participation des personnes vulnérables.

- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locales et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se faire que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes. Toute réclamation mérite une visite et discussion. Le système doit permettre aux plaignants de s'exprimer afin de mieux comprendre leurs préoccupations.
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer de la conception à la mise en œuvre du MGP.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

10.2. OBJECTIFS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre du MGP a pour objectif général de prévenir, de gérer les plaintes est de formaliser et codifier les règles, principes et modes de règlement des griefs et litiges en vue de trouver une solution satisfaisante à toutes personnes physiques ou morales injustement affectées par le projet.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- Concevoir des outils et supports devant servir à identifier, communiquer, gérer et évaluer le traitement des plaintes exprimées durant tout le cycle du projet ;
- Mettre en place un système de gestion des plaintes ;
- Protéger les intérêts des différentes parties prenantes ;
- Promouvoir un climat sain dans les phases de réalisation des travaux et l'exploitation du projet ;
- Anticiper et prévenir d'éventuels conflits ;
- Promouvoir la sécurité collective des populations riveraines ;
- Définir le processus de gestion des plaintes et le rendre accessible à toutes les parties prenantes du Projet ;
- Trouver des solutions durables aux réclamations et conflits qui pourraient affecter le bon déroulement du projet ;
- Informer les plaignants de la situation de leurs plaintes ;
- Documenter et archiver tous les dossiers liés au traitement des réclamations.

10.3. RESULTATS ATTENDUS

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes est disponible et opérationnel ;
- Le MGP est vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes du projet à travers des campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Le MGP prend en compte tous les parties prenantes du Projet ;
- Les organes d'enregistrement, de transmission et de gestion des plaintes sont identifiés ;
- Les types de plaintes sont identifiés ;
- Les plaintes sont collectées et enregistrées selon leurs catégories en 48 heures ;
- Les plaintes sont traitées à temps, des solutions justes et satisfaisantes sont trouvées avec l'ensemble des parties prenantes. Le traitement des plaintes devrait prendre 02 jours au niveau local, 02 jours au niveau communal et 02 jours au niveau départemental et le septième jour une réponse initiale serait fournie aux plaignants ;
- Les instances de médiation (chefferies traditionnelles, administrations, OSC...) impliquées dans la médiation et la résolution des plaintes sont renforcés sur les outils et support ;

10.4. ELIGIBILITE DES PLAINTES

Pour s'assurer de la pertinence et de la véracité des plaintes à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du présent MGP, trois principaux critères sont à respecter pour juger de la recevabilité ou pas d'une plainte. Il s'agit des critères suivants :

- 1) **Critère d'identification du plaignant** : La plainte doit être introduite par une PAP, le personnel d'une entreprise d'exécution des travaux, le personnel de l'équipe du Projet, une victime de VBG, les membres de l'ONG ou des associations jeunes intervenant dans le Projet, ou toute personne physique/morale ayant un lien avec les activités du Projet. Les plaintes liées aux VBG doivent être auprès des acteurs de d'accompagnement notamment les ONG et les associations à travers des points focaux représentant les personnes vulnérables. Les associations de promotion des droits humains et de promotion de la santé seront mobilisées pour apporter le soutien psychologique, juridique et médical aux personnes victimes des VBG.
- 2) **Critère de causalité** : La réclamation doit permettre d'établir un lien de causalité entre le préjudice faisant l'objet de la plainte et les activités du Projet. Autrement dit, aucune réclamation n'ayant de lien avec les activités du Projet ne saurait être traitée dans le cadre de ce mécanisme. Pour les cas de VBG, il doit être possible de démontrer le lien entre la violence objet de la plainte et le Projet (accaparement des compensations d'une femme par son mari, interdiction d'une femme de participer aux opportunités d'émancipation économique offertes par le projet, viol par un personnel du Projet, ...) et
- 3) **Critère d'objectivité**. La plainte doit pouvoir être soutenue par des éléments factuels et vérifiables (carnet médical, lettre de licenciement, PV de démobilisation ou de cessation de contrat de travail, certificat médical, fiche de déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle, factures médicales, PV de recensement des biens, titre de propriété, ou tout autre pièce justifiant l'objet de la plainte, fiche de décharge des indemnités). Les cas de VBG pourront faire l'objet de vérification visuelle en cas de nécessité.

10.5. PERIODE DE MANIFESTATION DES PLAINTES ET RECLAMATION

Les plaintes et conflits pourront apparaître avant, pendant et/ou après la mise en œuvre du P3P.

Avant la réinstallation :

Quelques types de plaintes susceptibles d'apparaître avant la réinstallation peuvent résulter de :

- Conflit sur la propriété d'un bien ;
- Conflits sur le partage de bien entre les ayants-droits (entre héritiers) ;
- Désaccord et erreur sur l'évaluation du bien perdu et faisant l'objet de l'expropriation et de réinstallation ;
- Différends entre les mitoyens sur des limites du bien.

Pendant la mise en œuvre du P3P :

Pendant la période de mise en œuvre, dont juste après l'indemnisation et la compensation, les conflits peuvent encore subsister. De nouveaux types des conflits, nés de la jalousie et des rivalités entre les riverains pourront surgir parmi lesquels les plus probables concernent :

- Différends dans le partage des indemnisations au sein d'un ménage ;
- Différends entre le voisinage quant au nouvel emplacement de la PAP expropriée
- Hostilités des riverains à l'endroit des nouveaux venus et création de troubles dans l'accès aux ressources naturelles et aux services de base, au sein des communautés ;
- Non-respect du calendrier de paiement ou retard de paiement ;

Après la mise œuvre du P3P

A la suite de la mise en œuvre des actions de réinstallation, les PAPs pourraient se sentir lésées en matière de règlement de la compensation dans la mesure où elles considèrent les indemnisations perçues comme inappropriées et ne correspondant pas aux termes de conventions signées. D'autre part, elles pourraient aussi être insatisfaites de leurs conditions de vie après la réinstallation, de telle sorte que leur vie ne s'est pas pour autant améliorée. En ce sens, elles peuvent réclamer plus d'indemnisations.

10.6. TYPOLOGIE DES PLAINTES ET RECLAMATIONS

Les plaintes peuvent être liées aux indemnisations, aux travaux qui concernent le personnel des entreprises, orientées vers les VBG/VCE et aux acteurs de mise en œuvre et de suivi.

Tableau 24 : Types de plaintes et réclamations

Catégories	Types de plaintes et réclamations
<i>Les plaintes liées aux indemnisations</i>	- L'omission des biens par la CCE ; - La sous-évaluation des biens ; - L'indemnisation partielle des biens ; - Les cas d'homonymie et double identité ; - L'indemnisation des sites sacrés ou tombes ; - Les erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens ; - Les désaccords sur des limites de parcelles ; - Les conflits sur la propriété d'un bien (deux personnes affectées, ou plus, déclarant être le propriétaire d'un même bien) ; - Les désaccords sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ; - Les désaccords sur les mesures d'indemnisation ou de compensation des PAP ; - Les désaccords entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts de propriété, d'un bien donné ; - Les conflits entre ayants-droits à la suite de successions à problèmes.

Catégories	Types de plaintes et réclamations
<i>Les plaintes liées aux travaux</i>	- les contrats de travail et les conditions de travail ; - l'altération de la qualité de l'air ; - les nuisances sonores et production de secousses ; - les risques d'érosion et de dégradation du sol ; - la mauvaise gestion des déchets liquides (eaux usées et huiles usagées) ; - la mauvaise gestion des déchets solides ; - le non-respect des déviations ; - le paiement des salaires et/ou la couverture sociale des travailleurs ; - la prise en charge sanitaire des travailleurs ; - les conditions de prévention de COVID-19 ; - les dommages causés par des travaux ou les manœuvres des engins de chantier - le non-respect des limites de l'emprise du Projet ; - les interactions des travailleurs avec les riverains
<i>Plaintes liées à la violation du code de conduite</i>	- la corruption, la concussion et la fraude ; - les violences basées sur le genre et plus précisément d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel ; - l'embauche de mineur-e-s sur les chantiers ; - le non-respect des us et coutumes de la localité ; - les incidents et accidents survenus sur les chantiers.
<i>Les plaintes liées aux VBG/VCE</i>	- les requêtes liées à l'attribution des indemnités d'une veuve à un membre de la famille du défunt mari ; - les plaintes d'exploitation et abus sexuels et divers du personnel des entreprises sur les jeunes filles/femmes ; - les plaintes concernant les abus sexuels et divers du personnel des entreprises sur les jeunes filles/femmes ; - Plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant en entreprise que dans les communautés et même au sein de l'équipe Projet ; - Plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles mis en œuvre par le Projet ; - Plaintes liées au développement de la prostitution dans la zone du Projet ; - Plaintes d'abandons de foyers par le personnel intervenant dans le Projet ; - Plaintes de violences conjugales dans les foyers où un partenaire intervient dans le Projet ; - Plaintes de viol ou d'agression sexuelle ; - Harcèlement sexuel en milieu de travail ou dans les communautés.
<i>Les plaintes liées aux prestations de service</i>	- La gestion des marchés - Les délais d'attribution de marché ; - La lenteur ou le non-paiement des factures et décomptes ; - La qualité des prestations ; - Le non-respect des délais d'exécution des prestations.

10.7. MISE EN ŒUVRE DU MGP

10.7.1 Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

La mise en œuvre du MGP incombe à plusieurs acteurs au niveau des localités, communal, départemental, régional et national. Ces acteurs vont assurer la mise en œuvre du MGP à travers des comités.

Le comité local est présidé par le Chef de Canton ou de village, le comité communal par le Maire, le comité départemental par le Préfet, le comité régional par le Gouverneur et le comité central par le coordonnateur du projet.

Une attention particulière sera mise sur l'identification des traducteurs et facilitateurs locaux pour garantir la compréhension des informations et garantir la participation des personnes vulnérables.

Le Tableau 25 présente les différents comités et les membres dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme :

Tableau 25 : Composition et rôles des comités de gestion des plaintes

Comités	Membres	Rôles et responsabilités
Comité local	- Lamido de Poli - Lawanes (chefs du village) de Houlé - Djaouros (chefs de quartier) - Autorité religieuse (membre de droit) ; - Représentant des bénéficiaires du projet (homme ou femme) ; - Représentant des personnes affectées par le projet (homme ou femme) ; - Représentant(e)s des SCOOPS, groupements des producteurs et associations locales. - Facilitateurs et traducteurs locaux	- Recevoir et enregistrer les plaintes et réclamations ; - Informer le CCGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec le CCGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ; - Expliquer le contenu du MGP en langues locales et assister les personnes vulnérables pour mieux comprendre et agir dans le système
Comité communal	- Le Maire de Poli ou son représentant ; - Représentants des services sectoriels et techniques ; - Lamido de Poli - Chefs de village ; - Représentant(e) des groupements des producteurs et des associations ; - Représentant d'une ONG de la commune.	- recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session
Comité départemental	- Le Préfet de la Benoué ou son représentant ; - Le Maire de Poli ou son représentant ; - Le Lamido de Poli ; - Les représentants des services sectoriels et techniques ; - 03 spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale - Représentant(e) des groupements des producteurs et des associations ; - Représentant d'une ONG au niveau du département.	- recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations ; - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session

Comités	Membres	Rôles et responsabilités
Comité central	- Le Coordonnateur du projet ; - Les (03) spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale ; - Le responsable de suivi-évaluation ; - Le responsable administratif et financier ; - Le responsable de passation des marchés ; - L'inspection de travail.	- suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement au niveau des CCGP ; - prendre part aux sessions du CCGP, - veiller à l'enregistrement et au traitement diligent des plaintes ; - évaluer la nature et le coût (au besoin) des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes ; - négocier avec les PAP les modalités de règlement des indemnisations, et liquider les indemnisations si nécessaires ; - suivre la gestion des plaintes liées aux contrats de performances au niveau du comité indépendant ; - contribuer à la gestion des plaintes liées à l'opérationnalisation des contrats de performances ; - documenter et archiver conséquemment le processus, - assurer le renforcement des capacités des comités, leur formalisation ainsi que leur fonctionnement ; - s'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet - analyser les rapports d'activités entrant dans la mise en œuvre du MGP.

10.7.2 Enregistrement des plaintes et réclamations

Des registres de plainte seront disponibles au niveau des *lawanats* (chefferies) de Poli et Houlé dans la zone d'influence du projet. Toutes les couches et catégories de la population auront accès à ces registres point inscrire les plaintes avant, pendant et après les travaux.

Le Projet pourra développer d'autres canaux tels numéros verts (dont les détails seront développés pendant la phase de préparation), plateforme web et réseaux sociaux, collaboration avec les organisations de la société civile, etc. pour faciliter la collecte des plaintes.

Les plaintes sont collectées et enregistrées selon leurs catégories en 48 heures pour ensuite être introduite dans le processus de traitement par les différents comités au niveau local, communal et départemental.

10.7.3 Information des PAP sur les procédures de recours

Toutes les PAP seront informées de l'existence des voies de recours. Des actions seront entreprises pour s'assurer que les procédures de recours adoptées sont bien imprégnées par les différentes composantes de la population de la zone d'impact du projet. Ceci sera effectif à travers des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement.

10.7.4 Vérification de la pertinence des plaintes et litiges

Le principe d'équité devra être respecté pour s'assurer que les plaintes et litiges sont traités sur la base d'impartialité. Pour ce faire, les enquêtes de recoupement doivent être effectuées, au tout début du processus, c'est-à-dire lors de l'établissement du bien-fondé du litige. Ainsi, la

consultation doit être faite auprès de différentes sources d'information au niveau local : chef de village, notables, responsables communautaires et autres informateurs.

10.7.5 Représentation des PAPs dans les instances de gestion des plaintes et conflits

Pendant la résolution des plaintes et litiges, la présence des PAP est nécessaire ainsi que toute autre partie concernée. Si plusieurs cas de litiges surviennent dans un même groupe ou une même communauté, les personnes affectées ayant un cas en litige auront la possibilité de désigner à l'unanimité un représentant à l'issue d'une réunion à laquelle toutes auront été invitées à participer. Ce représentant sera chargé de les représenter au cours d'un processus de conciliation qui sera entrepris auprès des instances désignées pour ce faire.

10.8 TRAITEMENT DES PLAINTES ET DOLEANCES

10.8.1 Principe pour le traitement des plaintes

Toutes plaintes reçues devraient être traitées équitablement (enregistrées, vérifiées et analysées, investigation si nécessaire, statuées et dont les réponses seront communiquées). Le traitement d'une plainte est considéré comme achevé après résolution/prise de décision et retours d'information auprès des plaignants.

Traitement de plaintes et doléances

Les différents niveaux de traitement des plaintes pourront être mis en place dans le cadre du projet. Ces instances enregistreront et traiteront les plaintes selon leur rôle et compétence avant le début des travaux, pendant les travaux et à la phase d'exploitation.

Les niveaux de traitement des plaintes et doléances seront : le comité local, le comité communal, le comité départemental, le comité régional et le comité central.

Quel que soit le niveau de traitement, les plaintes et doléances (anonymes ou nominatives) enregistrées seront tout classées par l'agent en charge de l'enregistrement afin de déterminer les instances de leur traitement. Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local seront traitées d'abord dans les chefferies des localités. Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou acteurs du projet seront directement transmises à l'UGP qui se chargera de les transmettre au(x) responsable(s) de traitement.

La durée totale de traitement à l'amiable d'une plainte ne devrait pas excéder 07 jours calendaires. Les plaintes sont traitées à temps, des solutions justes et satisfaisantes sont trouvées avec l'ensemble des parties prenantes. Le traitement des plaintes devrait prendre 02 jours au niveau local, 02 jours au niveau communal et 02 jours au niveau départemental et le septième jour une réponse initiale serait fournie aux plaignants.

Dispositions administratives et recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie amiable. C'est une voie à suivre en dernier recours, tant bien même que souvent cette voie n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités.

Fermeture de la plainte

La plainte ou le grief peut être enregistré comme fermé dans le registre des griefs si le plaignant accepte la résolution proposée et trouve satisfaction dans sa mise en œuvre (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié).

La fermeture de la plainte peut être observée par une décision judiciaire en cas où le traitement à l'amiable avec le plaignant n'est pas concluant.

10.9-SUIVI DES GRIEFS ET REPORTING

Il sera désigné au sein d'équipe en charge de suivi de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, un Responsable qui s'occupera de la production des rapports périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) sur la base des analyses des plaintes reçues, le traitement de ces plaintes, et les réponses du Projet. Ce rapport de synthèse comprendra les statistiques et les commentaires nécessaires, ainsi que des propositions pour l'amélioration. Une attention toute particulière sera donnée aux réclamations et plaintes provenant des personnes vulnérables.

Une évaluation annuelle de l'efficacité du MGP sera réalisée après 12 mois de d'enregistrement et de traitement des plaintes. Cette évaluation va consister à faire un recueil des feedbacks des plaignants, une appréciation des taux de résolution des plaintes et l'identification des améliorations nécessaires à prendre en compte pour les années suivantes. Cette évaluation devrait être partagée avec les parties prenantes du projet pour améliorer les interventions dans le projet.

Ce rapport fera le point, entre autres, sur les statistiques des griefs, comme suit :

- Nombre de griefs ouverts au cours de la période ;
- Nombre de griefs clos au cours de la période ;
- Nombre de griefs en suspens à la fin de la période et comparaison avec la période précédente ;
- Nombre des plaintes qui concernent les groupes vulnérables/VGB ;
- Durée/Délai de réponse ;
- Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants.
- Catégorisation des nouveaux griefs.

10.10 COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP

Tableau 26 : Coût de la mise en œuvre du MGP

Rubriques	Unité	Qté	Coût unitaire	Coût total
Mise en place des comités de gestion des plaintes	Comité	5	2 000 000	10 000 000
Information et sensibilisation des populations des localités de Poli et Houlé	Campagne	3	500 000	1 500 000
Renforcement des capacités des membres des comités de gestion sur la communication sur le MGP, l'enregistrement et le traitement des plaintes, élaboration des rapports mensuels, la prise en compte des personnes vulnérables, les VBG, les outils de communication et la gestion des conflits	Atelier	2	2 500 000	5 000 000
Suivi de la mise en œuvre du MGP	Mois	24	200 000	4 800 000
Evaluation annuelle du MGP	Année	5	5 000 000	25 000 000
Evaluation du MGP à la fin de la période d'accompagnement	Etude	1	10 000 000	10 000 000
Total				56 300 000

Ce coût est pris en compte dans le budget du P3P

11 SUIVI ET EVALUATION DU P3P

Le suivi et l'évaluation (S&E) du plan d'engagement des parties prenantes sont essentiels pour garantir une participation continue et efficace, l'atteinte des objectifs du projet, et l'intégration des besoins des communautés locales et des autres acteurs. Ce processus permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, d'ajuster les stratégies d'engagement en temps réel et d'assurer que les parties prenantes restent impliquées tout au long du cycle de vie du projet.

10.11 Suivi et Évaluation du Plan d'Engagement des Parties Prenantes dans le Projet de Retenue d'Eau Collinaire

Le suivi et l'évaluation (S&E) du plan d'engagement des parties prenantes sont essentiels pour garantir une participation continue et efficace, l'atteinte des objectifs du projet, et l'intégration des besoins des communautés locales et des autres acteurs. Ce processus permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, d'ajuster les stratégies d'engagement en temps réel et d'assurer que les parties prenantes restent impliquées tout au long du cycle de vie du projet.

10.11.1 Objectifs du Suivi et de l'Évaluation

Le système de suivi et d'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan d'engagement des parties prenantes vise à garantir une mise en œuvre efficace, inclusive, et durable. Il se concentre sur l'optimisation des processus, l'identification des défis et l'amélioration continue.

10.11.1.1 Objectifs Générales

1. Assurer la mise en œuvre effective des actions prévues dans le plan d'engagement et le MGP.
2. Mesurer la qualité et la fréquence des interactions avec les parties prenantes clés.
3. Identifier les lacunes et obstacles à une collaboration optimale.
4. Évaluer l'impact des actions sur l'acceptation sociale, la collaboration et la réussite du projet.
5. Faciliter l'amélioration continue des stratégies d'engagement grâce à des retours réguliers et basés sur des données fiables.

10.11.1.2 Hiérarchisation des Objectifs par Phase

a. Phase de Cadrage (Court Terme)

- Priorités clés :
 1. Consultation inclusive : Mesurer la participation des parties prenantes, en particulier des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées).
 2. Identification des préoccupations majeures : Recueillir les plaintes ou préoccupations initiales et évaluer leur représentativité.
 3. Préparation des structures de suivi : S'assurer de la formation des comités de gestion et de l'accessibilité des mécanismes.

- Indicateurs :
 - o Nombre de parties prenantes consultées par catégorie (âge, genre, statut socio-économique).
 - o Taux d'adhésion aux principes du projet exprimé lors des consultations initiales.

b. Phase de Mise en Œuvre (Moyen Terme)

- Priorités clés :
 1. Acceptation sociale : Évaluer l'évolution des perceptions et attitudes des parties prenantes face au projet.
 2. Efficacité des interventions : Mesurer la rapidité et l'efficacité de la gestion des plaintes.
 3. Engagement durable : Suivre la fréquence et la qualité des interactions entre les parties prenantes et les gestionnaires du projet.
- Indicateurs :
 - o Délai moyen de résolution des plaintes.
 - o Niveau de satisfaction des plaignants (sondages post-résolution).
 - o Nombre d'interactions significatives enregistrées entre les parties prenantes.

c. Phase Finale (Long Terme)

- Priorités clés :
 1. Impacts durables : Évaluer les changements sociaux, économiques et environnementaux liés au projet.
 2. Satisfaction globale : Mesurer l'acceptation sociale durable et la satisfaction des communautés affectées.
 3. Partage des apprentissages : Identifier et documenter les bonnes pratiques pour des projets futurs.
- Indicateurs :
 - o Pourcentage des parties prenantes affirmant une amélioration de leurs conditions de vie.
 - o Nombre de plaintes récurrentes ou nouvelles après la clôture du projet.
 - o Documentation des leçons apprises et recommandations pour de futurs projets similaires.

10.11.1.3 Objectifs Spécifiques pour les Groupes Vulnérables

1. Implication effective : Mesurer la participation des groupes vulnérables dans les consultations et décisions clés.
 2. Réduction des inégalités : Évaluer les impacts spécifiques des interventions sur les femmes, jeunes, et personnes en situation de handicap.
 3. Élimination des obstacles : Identifier et traiter les défis qui limitent la participation des groupes vulnérables (linguistiques, financiers, logistiques).
- Indicateurs :
 - o Taux de participation des groupes vulnérables dans les processus de consultation.
 - o Niveau de satisfaction des groupes vulnérables vis-à-vis du mécanisme de gestion des plaintes.
 - o Mesures correctives mises en œuvre pour traiter les plaintes issues de ces groupes.

10.11.1.4 Résultats Attendus

- Une gestion proactive et réactive des plaintes, assurant la satisfaction des parties prenantes.
- Une acceptation sociale renforcée grâce à un dialogue transparent et inclusif.
- Une amélioration continue des méthodes d'engagement basée sur des retours documentés et des données fiables.
- Une réduction notable des tensions sociales et des conflits liés au projet.
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des populations vulnérables.

10.11.2 Indicateurs Clés de Performance (ICP)

Les ICP sont organisées selon quatre catégories principales : participation, communication, réactivité, et impact. Ils incluent des mesures quantitatives et qualitatives, adaptées aux spécificités du projet.

10.11.2.1 Indicateurs de Participation

Ces indicateurs évaluent l'engagement des parties prenantes, notamment leur diversité et leur inclusion active.

- Nombre total de réunions de consultation avec les parties prenantes (communautés locales, ONG, autorités).
- Taux de participation des groupes clés, notamment :
 - Femmes (% de femmes présentes aux réunions).
 - Jeunes (% de participants de moins de 35 ans).
 - Personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, ménages pauvres, etc.).
- Diversité des parties prenantes engagées : répartition par genre, âge, et statut socio-économique.
- Taux de satisfaction des participants à l'issue des consultations (évalué via des sondages ou des retours).

10.11.2.2 Indicateurs de Communication

Ils mesurent l'efficacité des stratégies d'information et la perception des parties prenantes concernant la transparence du projet.

- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées, y compris :
 - Sessions communautaires.
 - Diffusions via médias locaux (radios, affiches, réseaux sociaux).
- Proportion des parties prenantes informées des décisions clés (%).
- Taux de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de la qualité de l'information reçue (%).
- Perception de la transparence : % des parties prenantes estimant que les décisions sont communiquées de manière transparente (via enquêtes périodiques).

10.11.2.3 Indicateurs de Réactivité

Ces indicateurs suivent la capacité du projet à répondre aux préoccupations des parties prenantes.

- Nombre total de plaintes ou réclamations déposées (catégorisées par thème).
- Délai moyen de traitement des plaintes (en jours).
- Taux de résolution des plaintes :
 - Général (%).

- o Spécifique aux groupes vulnérables (%).
- Taux de satisfaction des plaignants à l'issue de la résolution de leurs réclamations (%).

10.11.2.4 Indicateurs d'Impact

Ces indicateurs permettent de mesurer les résultats durables du projet, notamment sur le plan socio-économique.

- Changements dans les perceptions des parties prenantes sur :
 - o L'acceptabilité sociale (% d'acceptation exprimée dans les sondages).
 - o La confiance dans les gestionnaires du projet (%).
- Évolution des revenus agricoles des populations locales (% d'augmentation).
- Augmentation de la superficie des terres irriguées grâce au projet (en hectares).
- Amélioration de la qualité de vie :
 - o Accès amélioré à l'eau (% de foyers desservis).
 - o Opportunités d'emploi local créées (nombre de postes).

10.11.3 Approches Recommandées pour le Suivi des ICP

1. Évaluation quantitative et qualitative :
 - o Utiliser des sondages, groupes de discussion, et questionnaires pour capturer les perceptions et la satisfaction.
 - o Collecter des données chiffrées via les rapports de suivi.
2. Dispositifs inclusifs :
 - o Organiser des consultations adaptées aux groupes vulnérables (ex. : traductions, formats simplifiés).
 - o Suivre séparément les résultats spécifiques pour ces groupes.
3. Fréquence de suivi :
 - o Phase initiale : mensuellement.
 - o Mise en œuvre : trimestriellement.
 - o Phase finale : annuellement et après clôture pour les impacts durables.

10.11.4 Méthodologie du Suivi et de l'Évaluation

Une fréquence adaptée garantit un suivi rigoureux tout au long du projet :

- Suivi continu :
 - o Responsables : Une équipe dédiée incluant des experts en participation et des agents de liaison communautaire.
 - o Méthodes :
 - Collecte hebdomadaire des données terrain via les comités locaux.
 - Réunions bihebdomadaires avec les parties prenantes pour recueillir les retours.
 - o Rapports : Synthèses mensuelles pour l'équipe de gestion du projet.
- Évaluations périodiques :
 - o Trimestrielles : Ateliers de feedback participatif et analyse des ICP.
 - o Semestrielles : Examen détaillé des résultats intermédiaires, avec recommandations pour les ajustements nécessaires.
 - o Finale : Évaluation globale pour mesurer les impacts durables et compiler les enseignements.

10.11.5 Méthodes et Outils Complémentaires

- Enquêtes et sondages périodiques :
 - o Ciblent des groupes spécifiques pour mesurer satisfaction et perceptions.
 - o Intègrent des questionnaires numériques pour la rapidité de collecte.
- Réunions régulières :
 - o Objectif : Recueillir des retours qualitatifs des parties prenantes.
 - o Fréquence : Mensuelles au début du projet, puis trimestrielles.
- Outils de gestion des plaintes :
 - o Plateforme numérique pour soumettre et suivre les réclamations.
 - o Analyse des délais et des taux de résolution comme ICP clé.

10.11.6 Avantages Attendus

1. Participation accrue des communautés locales et groupes vulnérables, renforçant l'acceptabilité sociale du projet.
2. Efficacité améliorée grâce aux outils numériques facilitant le suivi en temps réel et l'intégration des données.
3. Réactivité accrue aux retours des parties prenantes, réduisant les délais de résolution des plaintes et renforçant la confiance.
4. Rapports précis et fréquents, adaptés aux besoins des décideurs et des parties prenantes.

b. Évaluation Périodique

- Responsables : L'évaluation est réalisée par des évaluateurs internes et/ou externes indépendants, avec l'appui de spécialistes en gestion des parties prenantes et en évaluation de projets.
- Fréquence : Les évaluations sont effectuées à des étapes clés du projet (milieu de projet, fin de projet) pour mesurer les résultats à court, moyen et long terme.
- Méthodes :
 - Études d'impact social pour évaluer l'effet de l'engagement des parties prenantes sur la communauté locale.
 - Groupes de discussion et entretiens qualitatifs avec des représentants des parties prenantes.
 - Rapports d'évaluation comprenant des recommandations pour améliorer les pratiques d'engagement.

10.11.7 Outils de Suivi et Évaluation

a. Tableaux de Bord de Suivi

- Utilisation de tableaux de bord de suivi qui compilent les ICP de manière visuelle et permettent de suivre l'évolution des engagements des parties prenantes en temps réel.
- Mise à jour régulière des tableaux de bord pour fournir une vue d'ensemble aux responsables du projet et aux parties prenantes.

b. Système de Gestion des Plaintes

- Le système de gestion des plaintes intégré au mécanisme de S&E permet de suivre toutes les plaintes soumises par les parties prenantes, leur état d'avancement, et les solutions apportées.
- Rapports de suivi des plaintes pour vérifier la satisfaction des plaignants et identifier les domaines nécessitant des améliorations.

c. Outils de Communication Interactive

Utilisation d'outils interactifs comme les réunions participatives, les groupes de discussion et les sessions de feedback pour impliquer les parties prenantes dans le suivi et l'évaluation de leur propre engagement.

d. Plateforme Numérique Centralisée :

- Objectif : Centraliser la gestion et l'accès aux données S&E en temps réel pour une meilleure transparence et coordination.
- Fonctionnalités clés :
 - Tableau de bord interactif : Indicateurs clés de performance (ICP) visibles en temps réel.
 - Intégration de données : Importation des informations collectées via outils mobiles, formulaires électroniques, ou rapports automatisés.
 - Gestion des plaintes : Suivi des réclamations avec des fonctionnalités comme le marquage géographique et les délais de traitement.
 - Historique des performances : Comparaison des données actuelles avec les objectifs et les résultats des périodes précédentes.

Exemple de technologie : Utilisation de plateformes comme KoboToolbox, DHIS2, ou des solutions personnalisées avec des outils open-source.

e. Applications Mobiles de Collecte de Données :

- Objectif : Simplifier et accélérer la collecte de données sur le terrain.
- Fonctionnalités principales :
 - Formulaires électroniques personnalisables (données qualitatives et quantitatives).
 - Géolocalisation pour suivre les activités par localité.
 - Téléchargement de preuves visuelles (photos, vidéos) pour améliorer la vérifiabilité.
- Avantages :
 - Réduction des erreurs de saisie grâce à des formats prédéfinis.
 - Synchronisation automatique avec la plateforme centralisée.
 - Facilité d'utilisation pour les équipes locales avec un minimum de formation.

f. Outils de Visualisation de Données :

- Objectif : Faciliter l'analyse des données collectées pour prendre des décisions stratégiques.
- Technologies proposées :
 - Power BI ou Tableau : Tableaux de bord dynamiques pour suivre les ICP et générer des rapports visuels.
 - Google Data Studio : Solution économique pour des rapports automatisés.
- Fonctionnalités clés : Diagrammes interactifs (barres, courbes, cartes géographiques), mise en évidence des écarts par rapport aux objectifs définis.

g. Portail d'Engagement des Parties Prenantes :

- Objectif : Renforcer la communication et la transparence avec les parties prenantes.
- Caractéristiques :
 - Accès sécurisé pour les parties prenantes à des rapports périodiques.
 - Espace pour soumettre des commentaires ou des suggestions en temps réel.
 - Notifications automatiques pour alerter sur les progrès ou les obstacles majeurs.

Plan d'Action pour l'Implémentation des Outils Numériques

1. Analyse des Besoins et Budget :
 - o Identifier les besoins spécifiques des parties prenantes et les contraintes budgétaires.
 - o Prioriser les outils en fonction des ressources disponibles.
2. Développement et Test :
 - o Collaborer avec des développeurs locaux ou utiliser des solutions préexistantes.
 - o Effectuer des tests pilotes pour ajuster les fonctionnalités aux réalités du terrain.
3. Formation et Déploiement :
 - o Former les équipes locales et les comités de suivi sur l'utilisation des nouveaux outils.
 - o Organiser des sessions pratiques pour assurer une adoption complète.
4. Suivi et Amélioration Continue :
 - o Évaluer régulièrement l'efficacité des outils numériques.
 - o Mettre à jour les fonctionnalités en fonction des retours des utilisateurs.

Avantages d'une Plateforme Numérique Centralisée

1. Accès à l'Information en Temps Réel : Les données sont immédiatement disponibles pour toutes les parties prenantes concernées.
2. Transparence Renforcée : Les informations sont accessibles, réduisant les risques de malentendus ou d'informations incorrectes.
3. Réduction des Délais : La collecte, l'analyse, et la diffusion des données sont accélérées.
4. Suivi Optimisé des Résultats : Les tableaux de bord permettent de visualiser rapidement les écarts et d'ajuster les stratégies en conséquence.

10.11.8 Implication des Parties Prenantes dans le S&E

a. Rôle Actif dans le Suivi

- Les parties prenantes locales (ex. : leaders communautaires, associations, représentants des groupes vulnérables) sont activement impliquées dans la collecte de données de suivi, en particulier sur les questions locales telles que les réinstallations, les compensations, et l'acceptation sociale du projet.
- Mise en place de comités locaux de suivi pour impliquer directement les populations affectées dans le processus de suivi.

b. Validation des Résultats

- Les résultats des évaluations sont discutés lors de réunions de restitution avec les parties prenantes, afin de valider les conclusions et les recommandations pour les phases futures du projet.
- Le retour d'information des parties prenantes est intégré dans les ajustements du plan d'engagement et les actions à entreprendre.

10.11.9 Adaptation du Plan d'Engagement

Les résultats du suivi et de l'évaluation permettent de faire évoluer le plan d'engagement pour mieux répondre aux besoins et attentes des parties prenantes. Les leçons apprises et les recommandations issues de l'évaluation sont prises en compte pour ajuster les actions futures, qu'il

s'agisse de renforcer la communication, d'améliorer les relations avec certains groupes, ou d'accélérer la gestion des plaintes.

Le suivi et l'évaluation du plan d'engagement des parties prenantes permettent de garantir une gestion participative, transparente et efficace du projet de retenue d'eau collinaires. Grâce à une méthodologie rigoureuse et des outils adaptés, le projet peut identifier rapidement les défis, ajuster ses stratégies, et s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, participent activement à la réussite du projet.

11. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P

Tableau 27 : Budget de mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes

Rubrique Principale	Activités / Détails	Unité	Qté	Coût Unitaire (CFA)	Coût Total (CFA)
1. Information et mobilisation					
Honoraires des consultants	Recrutement de 2 consultants spécialisés (communication et parties prenantes) pendant 12 mois	Consultant	2	2 500 000	5 000 000
Déplacements des consultants	Frais de mission pour les consultants dans les 5 sites, 4 missions par site	Mission	20	200 000	4 000 000
Supervision technique	Suivi technique trimestriel et coordination des activités de communication	Mission	4	500 000	2 000 000
Rapport d'évaluation des consultants	Élaboration des rapports trimestriels et annuels	Rapport	4	500 000	2 000 000
Production d'outils de communication	Affiches, banderoles, et émissions radios pour sensibilisation	Lot	1	5 000 000	5 000 000
Sous-Total 1					18 000 000
2. Formation					
Formation des leaders communautaires	Formation sur l'implication des parties prenantes et la gestion locale, incluant supports pédagogiques et logistique	Atelier	5	3 000 000	15 000 000
Formation des agents de liaison	Formation des agents de terrain pour la communication continue	Atelier	3	3 000 000	9 000 000
Séminaires pour les parties prenantes	Séminaires sur le suivi et la gestion des plaintes	Séminaire	3	2 500 000	7 500 000
Accessibilité des groupes vulnérables	Transport, interprétariat et supports adaptés	Lot	1	3 000 000	3 000 000
Sous-Total 2					34 500 000
3. Budget mécanisme de gestion des plaintes					
Création des comités locaux	Installation de bureaux de gestion des plaintes dans les 5 sites, incluant mobilier et matériel informatique	Comité	5	2 000 000	10 000 000
Système de ligne téléphonique	Gestion d'une ligne téléphonique dédiée, incluant maintenance	Abonnement	24	50 000	1 200 000
Personnel de gestion des plaintes	Recrutement de 2 agents pour la gestion des plaintes	Homme/mois	48	200 000	9 600 000

Rubrique Principale	Activités / Détails	Unité	Qté	Coût Unitaire (CFA)	Coût Total (CFA)
Traitement et des plaintes	Matériel didactique et logistique	Mois	24	100 000	2 400 000
Évaluation annuelle du mécanisme	Organisation d'ateliers d'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes	Atelier	2	3 000 000	6 000 000
Sous-Total 3					29 200 000
4. Suivi-Évaluation					
Suivi-évaluation de la mise en œuvre du P3P	Suivi-évaluation semestriel dans les 5 sites	Atelier	10	1 500 000	15 000 000
Audit financier intermédiaire et final	Audit externe pour contrôle et révision	Lot	1	5 000 000	5 000 000
Évaluation finale du P3P	Organisation d'un atelier final	Atelier	1	10 000 000	10 000 000
Provision pour imprévus	Provision budgétaire pour aléas	Lot	1	9 360 000	9 360 000
Sous-Total 4					39 360 000
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)					121 060 000

Tableau 28: Coûts unitaires

Rubrique Principale	ACTIVITES / DETAILS	Budget Total (CFA)	Barkehi (20%)	Mousgoy (20%)	Ndjam-Badi (20%)	Poli(20%)	Site Bassira (20%)
1. Information et mobilisation							
Honoraires des consultants	Recrutement de 2 consultants spécialisés (communication et parties prenantes) pendant 12 mois	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Déplacements des consultants	Frais de mission pour les consultants dans les 5 sites	4 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Supervision technique	Suivi technique trimestriel et coordination des activités de communication	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rapport d'évaluation des consultants	Élaboration des rapports trimestriels et annuels	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Sous-Total 1		18 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
2. Formation							
Formation des leaders communautaires	Formation sur l'implication des parties prenantes et la gestion locale, incluant supports pédagogiques et logistique	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Formation des agents de liaison	Formation des agents de terrain pour la communication continue	9 000 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Séminaires pour les parties prenantes	Séminaires sur le suivi et la gestion des plaintes	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Rubrique Principale	ACTIVITES / DETAILS	Budget Total (CFA)	Barkehi (20%)	Mousgoy (20%)	Ndjam-Badi (20%)	Poli(20%)	Site Bassira (20%)
Accessibilité des groupes vulnérables	Transport, interprétariat et supports adaptés	3 000 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Sous-Total 2		34 500 000	6 900 000	6 900 000	6 900 000	6 900 000	6 900 000
3. Budget mécanisme de gestion des plaintes							
Création des comités locaux	Installation de bureaux de gestion des plaintes dans les 5 sites, incluant mobilier et matériel informatique	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Système de ligne téléphonique	Gestion d'une ligne téléphonique dédiée, incluant maintenance	1 200 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Personnel de gestion des plaintes	Recrutement de 2 agents pour la gestion des plaintes	9 600 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000
Traitement et résolution des plaintes	Matériel didactique et logistique	2 400 000	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
Sous-Total 3		29 200 000	5 640 000	5 640 000	5 640 000	5 640 000	5 640 000
4. Suivi-Évaluation							
Suivi-évaluation de la mise en œuvre du P3P	Suivi-évaluation semestriel dans les 5 sites	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Audit financier intermédiaire et final	Audit externe pour contrôle et révision	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Evaluation finale du P3P	Organisation d'un atelier final	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Provision pour imprévus	Provision budgétaire pour aléas	9 360 000	1 872 000	1 872 000	1 872 000	1 872 000	1 872 000

Rubrique Principale	ACTIVITES / DETAILS	Budget Total (CFA)	Barkehi (20%)	Mousgoy (20%)	Ndjam-Badi (20%)	Poli(20%)	Site Bassira (20%)
Sous-Total 4		39 360 000	7 872 000	7 872 000	7 872 000	7 872 000	7 872 000
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		121 060 000	23 012 000	23 012 000	23 012 000	23 012 000	23 012 000

Tableau 29: Exemple de nouvelles rubriques budgétaires

Rubrique	Activités / Détails	Unité	Qté	Coût Unitaire (CFA)	Coût Total (CFA)
1. Communication et Sensibilisation	Affiches, banderoles, émissions radios	Campagne	5	1 000 000	5 000 000
	Production de contenu multimédia (vidéos pédagogiques)	Vidéo	3	1 500 000	4 500 000
2. Participation des groupes vulnérables	Transport, supports adaptés	Site	5	600 000	3 000 000
3. Contrôle des coûts	Audit financier intermédiaire et final	Audit	2	2 500 000	5 000 000
4. Provision pour imprévus	Réserve budgétaire				9 360 000

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) PEMVEP Groupement COMETE International / HAR Février 2023
2. Plan d'Action De Réinstallation (PAR) PEMVEP février 2023
3. Plan de Restauration des Moyens d'Existence du Projet de Centrale Solaire de Zina juillet 2016
4. MINEPDED, 2016. Guide de participation du public dans les évaluations environnementales et sociales au Cameroun. 60p.
5. Plan Régional de Développement du Nord 2023-2027
6. Rapport socio-économique Barkehi (Gaschga)
7. Rapport socio-économique Mousgoy (Guider)
8. Rapport socio-économique Houlé (Bibemi)
9. Rapport socio-économique Bassira (Guider)
10. PNDP, Plan Communal de Développement de Bibemi
11. PNDP, Plan Communal de Développement de Gaschiga
12. PNDP, Plan Communal de Développement de Guider
13. PNDP, Plan Communal de Développement de Poli

ANNEXES

Annexe 1: Quelques photos d'entretiens avec certaines parties prenantes



Séance de travail avec le Maire de Poli



Entretien avec le Délégué Départemental de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale du Faro



Rencontre avec le Délégué départemental des Affaires Sociales du Faro



Entretiens avec le Maire de la Commune de Bibémi

Annexe 2: Modèle Journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s), Autres agences d'exécution et prestataires :	
Méthode (encercler) :	E-mail Téléphone Rencontre
Partie prenante consultée	Date du premier contact :
Nom et prénom :	
Structure :	
Téléphone :	
E-mail :	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
Suivi, notes ou observations	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

Annexe 3: Modèle de rapport de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de Consultation :	la	
Lieu de Consultation :	la	
<u>Objet de la consultation :</u>		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
Points de discussion		
Recommandations		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

Annexe 4: Formulaire de Feedback

Contact , Autres agences d'exécution et prestataires :	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 5: Formulaire boîte à question

[illegible]

Annexe 6: Registre de plaintes

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N	Si oui, indiquez quand, par qui	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N	Énoncez la décision.	Si non, expliquez pourquoi et si	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

Annexe 7: Fiches d'identification des actions de participations des parties prenantes

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante JAEPAT - Bne
Présentation sommaire du projet Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Blémi) dans le Département de la Boukoko et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm ³ . Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante Dans le cadre de ce projet, le JAEPAT est personnellement impliqué dans le processus de la mise en œuvre et la valorisation du projet.
Conditions et/ou besoins pour assurer la participation

Nom du responsable, Signature et cachet



Amine Atribinga

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
DDTP / BENOUÉ
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tribulaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Ouverture des pistes et pénétration dans la zone du projet - Travail avec les CTD pour la maturation des interventions sur le projet - Entretien des routes existantes dans l'environnement du projet
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Nécessité de service, - En qualité de l'ingénieur de l'état pour les projets routiers et constructifs ainsi que pour l'éducation. - Disponibilité de financement des travaux.

Nom du responsable, Signature et cachet





**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
MINAS / DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENUE
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Contribuer au bien-être des populations riveraines du projet à travers des sensibilisations sur : la portée du projet, leur implication dans la pérennisation des ouvrages ainsi que dans la mise en œuvre du projet, les risques potentiels en cas de rupture du barrage, la prévention des fléaux sociaux. - Accompagnement des personnes impactées par le projet. - Participation à l'élaboration des mécanismes de gestion des plaintes - Médiation sociale en cas de VBG ou de conflits agropastoraux impliquant les personnes socialement vulnérables (Orboros, femmes, personnes handicapées...)
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
* Création des Centres Sociaux fonctionnels dans la zone d'exécution du projet. * Amélioration des moyens de déplacement des intervenants sociaux ; * Mise en place d'une plateforme d'échanges des différents intervenants des parties prenantes afin d'assurer une intervention en temps réel.

Nom du responsable, Signature et cachet


Isidore Njoudan Bakinson
Chose Gudmanou
Assistante Principale des Affaires Sociales

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
Mission Spéciale d'Eradication des Glossines (Division du Nord et de l'Extrême-Nord)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Bartehi (Commune de Gachiga), Ndjam-Badi (Commune de Bidjara) dans le Département de la Benoué ; Moussey et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo (Louti) et Pali dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La construction de barrages pour le développement agro pastoral entraîne la formation d'un micro biotope et d'un micro climat favorables à l'émergence et au développement des potentiels vecteurs pouvant nuire à la santé des Hommes et des animaux. C'est dans cette optique que la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines structure rattachée du ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales spécialiste dans la lutte des vecteurs pouvant nuire à la santé de l'Homme et des animaux pourrait intervenir. Cette intervention sera principalement axée sur la mise en place d'un système permanent d'épidémio-surveillance qui nous permettra de collecter et d'analyser les données épidémiologiques de façon permanente. Ce système d'épidémio-surveillance constituera un système d'alerte sur la présence de potentiel vecteur nuisible pour l'Homme et des animaux ce qui permettra d'intervenir avec promptitude en cas d'émergence de vecteur potentiellement nuisible à la santé de l'Homme et des animaux. Les activités de collecte et d'analyses des données seront constituées principalement de : - Enquêtes entomologiques (Capture d'éventuels vecteurs à l'aide des pièges) ; - Enquêtes parasitologiques (recherche des parasites) ; - Détermination de la diversité spécifique (identification des différents éventuels vecteurs) ; - Détermination de la dynamique vectorielle (variations des potentiels vecteurs en fonction du temps) ; - Détermination de la densité vectorielle Après les activités de surveillance entomologique s'il s'avère que l'existence des vecteurs est effective nous allons procéder aux actions de lutte anti vectorielle proprement et ceci en fonction de la diversité spécifique et de la dynamique des vecteurs.
Conditions et / ou besoins pour assurer la participation
Les principaux besoins seront : - Les frais de missions pour la collecte des données dans les différents sites ; - Les frais de carburants pour la collecte des données dans les différents sites ; - Matériel de capture des vecteurs ; - Si la présence des vecteurs est effective nous aurons besoins aussi du matériel de lutte antivectoriel - Mise en disponibilité du matériel roulant pour la descente sur le terrain

Nom du responsable, Signature et cachet



DVM. NIFE. Epidemiologist

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
Mission Spéciale d'Eradication des Glossines (Division du Nord et de l'Extrême-Nord)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Borkohi (Commune de Gachiga), Ndjam-Badi (Commune de Békéni) dans le Département de la Benoué; Moussy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La construction de barrages pour le développement agro pastoral entraîne la formation d'un micro biotope et d'un micro climat favorables à l'émergence et au développement des potentiels vecteurs pouvant nuire à la santé des Hommes et des animaux. C'est dans cette optique que la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines structure rattachée du ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales spécialisée dans la lutte des vecteurs pouvant nuire à la santé de l'Homme et des animaux pourrait intervenir. Cette intervention sera principalement axée sur la mise en place d'un système permanent d'épidémiologie-surveillance qui nous permettra de collecter et d'analyser les données épidémiologiques de façon permanente. Ce système d'épidémiologie-surveillance constituera un système d'alerte sur la présence de potentiel vecteur nuisible pour l'Homme et des animaux ce qui permettra d'intervenir avec promptitude en cas d'émergence de vecteur potentiellement nuisible à la santé de l'Homme et des animaux. Les activités de collecte et d'analyses des données seront constituées principalement de : - Enquêtes entomologiques (Capture d'éventuels vecteurs à l'aide des pièges) ; - Enquêtes parasitologiques (recherche des parasites) ; - Détermination de la diversité spécifique (identification des différents éventuels vecteurs) ; - Détermination de la dynamique vectorielle (variations des potentiels vecteurs en fonction du temps) ; - Détermination de la densité vectorielle Après les activités de surveillance entomologique s'il s'avère que l'existence des vecteurs est effective nous allons procéder aux actions de lutte anti vectorielle proprement et ceci en fonction de la diversité spécifique et de la dynamique des vecteurs.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
Les principaux besoins seront : - Les frais de missions pour la collecte des données dans les différents sites ; - Les frais de carburants pour la collecte des données dans les différents sites ; - Matériel de capture des vecteurs ; - Si la présence des vecteurs est effective nous aurons besoins aussi du matériel de lutte antivectoriel - Mise en disponibilité du matériel roulant pour la descente sur le terrain

Nom du responsable, Signature et cachet



**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA BENOUÉ (DDADER)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEL consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Bénoué ; Mausguy et Bassara (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Loubi et Puk dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 150 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'alimentation des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La DDADER de la Bénoué est concernée par les barrages de Barkehi (Commune de Gaschiga) et de Njam-Badi (Commune de Bibemi). Le MINADER est l'institution publique en charge de l'application de la politique de l'Etat du Cameroun en termes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement dans les domaines l'agriculture et du développement rural. Dans la mise en place des barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord les services du MINADER compte jouer son rôle pour que ces ouvrages profitent pleinement aux populations riverains et améliore leurs conditions de vie. A cet effet, les services déconcentrés du MINADER au niveau du département de la Bénoué et des arrondissements concernés comptent accompagner les producteurs dans la production agricole et la gestion du périmètre irrigué à travers les actions suivantes : • la préparation et l'évaluation des campagnes agricoles ; • la protection phytosanitaire des cultures contre les ravageurs • la gestion des infrastructures de canalisation et de drainage des eaux • la sensibilisation, l'information et la formation des producteurs sur les techniques innovantes et appropriées pour la production durable • la gestion des équipements communautaires de production et de stockage • l'approvisionnement en intrants agricoles de qualité pour une production compétitive et rentable • la gestion rationnelle des productions • la mise en relations avec les partenaires techniques et financiers En plus de ces activités, les services déconcentrés du MINADER au niveau du département de la Bénoué et des arrondissements concernés vont : • tenir des réunions périodiques d'évaluation et de planification des activités dans ces localités ; • mettre à niveau / recycler le personnel sur les actions d'accompagnement, d'information et de conseil agricole
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
Pour un travail efficace et efficient, le respect des conditions suivantes est nécessaire : • la structuration et organisation des producteurs en groupement (SIC, SCOPES OU COOP-CA) • la formation des producteurs sur la gestion des OP, l'entrepreneuriat agricole, la production durable des Hibres ciblées (oignon, riz, tomates, etc.), la gestion durable des équipements d'irrigation et de production • La construction des équipements agricoles (magasin de stockage des céréales, magasin de stockage des oignons, ...) • Appui aux producteurs en intrants agricoles • Renforcement des capacités des services déconcentrés • Appui des services déconcentrés concernés en carburant, en fournitures de bureau et en matériels didactiques

Nom du responsable, Signature et cachet

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL *
AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT
RURAL DE LA BENOUÉ



Salidou Camarou Strabo
Ingénieur d'Agriculture

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante	DD MINISTRE Benoué
--------------------------------------	--------------------

Présentation sommaire du projet

Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Loubi et Poli dans le Département du Faro.

L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Nm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.

La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées

Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

Description de la participation de la partie prenante

- Apporter sa contribution aux études d'impact environnemental dans la phase des consultations publiques.

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale

- Educative et sensibilisation des ruraux dans la mise en œuvre des mesures environnementales

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation

- Produire les rapports de mise en œuvre des PERS de manière semestrielle.

- Soutenir les missions de suivi des PERS

Le Délégué Départemental
de l'Environnement de la Protection
de la Nature et du Développement
Durable de la Benoué

 
Manon Gadjé
Ingénieur Général d'Agriculture

- Appuyer les pêcheurs en équipements et engins de pêche réglementaires
- Appuyer la mise en place d'un processus de cogestion des plans d'eau.
- Instaurer le repos biologique dans toutes les pêcheries des plans d'eau.
- Aménager les quais de débarquement des poissons
- Aménager les halles de vente de poissons

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante MINEPIA / Délégation Régionale de l'Elevage, des pêches et des Industries Animales / Nord
Présentation sommaire du projet Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barlehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante Are 1: Développement de la pisciculture • Identifier et organiser les acteurs de la filière piscicole; • Suivi de la construction des étangs piscicoles, bass de stockage, écloserie, bâtiment administratif, locaux améliorés • Promouvoir la pisciculture en cage. Are 2: Volant élevage • Réinstaller les éleveurs et les différents cheptels dans les zones dédiées à l'activité pastorale • Aménager des superficies dédiées à la culture fourragère • Appuyer les promoteurs des champs fourragers (formation, accompagnement technique, transformation et commercialisation des produits fourragers)
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation → La formalisation de la convention se fera à travers les orientations de la hiérarchie.

Nom du responsable, Signature et cachet

Dr ERAYAVAI BOUZA



DELEGUE REGIONAL

Signature après SALI

Suite Description de la participation de la partie prenante.

Are 3: Développement de la pêche

- Empoisonner les lacs avec les espèces piscées et adaptées au milieu.
- Organiser et former les pêcheurs aux métiers de la pêche

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
<i>MINFOF / Délégation Départementale Bénoué</i>
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Bénoué; Mousgoy et Baccara (Commune de Gaxier) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Bénoué, pour participer à atteindre les objectifs assignés au projet en : - Pour le barrage collinaire de Barkehi, nous allons sensibiliser les populations riveraines du projet sur les méfaits de la coupe illégales du bois de chauffe et sur la carbonisation. Des séances de formations sur les techniques de reboisement des berges du barrage seront également exécutées. Par ailleurs la création d'une forêt communautaire dans la localité de Sodjoli permettrait à coup sûr de juguler l'épineux problème d'accès à la ressource bois énergie. - La mise en œuvre du projet du barrage collinaire de Ndjambadi dans la commune de Bibémi sera accompagnée par la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Bénoué (DDFOF-BENOUÉ), notamment sur les aspects de : Restauration des Sols dégradés dans le paysage du bassin versant du projet ; la sensibilisation des populations sur la protections des berges du barrage par la plantations des espèces stabilisantes ; enfin sur la compréhension harmonisée de la nouvelle Loi 2024 portant Régime des Forêts et de la Faune.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- La principale condition pour assurer la pleine participation de la DDFOF Bénoué est la signature d'une Convention entre le Promoteur ou la Coordination du projet et le MINFOF. Ladite convention permettrait d'établir en détails toutes les actions que devront porter le MINFOF et les responsabilités de l'équipe du projet. - En outre, l'accompagnement des initiatives de restauration des terres portées par les communes de Gashiga et Bibemi mériteraient d'être soutenues par le Projet

Nom du responsable, Signature et cachet



Roda Gilles
Ingénieur en Chef des Eaux, Forêts et Chasse

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD (MEADEN)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Biémi) dans le Département de la Benoué ; Mausgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poi dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont les missions et les objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Mise à la disposition des documents et informations disponibles pour l'exploitation et analyse des données en rapport avec le Projet ; - Accompagnement pour le suivi de la gestion du patrimoine issu des infrastructures d'aménagement dans les domaines agro-pastoral et piscicole ; - Accompagnement pour la supervision de l'utilisation des périmètres hydro agricoles ; - Accompagnement à la mise en place d'un réseau hydrométéorologique et d'un dispositif d'alerte contre les inondations ; - Accompagnement à la mise en place d'un dispositif sécuritaire des barrages et des infrastructures connexes ; - Accompagnement à la conduite des études en vue d'une meilleure connaissance des retenues (impact des activités anthropiques sur les retenues) ; - Aménagement (reboisement) des zones de confluence (rivières) en rapport avec les retenues
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Echange et/ou discussion dans le cadre du Projet (partage d'information) ; - Signature d'une convention de partenariat.

Nom du responsable, Signature et cachet



19 AOÛT 2024

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
DR-MINDELIEL-NOU Galoua
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Sensibilisation communautaire - mise en place de cadres de concertation et de gestion - formation ou renforcement de capacités sur le changement de comportement social. - Formation sur le montage de projets - Formation sur la mini-évaluation de projets
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Accord préalable du ministre - logistique (ordinateur, tablette, clés USB... - et moyen de transport - moyen financier



Nom du responsable, Signature et cachet

N. Ngo'o Serge Boenich
Inspecteur des Affaires Sociales
Diplômé de l'ENAA

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
Région du Nord (CTD)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barlehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bbèmi) dans le Département de la Benoué ; Nougoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La Région- CTD du Nord dans la logique de la pérennisation du projet PEMVEP s'engage à : - Participer au suivi de l'exploitation des ouvrages; - Assurer dans l'intervalle de 3 à 5 ans un appui aux opérations d'entretien périodique des infrastructures si la compétence lui est transférée.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Capacité des ouvrages à générer des redevances de services pour son auto financement ; - Création d'un cadre institutionnel de gestion du projet impliquant les Collectivités Territoriales Décentralisées ; - Prendre en compte les routes régionales et communales de la zone des ouvrages comme actifs opérationnels du projet et prévoir le financement de leur réhabilitation ou construction ; - Prévoir des dotations en petits équipements pour les communautés et engins lourds pour les CTD en vue de l'entretien courant ; - Que les travaux à haute intensité de main d'œuvre soient effectués par les communautés concernées qui s'engagent pour les tâches d'entretien courant.

Nom du responsable, Signature et cachet



PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
COMMUNE DE GASCHIGA
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
La Commune de Gaschiga va jouer un rôle majeur dans la pérennisation du projet. Elle va participer dans : - la gestion et le suivi du projet, - la recherche et la mobilisation des ressources pour le bon fonctionnement du projet, - la sensibilisation des populations et producteurs - l'assistance aux producteurs dans le cadre des micro-projets
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Etre membre du Comité de gestion et de suivi du projet, - Appui des services de l'Etat et partenaires au développement dans le cadre de mobilisation et la mise en œuvre des ressources. - Renforcement des capacités de son personnel



Abdourahmanou Oumarou

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
COMMUNE DE POLI
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faré. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Accompagner les populations dans la réinstallation et dans la phase d'exploitation du projet; - Sensibiliser les populations par rapport au projet - Communiquer avec les autres parties prenantes pour la gestion durable des infrastructures et équipements.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- le projet doit former les acteurs locaux sur les objectifs du projet et la mobilisation des parties prenantes - la communication doit être effective entre les parties prenantes - le transfert des compétences aux CTD doit être effectif afin que la Commune de Poli puisse remplir ses obligations dans le cadre de la décentralisation.

Nom du responsable, Signature et cachet

Le Maire



[Signature]
Yacouba

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante *délégation départementale de l'élevage
des ruminants et des industries animales de Fako*

Présentation sommaire du projet

Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro.

L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.

La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées

Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

Description de la participation de la partie prenante

- identification des bénéficiaires (éleveurs)
- construction des champs-pâtures
- aménagement des boucliers d'abreuvement pour bétail
- structuration des bénéficiaires
- homologation des structures bénéficiaires
- encadrement et suivi des bénéficiaires.
- mise en place d'un comité de gestion des conflits agro-pastoraux.

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation

- les bénéficiaires doivent être majeurs et résidents de leur CHS
- le bénéficiaire doit accepter travailler en équipe
- le projet doit impliquer le personnel du MINEPi (pâturage la nuit en place) en deux pour un meilleur suivi
- le personnel du MINEPi doit suivre les bénéficiaires dans la gestion et le fonctionnement du projet.
- pour réaliser les objectifs le personnel du MINEPi Faro doit avoir un moyen de déplacement
- avoir le moyen de commercialiser les produits

Nom du responsable *Ndam Mama*



Ndam Mama

Signature Assermenté

DELEGUE DEPARTEMENTAL

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante MINAS / DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO
Présentation sommaire du projet Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibéni) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 150 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'élevage des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante → Suivi et accompagnement psycho social des personnes ou des ménages affectés par le projet en mettant un accent tout particulier sur les personnes socialement vulnérables ; → Prévention ou la lutte contre les fléaux sociaux dans la zone de projet à travers les séances de sensibilisations et causeries éducatives ; → Apporter des solutions aux éventuels conflits agriculteurs-éleveurs à travers les médiations.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation • Implication réelle et effective des intervenants sociaux dans la prise des décisions concernant les Personnes socialement vulnérables ou les ménages affectés par le projet ; • Assurer le déplacement des intervenants sociaux pour les descentes sur le terrain ; • Prise en compte des populations vulnérables riveraines dans la mise en œuvre du projet ; • la mise sur pied d'un registre unifié des parties prenantes.

(Signature)
Amoudi Justin
 AGENT PRINCIPAL
 DES AFFAIRES SOCIALES

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
<i>Délégation départementale du MINEPDES - Faro</i>
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkéhi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués varient de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
- Promouvoir les actions de développement durable - Veiller au respect des aspects environnementaux pendant les travaux et la période d'exploitation - Promouvoir le reboisement - Sensibiliser les parties prenantes sur la protection de l'environnement
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Appui en outils et logistique de déplacement - Création d'un cadre de concertation entre les parties prenantes pour des échanges réguliers sur les questions environnementales dans le cadre du projet.

Nom du responsable, Signature et cachet



Fagou Djeoumbe Oumoud
Ingénieur Agronome

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
DISTRICT DE SANTE DE BIBEMI
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Mjam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Gunder) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
Le district de Santé Bibemi pourra intervenir pendant les travaux et la phase d'exploitation à travers la réunion des pluri-doyers dans les différents Communautés, les personnes-ressources/mobilisation sur les différents niveaux territoriaux.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
Signature de convention entre les entreprises de travaux et le service de Santé de Santé publique Mise en place une plateforme de communication entre les acteurs

Nom du responsable, Signature et cachet

Abdoulaye Diallo

Diplôme d'ingénieur en S.T

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
COMMUNE DE BIBEMI

Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

Description de la participation de la partie prenante
- Sensibilisation des populations, des agriculteurs et les éleveurs - Communication avec les services sectoriels pour une meilleure gestion durable du projet - Mobilisation des ressources pour appuyer les agriculteurs et les éleveurs

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Création d'un cadre de concertation entre les parties prenantes - Formation du service technique de la Mairie pour le suivi. - Renforcer les compétences de la Commune dans le cadre de la décentralisation.

Nom du responsable: Signature et cachet



h. YEDI ARMAND
Diplômé en Gestion Matières
CFP - MINFI Yaoundé

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
Délégation d'Arrondissement Agriculture et Développement Bibemi
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Benué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poi dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
1- Promotion des cultures de contre saison (maraichages) 2- Regroupement des agriculteurs en GAs et Cooperatives. 3- Accompagnement et renforcement des capacités des producteurs.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1- Signature de convention de partenariat entre le promoteur et le MINADER. 2- Communication et collaboration entre les différentes parties prenantes pour une gestion durable du projet.

Nom du responsable, Signature et cachet

 Elias Kada
Ingénieur des Travaux d'Agriculture

Annexe 8 : Acteurs au niveau des localités des sites du projet

Barkehi

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante **TOBI Madeleine (Tresoniere du Gic)**
des Femmes Dynamique de BARKEHI 687004602
686398149

Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bédém) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bessira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faré.
L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.
Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.
La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

Description de la participation de la partie prenante
- Appuis dans le processus de la restauration des ou-
-viens du projet.
- Information / sensibilisation sur les risques liés au
Barrage (Noyade des enfants en particuliers).

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
- Appui dans le processus Administratif de légalisation
de Gic.
- Formation dans l'utilisation des fertilisant.
- renforcement de capacité des membres sur les risque liés
à l'utilisation du barrage (Noyade des enfants).
- Besoin du matériel (Bœu + charrue) et fertilisant pour booster
la production.

Nom du responsable, Signature et cachet


TOBI Madeleine.
(Tresoniere).
687004602.


AMINATOU
HAMISOU
(présidente).


SALAMATOU.
(secrétaire).
686398149.

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante BOUBA VICTOR (délégué du Gic des
Agro. Eleveurs de BARKEHI (DemBA).

Présentation sommaire du projet

Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bêhémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro.

L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Nm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.

La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées

Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

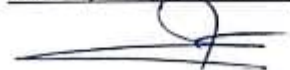
Description de la participation de la partie prenante

- Apport de la main d'œuvre dans la construction et l'entretien du barrage.
- Sensibilisation des éleveurs sur l'utilisation des abreuvoir du barrage.
- Entretien des pistes d'irrigation.

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation

- Formation dans les mécanismes d'entretien du barrage et du matériel d'entretien.
- Formation des membres du Gic sur l'utilisation des abreuvoir.
- Besoin du matériel pour l'entretien des pistes.

Nom du responsable, Signature et cachet



BOUBA VICTOR
698 882418 / 672 153727

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante	SANOUSSI NDOU (Délégué du Groupe des jeunes Apiculteurs Dynamique de PAMTGH. Demso (Gic BAPD)
Présentation sommaire du projet	Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibéni) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intègre est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées	Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante	- Le Gic pourra proposer sa main d'œuvre auxiliaire dans la construction. - entretien des pistes ou voie d'accès au barrage. - Sensibiliser les populations sur l'utilisation durable du barrage.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation	- Matériels pour l'entretien des voies d'accès. - renforcement des capacités des membres du Gic sur l'utilisation de l'eau du barrage, des engrais biologique pour les cultures. - Besoin des terres irriguées pour la culture.

Nom du responsable, Signature et cachet

 B30102128
SANOUSSI NDOU

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante BOUBAKARY DJALOW (Délégué du Gic
FORGERON de TCHIFFEL

Présentation sommaire du projet

Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bilemi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro.

L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.

La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées

Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

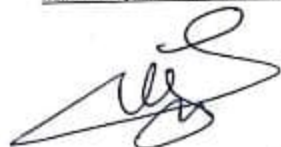
Description de la participation de la partie prenante

- Mise à la disposition du projet du petit matériel (Baramine, poste soudure (pour la maintenance des matériels)
- Appui technique (maçonnerie)
- Sensibilisation des population sur l'importance du barrage

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation

- Besoin de la matière (fers) pour la fabrication.
- Besoin du matériel (poste soudure, lamelle, egiseur Ventilateur électrique)
- Formation ou renforcement de capacité sur l'importance du barrage et les risques liés à son utilisation.

Nom du responsable, Signature et cachet



BOUBAKARY DJALOW

65625 78 39

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante GIC NARAL
Présentation sommaire du projet Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barteji (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bidiéni) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm². Les périmètres irrigués variant de 150 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet. Catégorie des parties prenantes concernées Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante GIC NARAL est un GIC en cours de création constitué de 10 membres (5 hommes et 5 femmes). Le GIC a mis sur pied une caisse d'épargne pour les membres, il est difficile pour le GIC d'atteindre son objectif qui est celui de la promotion de l'élevage des moutons à cause de nombreuses difficultés économiques (financières) et techniques auxquelles elle (association) fait face.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation Pour assurer la participation du GIC dans le projet, il est important de l'accompagner à mieux structurer et être légalisé. Les membres du GIC voudraient aussi avoir la possibilité de contribuer à l'identification des champs pour le projet. Elle (le membre du GIC) voudraient être employés comme main d'œuvre.

Nom du responsable, Signature et cachet


GANOTA René
697702837

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
GIC HABDOBE
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
GIC HABDOBE est constitué de 10 membres ayant pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des membres à travers l'activité de production du maïs. Les principales activités du GIC HABDOBE sont entre autre ; l'apiculture et l'agriculture. Ces Gic à travers ses membres entend participer au projet où travers, la mise à disposition de la main d'œuvre, contribution à la sécurisation du barrage, appui en
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1- Appui financier (déplacement, achat des EPI) 2- Appui en intrants agricole. 3- Reboisement de la zone du projet (Zone périphérique)

Nom du responsable, Signature et cachet



PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
GIE des Agros Elevateurs de BARKEHI
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poi dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
1 - Elevage 2 - Pêche 3 - agriculture) Activités de la partie prenante. Dans le cadre du projet, la BP s'engage à : 1- Sensibiliser les populations sur les risques liés au barrage 2- Appui technique (technicien en technique fourragère)
Conditions et / ou besoins pour assurer la participation
1. Faciliter l'implication de l'association à travers la mise à disposition des moyens financiers 2- Besoin en matériel (Abreuvoirs, puits, seaux, charrue, bœufs de trait).

Nom du responsable, Signature et cachet

 B

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante GOUNIETO - PRESIDENT de la Société
Cooperative Simplifiée des producteurs de maïs "Scoops

Présentation sommaire du projet

Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro.

L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés.

La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.

Catégorie des parties prenantes concernées

Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.

Description de la participation de la partie prenante

sur
- Sensibilisation des populations ~~des~~ sur Les bonnes pratiques agricoles. (utilisation des engrais et pesticides, Herbicides).

Conditions et /ou besoins pour assurer la participation

- besoin: de renforcement des Capacités ~~des~~ sur les bonnes pratiques agricoles (utilisation des ~~des~~ des engrais et pesticides.
- Besoin des parcelles de champs dans la zone irriguée.

Nom du responsable, Signature et cachet



GOUNIETO Bernard
tel: 696352499.

Mango (Poli)

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante	Ali ABBA . Délégué du Gic des producteurs des cultures vivrières de Poli . ANIYA . DEMRI .
Présentation sommaire du projet	Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkéhi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Nm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées	Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante	- Pendant les travaux : Apport de la main d'œuvre . → Sensibilisation et formation des agriculteurs . pendant la phase d'exploitation sur les bonnes pratiques agricoles et utilisation des engrais et pesticides .
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation	- Besoins de renforcement de la capacité des membres sur les bonnes pratiques agricoles, utilisation des engrais, pesticides . - Besoin de Matériel (charue, Engrais, pesticides, tricycle, ..) .

Nom du responsable, Signature et cachet

 694229758
Ali-Abba Délégué

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
Association des Kanuris de Poli (AKAPO)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
L'association des Kanuris de Poli est née dans un souci d'impulser l'émancipation des peuples Kanuris souvent non pris en compte dans les projets de développement dans la zone. Elle a pour objectif de 1- Promouvoir la filière piscicole dans la commune de Poli, 2- Promouvoir
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1- Permettre à l'association de mettre son expertise à la disposition du projet par le développement des partenariats gagnant gagnant.

Nom du responsable, Signature et cachet


PAPETEL DJAURO
634458525
674503800

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
<i>GIC des Agro-éleveurs de Mango-Poli</i>
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poi dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
<i>GIC des agro-éleveurs de MANGO-Poli est un jeune GIC dont les activités portent sur :</i> <i>1- L'agroforesterie</i> <i>2- L'assainissement</i> <i>3- La promotion de la citoyenneté.</i>
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
<i>1- Mise à disposition de l'association des facilités techniques (renforcement des capacités) et financières)</i>

Nom du responsable, Signature et cachet

Zébrasse Emmanuel

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
Association MBOSCUDA.
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barlehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
Association de défense des intérêts des peuples Berrors. sur tous les aspects (social, économiques, culturels etc--)
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1. Mise à la disposition de l'association des moyens financiers.

Nom du responsable, Signature et cachet


M. AMAROU



PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
Association Alliance du Faré (ADF)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkhi (Commune de Gaschiga), Mjam-Bad (Commune de Bibém) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faré. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Nm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
L'ADF est un association de développement durable Crée en 2021 avec comme objectif de : 1 -> Promouvoir les activités sportives. 2 -> Développer les filières agricoles maraîchères (introduire et promouvoir la culture des légumes) 3 -
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1- Appui financier technique/matériel pour réalisation des activités de mobilisation en faveur du projet. 2-

Nom du responsable, Signature et cachet



A.YOUBOU

{ 697.433.819
{ 673 640 581 }

Ndjam Badi

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
<i>Corèle des Jeunes Laïcs de ADOUMRI</i>
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINÉE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué ; Mousgoy et Bassera (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Fara. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm². Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
<i>Corèle des jeunes laïcs de ADOUMRI est une jeune association laïque dont les activités principales sont :</i> <i>1- Hygiène et la sèreté</i> <i>2- Sensibilisation des jeunes sur le vivre ensemble</i> <i>3- Lutte contre l'insécurité</i>
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
<i>1 - Mise à disposition des membres des moyens de communication.</i> <i>2 - Mise à disposition des membres des moyens logistiques et financiers.</i>

Nom du responsable, Signature et cachet


L. GORDIO

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
DJAMHANG (GEREG)
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barlehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bihémi) dans le Département de la Benoué, Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti et Poi dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
— Créer l'association DJAMHANG est une association de jeunes faisant dans : 1. La création et l'aménagement des périmètres 2. Contribution au déboisement à travers la plantation des arbres.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
Mise à disposition des membres de l'association des moyens techniques, financiers et matériels

Nom du responsable, Signature et cachet

**PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET**

Identification de la partie prenante
DABOU ROU KANGOURE
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibémi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Farn. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
1- Association créée en 2000 en collaboration avec "Corys de la Paix" 2- Depuis la création l'association en collaboration avec ce partenaire a planté plus de 20000 arbres et mis en place plusieurs pépinières.
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
1- Mise à la disposition des membres de l'association des facilités pour construire des pépinières devant permettre de faire du reboisement dans le cadre du projet.

Nom du responsable, Signature et cachet

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
DSAM-BADI JEUNES UNIS DE KANGOURÉ.
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Njam-Badi (Commune de Bibemi) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Pok dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
L'association des "jeunes unis de Kangouré" est une groupe de jeunes dynamique faisant : 1- L'agriculture 2- L'élevage Depuis sa création l'association à mener plusieurs actions de sensibilisation sur le développement durable.
Conditions et / ou besoins pour assurer la participation
1- Mise à la disposition des membres de l'association des moyens financiers pour apporter sa pleine contribution.

Nom du responsable, Signature et cachet

Mousgoy

PROJET D'ETUDE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES A TRAVERS DES RETENUES COLLINAIRES
DANS LA REGION DU NORD (PEMVEP)

FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LE PROJET

Identification de la partie prenante
Lamido du Canton de Mousgoy
Présentation sommaire du projet
Le projet PEMVEP initié par le MINEE consiste à réaliser 05 barrages avec les périmètres irrigués associés dans la Région du Nord. Les sites de construction de barrage sont Barkehi (Commune de Gaschiga), Ndjam-Badi (Commune de Bibém) dans le Département de la Benoué; Mousgoy et Bassira (Commune de Guider) dans le Département de Mayo Louti) et Poli dans le Département du Faro. L'objectif principal est de promouvoir le développement agro-pastoral à travers la mobilisation et la gestion des eaux pluviales afin d'améliorer les revenus des producteurs et de renforcer la résilience aux changements climatiques. Les barrages collinaires auront une hauteur variant de 15 à 20 m et une retenue d'eau de 3 à 5 Mm³. Les périmètres irrigués variant de 190 à 230 ha et les abreuvoirs pour l'abreuvement des bétails seront aménagés. La réussite et la pérennité de ce projet intégré est tributaire, d'une part de la gestion rationnelle et durable de toutes ses composantes, et d'autre part de l'engagement des parties prenantes à contribuer dans la mise en œuvre et la gestion durable du projet.
Catégorie des parties prenantes concernées
Les parties prenantes sont : les institutions publiques, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les populations bénéficiaires, les personnes affectées par le projet et les personnes vulnérables. Il s'agit de tout acteur dont ses missions et ses objectifs peuvent contribuer à assurer le bon fonctionnement et la pérennisation des infrastructures et équipements du projet.
Description de la participation de la partie prenante
Sensibilisation à une bonne et parfaite adhésion de la population cible touchée par le projet pour une meilleure réalisation jusqu'à la phase finale du dit projet
Conditions et /ou besoins pour assurer la participation
Tout moyen jugé nécessaire par mener à bien notre participation à la réalisation de ce projet serait la bienvenue : Financier, logistique et matériel...

Nom du responsable, Signature et cachet



Sali Ibrahim Assinwa
Lamido de MOUSGOY

Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées

Personne, institution ou groupe consulté	Lieu	Contact	Type de consultation	Date
Délégué Régional MINEE - Nord	Garoua		Individuel le	24/06/2024
Délégué Départemental MINEE - Benoué	Garoua	674 74 63 46	Individuelle	24/06/2024
Délégué Régional MINEPAT - Nord Délégué Départemental MINEPAT - Benoué	Garoua	699 98 70 07 677 32 10 39	Consultation avec les deux délégués	24/06/2024
HAMIDOU SAIDOU, HAMADOU ADAMA, SALI Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord (CDEN)	Garoua	677 78 76 00 697 78 73 51	Réunion avec le Directeur Administratif, le service technique et le chef SAF	25/06/2024
Dr NYAT NDJAYO Chevalier Mission Spéciale d'Eradication des glossines Division Tse Tse du Nord et de l'Extrême-Nord	Garoua	690 54 99 00	Individuelle	25/06/2024
ADAMOU SALI Délégation Régionale MINADER - Nord	Garoua	656 98 00 62	Individuelle	25/06/2024
HALIDOU OUMEROU Arabo Délégué Départemental du MINADER /Benoué	Garoua	699 51 33 24	Individuelle	25/06/2024
ABDOULAYE SERNO, Directeur Général de la MEADEN	Garoua	699 95 20 45	Individuelle	25/06/2024
ERAYAVAI BOUBA Françoise Délégué Régional MINEPIA – Nord	Garoua	696 00 42 36	Individuelle	26/06/2024
MANOU DODJE Délégué Départemental MINEPDED - Benoué	Garoua	699 36 27 87	Individuelle	26/06/2024
AYISSI Barnabé Pierre Délégué Régional MINEPDED - Nord	Garoua	699 82 46 50	Individuelle	26/06/2024
TCHEOMBE SIRINA Nestor Chef de Brigade Régional de Contrôle de l'Action Sociale Délégation Régionale MINAS - Nord	Garoua	697 19 75 15	Individuelle	26/06/2024
OUSMANOU Déléguée départementale du MINAS - Nord	Garoua	677 56 52 20	Individuelle	27/06/2024
ABOUBAKAR DANDA Délégué Départemental MINTP - Benoué	Garoua	699 88 18 12	Individuelle	27/06/2024

Personne, institution ou groupe consulté	Lieu	Contact	Type de consultation	Date
HALIDOU SALY IBRAHIMA, MEADEN	Garoua	694 22 55 25	Individuelle	28/06/2024
Dr TATA ADAMA Délégation Régionale de la Santé Publique du Nord	Garoua	676 00 59 22	Individuelle	28/06/2024
SM SALI IBRAHIMA SISSINVOU, Lamido de Mousgoy	Mousgoy	698 35 95 67	Individuelle	01/07/2024
ESSOUM NAKONG Pascal, Sous-Préfet de Demsa	Gaschiga	696 38 68 65	Individuelle	03/07/2024
Populations de Barkehi, Tchiffel et Sondjilo	Barkehi		Réunion d'information des PAP et autres riverains sur le PAR	06/08/2024
ADAMOU HAMADOU, Lawane Tchiffel	Tchiffel	697 43 13 55	Individuelle	08/08/2024
Populations de Barkehi, Tchiffel et Sondjilo	Barkehi		Réunion avec les hommes et les femmes sur le changement climatique	09/08/2024
Personnes affectées Barkehi, Tchiffel et Sondjilo	Barkehi		Réunion avec les personnes affectées	10/08/2024
EL Hadj YAOUBA Armand YEDI, Maire de la Commune de Bibemi	Bibemi	699 87 76 54	Individuelle	12/08/2024
GARBA YAHAMA, Hôpital de District de Bibemi	Bibemi	677 85 71 80	Individuelle	12/08/2024
Délégué Départemental du MINEE - Poli	Poli		Individuelle	14/08/2024
Dr NDAM MAMA, Délégué Départemental MINEPIA - Faro	Poli	694 54 90 38	Individuelle	14/08/2024
DJOMDI Justin, Délégué Départemental du MINAS - Faro	Poli	697 76 73 37	Individuelle	14/08/2024
NGO'O Serge, Délégation Régionale MINDDEVEL - Nord	Garoua	693 76 86 31	Individuelle	19/08/2024
NZODA Gilles, Délégué Départemental du MINFOF - Benoué	Garoua	699 60 47 90	Individuelle	20/08/2024
Populations de Barkehi, Tchiffel et Sondjilo	Barkehi		Réunion avec les populations sur les risques et dangers du barrage	22/08/2024
Personnes affectées par le projet Barkehi, Tchiffel et Sondjilo	Barkehi		Réunion sur le PRMS	25/08/2024
HAMADOU SEMDI, Secrétaire Général, Commune de Poli	Poli	699 36 69 42	Individuelle	29/08/2024
KOLWE Felix, District de santé de Bibémi	Bibemi	693 78 35 14	Individuelle	03/09/2024